SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DOUGLAS BLACK

Wednesday, May 8, 2019
Thursday, May 9, 2019

Issue No. 56

First meeting:

Subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures

and

Tenth meeting:

Examine and report on the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DOUGLAS BLACK

Le mercredi 8 mai 2019
Le jeudi 9 mai 2019

Fascicule nº 56

Première réunion :

Teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures

et

Dixième réunion :

Examiner, pour en faire rapport, les avantages et les défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54776-54778

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dagenais
Day
* Day
(or Mercer)
Deacon (*Nova Scotia*)
Duncan
Frum
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Klyne
Lovelace Nicholas
Marshall
* Smith
(or Martin)
Tkachuk
Verner, P.C.
Wallin
Wetston
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Klyne replaced the Honourable Senator Galvez (*May 9, 2019*).

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Klyne (*May 8, 2019*).

The Honourable Senator Duncan replaced the Honourable Senator Ringuette (*May 8, 2019*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Duncan (*May 2, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Douglas Black

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Dagenais
Day
* Day
(ou Mercer)
Deacon (*Nouvelle-Écosse*)
Duncan
Frum
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Klyne
Lovelace Nicholas
Marshall
* Smith
(ou Martin)
Tkachuk
Verner, C.P.
Wallin
Wetston
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Klyne a remplacé l'honorable sénatrice Galvez (*le 9 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénateur Klyne (*le 8 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Duncan a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 8 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 2 mai 2019*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 2, 2019:

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Lankin, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, introduced in the House of Commons on April 8, 2019, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-97, even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-97 in advance of it coming before the Senate:

(*a*) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 25 of Part 4;

(*b*) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4;

(*c*) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4;

(*d*) the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4;

(*e*) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 17 of Part 4, and in Subdivisions B, C and D of Division 2 of Part 4;

(*f*) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 10 and 21 of Part 4;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 2 mai 2019 :

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Lankin, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 8 avril 2019, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-97, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-97 avant qu'il soit présenté au Sénat :

a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 25 de la partie 4;

b) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, dans la mesure où elle traite des aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4;

c) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4;

d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 23 et 24 de la partie 4;

e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 17 de la partie 4, et des sous-sections B, C et D de la section 2 de la partie 4;

f) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 10 et 21 de la partie 4;

(*g*) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 15, 16, 18, 19 and 20 of Part 4, and in Subdivisions C, K and L of Division 9 of Part 4; and

(*h*) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 11, 12, 13 and 14 of Part 4, and in Subdivision I of Division 9 of Part 4;

2. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

3. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 submit their final reports to the Senate no later than June 6, 2019;

4. That, as the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. That the Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-97.

The question being put on the motion, it was adopted.

g) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 15, 16, 18, 19 et 20 de la partie 4, et des sous-sections C, K et L de la section 9 de la partie 4;

h) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 11, 12, 13 et 14 de la partie 4, et de la sous-section I de la section 9 de la partie 4;

2. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soit autorisé à se réunir pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 6 juin 2019;

4. Que, au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-97.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire.

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 8, 2019
(135)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:14 p.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nova Scotia*), Duncan, Frum, Galvez, Marshall, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C., Wallin and Wetston (12).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee began its consideration of the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Margaret Tepczynska, Director, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division;

Mary O'Connor, Senior Advisor, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division;

Julie Trepanier, Director, Payments Policy;

William Gibson, Analyst, Payments Policy;

Kathy Wyre, Acting Director, Pensions Policy;

Oliver Kanter, Economist, Pensions Policy.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Theresa Hinz, Managing Director, Legislative Policy, Interpretations and Compliance, Regulatory Affairs Division;

Isabelle Lepage, Manager, Legislative Policy, Interpretations and Compliance.

Canadian Credit Union Association:

Jessica Brandon-Jepp, Advocacy and Government Relations Advisor.

Payments Canada:

Anne Butler, Chief Legal Officer and Head of Research and Policy.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 8 mai 2019
(135)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Duncan, Frum, Galvez, Marshall, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C.P., Wallin et Wetston (12).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Margaret Tepczynska, directrice, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières;

Mary O'Connor, conseillère principale, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières;

Julie Trepanier, directrice, Politique des paiements;

William Gibson, analyste, Politique des paiements;

Kathy Wyre, directrice par intérim, Politique des pensions;

Oliver Kanter, économiste, Politique des pensions.

Bureau du surintendant des institutions financières :

Theresa Hinz, directrice générale, Législation, interprétation des politiques et conformité, Division des affaires réglementaires;

Isabelle Lepage, gestionnaire, Politique, interprétations et conformité législatives.

Association canadienne des coopératives financières :

Jessica Brandon-Jepp, conseillère en représentation et en relations gouvernementales.

Paiements Canada :

Anne Butler, chef des affaires juridiques, des politiques et de la recherche.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch;

Darryl Patterson, Director, Corporate, Insolvency and Competition Directorate, Marketplace Framework Policy Branch;

Ian Disend, Senior Policy Analyst, Marketplace Framework Policy Branch;

Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch.

Department of Justice Canada:

Christopher Meszaros, Senior Counsel.

The chair made a statement.

Ms. Tepczynska, Ms. Hinz and Ms. Brandon-Jepp made statements and, together with Ms. O'Connor, answered questions.

At 4:42 p.m., the committee suspended.

At 4:44 p.m., the committee resumed.

Ms. Trepanier and Ms. Butler made statements and, together with Mr. Gibson, answered questions.

At 5:28 p.m., the committee suspended.

At 5:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Schaan and Ms. Wyre made statements answered questions.

At 5:42 p.m., the committee suspended.

At 5:43 p.m., the committee resumed.

Mr. Schaan and Ms. Wyre made statements and, together with Mr. Patterson and Mr. Morrison, answered questions.

At 6:12 p.m., the committee suspended.

At 6:13 p.m., the committee resumed.

Mr. Meszaros made a statement and answered questions.

At 6:28 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 9, 2019
(136)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Darryl Patterson, directeur, Direction de l'entreprise, de la concurrence et de l'insolvabilité, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Ian Disend, analyste principal de politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (Insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché.

Ministère de la Justice Canada :

Christopher Meszaros, avocat-conseil principal.

Le président fait une déclaration.

Mmes Tepczynska, Hinz et Brandon-Jepp font des déclarations et, avec Mme O'Connor, répondent aux questions.

À 16 h 42, la séance est suspendue.

À 16 h 44, la séance reprend.

Mmes Trepanier et Butler font des déclarations et, avec M. Gibson, répondent aux questions.

À 17 h 28, la séance est suspendue.

À 17 h 30, la séance reprend.

M. Schaan et Mme Wyre font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 42, la séance est suspendue.

À 17 h 43, la séance reprend.

M. Schaan et Mme Wyre font des déclarations et, avec MM. Patterson et Morrison, répondent aux questions.

À 18 h 12, la séance est suspendue.

À 18 h 13, la séance reprend.

M. Meszaros fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 28, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 9 mai 2019
(136)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nova Scotia*), Duncan, Marshall, Stewart Olsen, Verner, P.C., Wallin and Wetston (9).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, September 27, 2018, the committee continued its examination of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 51.*)

WITNESSES:

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector;

Arun Bauri, Strategic Policy and Research Analyst, Policy, Research and Parliamentary Affairs Directorate.

Department of Finance Canada:

Annette Ryan, Associate Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Julien Brazeau, Senior Director, Strategy and Coordination, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch.

The chair made a statement.

Mr. Brazeau, Mr. Smolynec and Ms. Ryan made statements and answered questions.

At 11:45 a.m., the committee suspended.

At 11:50 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee continued in camera to consider a draft agenda (future business).

At 12:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Duncan, Marshall, Stewart Olsen, Verner, C.P., Wallin et Wetston (9).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 septembre 2018, le comité poursuit son examen des avantages et des défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 51 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion;

Arun Bauri, analyste des politiques et recherche stratégique, Direction des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires.

Ministère des Finances Canada :

Annette Ryan, sous-ministre adjointe déléguée, Direction de la politique du secteur financier;

Julien Brazeau, directeur principal, Stratégie et coordination, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier.

Le président fait une déclaration.

M. Brazeau, M. Smolynec et Mme Ryan font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 45, la séance est suspendue.

À 11 h 50, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 12 h 31, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 8, 2019

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:14 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. Welcome to members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, either here in the room or listening via the web.

My name is Doug Black. I am a senator from Alberta and I chair this committee. I will call upon my colleagues to introduce themselves, please, to the witnesses currently empanelled and to the other panels who I know are in the room.

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Duncan: Pat Duncan, Yukon.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Galvez: Rosa Galvez from Quebec.

[*English*]

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

[*English*]

The Chair: We are very ably assisted by our clerk and our analysts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, pour étudier la teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4, du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue aux membres du grand public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que ce soit ici dans la salle ou sur le Web.

Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside ce comité. Je vais demander à mes collègues de se présenter, s'il vous plaît, aux témoins qui sont actuellement en poste et aux autres groupes de témoins qui, je le sais, sont dans la salle.

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, du Yukon.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Nous sommes très bien appuyés par notre greffière et nos analystes.

Today we begin our subject matter examination of all or parts of four divisions of Part 4 of Bill C-97, the Budget Implementation Act, 2019, No. 1.

Honourable senators will know that our committee must report our findings to the Senate by no later than June 6, 2019. We will begin with Subdivision A of Division 1 of Part 4, which deals with amendments to the Bank Act.

Please welcome, from the Department of Finance Canada, Margaret Tepczynska, Director, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division; Mary O'Connor, Senior Advisor, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division; from the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada, Theresa Hinz, Managing Director, Legislative Policy, Interpretations and Compliance, Regulatory Affairs Division; and from the Canadian Credit Union Association, Jessica Brandon-Jepp, Advocacy and Government Relations Advisor.

My understanding is that this panel, and all subsequent panels with respect to officials, will provide a brief overview based on the material provided to us and then be available for questions.

May we please proceed first with Finance Canada?

Margaret Tepczynska, Director, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. Part 4, Division 1, Subdivision A proposes three key technical amendments to the Bank Act in support of the Budget 2019 announcement that legislative amendments would be proposed to modernize corporate governance for federally regulated financial institutions.

The first amendment relates to federal credit unions. Budget 2019 announced that legislative amendments would be proposed to provide members of federal credit unions with more options for voting prior to and at annual general meetings.

Provincial law gives provincial credit union members a wide variety of voting options. Provincial credit unions that transition to the federal framework have asked for a similar variety of voting options.

The improved voting options will enhance means of participation in the voting process at annual general meetings for members. The proposed amendment will make it easier for members of federal credit unions to exercise their right to vote by adding more options — by phone, electronically or in person at a branch — prior to the annual general meeting, in addition to

Aujourd'hui, nous entamons notre examen de la totalité ou de certaines parties des quatre sections de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi n^{o} 1 d'exécution du budget de 2019.

Les honorables sénateurs savent que notre comité doit faire rapport de ses conclusions au Sénat au plus tard le 6 juin 2019. Nous allons commencer par la sous-section A de la section 1 de la partie 4, qui porte sur les modifications à la Loi sur les banques.

Nous souhaitons la bienvenue à Margaret Tepczynska, directrice, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières du ministère des Finances du Canada, et à Mary O'Connor, conseillère principale, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières; du Bureau du surintendant des institutions financières, Theresa Hinz, directrice générale, Législation, interprétation et conformité, Division des affaires réglementaires; de l'Association canadienne des coopératives financières, Jessica Brandon-Jepp, conseillère en représentation et relations gouvernementales.

Je crois comprendre que ce groupe de témoins, ainsi que tous les groupes de témoins qui suivront, donneront un aperçu de la documentation qui nous a été fournie et répondront ensuite à vos questions.

Pouvons-nous commencer par Finances Canada?

Margaret Tepczynska, directrice, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. La partie 4, section 1, sous-section A propose trois modifications techniques importantes à la Loi sur les banques, à l'appui de l'annonce faite dans le budget de 2019 selon laquelle des modifications législatives seraient proposées pour moderniser la gouvernance d'entreprise des institutions financières sous réglementation fédérale.

Le premier amendement concerne les coopératives de crédit fédérales. Le budget de 2019 a annoncé que des modifications législatives seraient proposées pour offrir aux membres des coopératives de crédit fédérales un plus grand choix d'options quant au vote avant et pendant les assemblées générales annuelles.

La loi provinciale offre aux membres des coopératives d'épargne et de crédit provinciales une vaste gamme d'options de vote. Les coopératives d'épargne et de crédit provinciales qui font la transition vers le cadre fédéral ont demandé à ce que la même diversité d'options de vote soit maintenue.

Les nouvelles options de vote amélioreront la participation des membres lors du processus du vote aux assemblées générales annuelles. La modification proposée permettra aux membres des coopératives de crédit fédérales d'exercer plus facilement leur droit de vote par l'ajout de plus amples possibilités — que ce soit le vote par téléphone, par voie électronique ou en personne dans

the current way of voting at the meeting and by mail. This amendment was identified by federal credit unions as a means of enhancing the members' participation in the decision-making of federal credit unions.

The next amendments clarify proxy authorities contained in the Bank Act. They are technical changes that clarify the authorities for the form of proxy regulations and update existing language related to the solicitation of proxies to make it consistent with the Canada Business Corporations Act and in line with bijural drafting conventions.

The objective of the proxy-related provisions in the legislation is to ensure that companies provide shareholders with adequate information about their company so that shareholders can exercise their voting rights in an informed manner. To do so, the regulations are set out the form of proxy, the proxy circular and the powers granted in the form to enable a shareholder to appoint a proxy holder to act on their behalf and to receive the necessary information. The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations has highlighted the need to update existing, out-of-date references in the form of proxy regulations.

In response, and as a first step, a legislative amendment in the Bank Act is proposed to broaden the authority for regulations that set out the proxy regime. Provisions that define solicitation and the rules surrounding the soliciting shareholder's proxy will be amended as well, to clarify language and make bijural updates. These changes are consistent with the Canada Business Corporations Act definition of solicitation and modern drafting practices.

The department conducted broad consultations in the context of the 2019 financial sector legislative review, as well as targeted consultation with industry on these amendments. The Canadian Credit Union Association and the federal credit unions requested that the Bank Act be amended to permit federal credit union members more voting options.

The department has had an ongoing dialogue with the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations in regard to updating the proxy framework for banks and bank holding companies. In February 2019, departmental officials appeared before the joint committee to present a planned approach to update the Bank Act and the form of proxy regulations. The joint committee was supportive of the proposed approach and requested a timely implementation.

une succursale — avant l'assemblée générale annuelle. Ces options s'ajoutent à la façon actuelle de voter, soit à l'assemblée et par la poste. Les coopératives de crédit fédérales ont conclu que cette modification serait un moyen d'accroître la participation de leurs membres à leur processus décisionnel.

Les modifications suivantes clarifient les pouvoirs de procuration inscrits dans la Loi sur les banques. Il s'agit de modifications techniques qui clarifient les pouvoirs du Règlement sur les formulaires de procuration et qui mettent à jour le libellé actuel relatif à la sollicitation de procurations afin qu'il soit conforme à la Loi canadienne sur les sociétés par actions et aux conventions de rédaction bijuridique.

L'objectif des dispositions de la loi relatives aux procurations est de faire en sorte que les entreprises fournissent aux actionnaires des renseignements adéquats sur leur entreprise, de sorte qu'ils puissent exercer leur droit de vote en toute connaissance de cause. Pour ce faire, les règlements sont fournis dans le formulaire de procuration, la circulaire de sollicitation de procurations, et les pouvoirs conférés par ce formulaire permettent à un actionnaire de nommer un fondé de pouvoir pour agir en son nom et recevoir les renseignements nécessaires. Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a souligné la nécessité de mettre à jour les renvois désuets existants dans le Règlement sur les formulaires de procuration.

En réponse à cela et en guise de première étape, une modification législative à la Loi sur les banques est proposée, qui élargirait le pouvoir de réglementation qui définit le régime de procuration. Les dispositions qui définissent la sollicitation et les règles entourant la sollicitation de procuration seront également modifiées afin d'en clarifier le libellé et d'y apporter des mises à jour bijuridiques. Ces changements sont conformes à la définition de la sollicitation et aux pratiques modernes de rédaction inscrites dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Le ministère a mené de vastes consultations dans le contexte de l'examen législatif du secteur financier de 2019, ainsi que des consultations ciblées auprès de l'industrie au sujet de ces modifications. L'Association canadienne des coopératives financières et les coopératives de crédit fédérales ont demandé que la Loi sur les banques soit modifiée pour permettre aux membres des coopératives de crédit fédérales d'avoir plus d'options de vote.

Le ministère a maintenu un dialogue continu avec le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation au sujet de la mise à jour du cadre réglementaire sur les procurations pour les banques et les sociétés de portefeuille bancaires. En février 2019, des représentants du ministère ont comparu devant le comité mixte pour présenter un plan de mise à jour de la Loi sur les banques et du Règlement sur les formulaires de procuration. Le comité mixte appuie le plan proposé et a demandé une mise en œuvre en temps opportun.

This concludes my overview of the provisions. I will now turn to my colleague from the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada to provide her opening remarks.

Theresa Hinz, Managing Director, Legislative Policy, Interpretations and Compliance, Regulatory Affairs Division, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: Good afternoon, everyone. Thank you for inviting OSFI to appear before the committee. I am joined by my colleague Isabelle Lepage, who is the manager of legislative interpretations. I will be brief today.

As you know, OSFI's role in the federal financial oversight regime is to prudentially regulate and supervise banks and federally regulated credit unions, trust, loan and insurance companies.

My colleagues from the Department of Finance Canada have well explained the amendments under review today. OSFI was consulted on these proposed amendments, which appear to have no prudential impact on the safe and stable operations of federally regulated financial institutions.

Isabelle and I are happy to take any questions you might have. Thank you.

The Chair: Thank you very much. Ms. Brandon-Jepp, please go ahead.

Jessica Brandon-Jepp, Advocacy and Government Relations Advisor, Canadian Credit Union Association: Thank you, Mr. Chairman and all honourable senators on this committee, for the opportunity to speak to you today.

My name is Jessica Brandon-Jepp, and I am the Advocacy and Government Relations Advisor, at the Canadian Credit Union Association. We represent 248 credit unions and caisses populaires outside of Quebec. Collectively, our sector contributes $6.5 billion to Canada's economy, we have 5.8 million members, we employ almost 29,000 Canadians and manage over $225 billion in assets.

In 2018, we donated $62.4 million back to community initiatives and projects across the country, a much higher share of our after-tax income than the large banks. Credit unions are owned by the people who bank with them, and that's what sets us apart. We are only the banking services provider with a physical branch in 395 mostly rural communities across Canada. Despite our smaller size, we have comparable market share to the big five banks in agricultural and small- and medium-sized lending. We lend to small business because we are a small business.

Voilà qui conclut mon survol des dispositions. Je vais maintenant céder la parole à ma collègue du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada pour qu'elle fasse sa déclaration préliminaire.

Theresa Hinz, directrice générale, Législation, interprétation des politiques et conformité, Division des affaires réglementaires, Bureau du surintendant des institutions financières : Bonjour à tous. Merci d'avoir invité le BSIF à comparaître devant le comité. Je suis accompagnée de ma collègue Isabelle Lepage, gestionnaire aux interprétations et à la conformité législatives du bureau. Je serai brève.

Comme vous le savez, le rôle du BSIF dans le cadre du régime fédéral de surveillance financière est de réglementer et de superviser les banques, les coopératives de crédit, les sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance sous réglementation fédérale.

Mes collègues du ministère des Finances du Canada ont bien expliqué les modifications à l'étude aujourd'hui. Le BSIF a été consulté au sujet des modifications proposées, qui ne semblent pas présenter d'incidence de risque sur la sécurité et la stabilité des opérations des institutions financières sous réglementation fédérale.

Isabelle et moi serons heureuses de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Madame Brandon-Jepp, vous avez la parole.

Jessica Brandon-Jepp, conseillère en représentation et en relations gouvernementales, Association canadienne des coopératives financières : Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que tous les honorables sénateurs qui siègent à ce comité, de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Jessica Brandon-Jepp, et je suis conseillère en représentation et en relations gouvernementales à l'Association canadienne des coopératives financières. Nous représentons 248 coopératives de crédit et caisses populaires hors Québec. Collectivement, notre secteur apporte 6,5 milliards de dollars à l'économie canadienne. Nous avons 5,8 millions de membres, employons près de 29 000 Canadiens et gérons plus de 225 milliards de dollars d'actifs.

En 2018, nous avons retourné 62,4 millions de dollars vers des projets d'initiative communautaire partout au pays, soit une part beaucoup plus importante de notre revenu après impôt que les grandes banques. Les coopératives de crédit appartiennent aux gens qui font affaire avec elles, et c'est ce qui les distingue. Elles sont souvent le seul fournisseur de services bancaires ayant pignon sur rue dans 395 collectivités, majoritairement rurales, partout au Canada. Malgré leur petite taille, elles détiennent une part de marché comparable à celle des cinq grandes banques pour ce qui est des prêts agricoles et des prêts aux petites et moyennes

In the Western provinces, credit unions have between 30 and 50 per cent of the market. For example, in Manitoba, one out of every two consumers banks with a credit union.

The important work we do in our communities is the very reason credit unions have been asking the government to modernize some of the outdated provisions within the Bank Act which are obsolete and a barrier to innovation and competition in financial services. We were pleased to see two of our pre-budget recommendations included in Budget 2019. These were changes to federal credit union member voting for AGMs and an elimination of the outdated requirement for federal credit unions to send paper copies of year-end statements to all members each year.

We thank the government for hearing our concerns and for working to address some of our recommendations in Budget 2019. However, we were disappointed that only one of these recommendations pertaining to electronic voting was included in Bill C-97. This means that federal credit unions will have to continue sending out inefficient, costly and environmentally unfriendly paper statements, preventing them from returning the savings that electronic notices would provide back to their communities until at least 2020. One of our federal credit unions estimated that this cost them nearly $1 million annually. That's just one of our credit unions. This money would be much better spent on reinvestment in the credit union or on community programs that our members so generously support.

While the Bank Act only applies to federal credit unions, it is important to note that modernization of outdated provisions eliminates barriers to entry for credit unions considering going federal and sends an important message to provincial regulators, encouraging them to re-examine outdated provisions in their own legislation. Several provinces still have similarly outdated provisions. These recommendations will have an impact not only in the federal sphere but across Canada in terms of increasing competitiveness and innovation within the sector.

With the support of the All-Party Credit Union Caucus and, hopefully, this committee, credit unions remain hopeful that the Parliament elected in October will follow through with a budget measure on paper statements as well as our other

entreprises. Elles prêtent aux petites entreprises parce qu'elle est une petite entreprise.

Dans les provinces de l'Ouest, les coopératives de crédit détiennent entre 30 et 50 p. 100 du marché. Par exemple, au Manitoba, un consommateur sur deux fait affaire avec une coopérative de crédit.

L'important travail qu'elles font dans leurs collectivités constitue la raison pour laquelle les coopératives de crédit demandent au gouvernement de moderniser certaines dispositions de la Loi sur les banques, qui sont désuètes et qui constituent un obstacle à l'innovation et à la concurrence au sein des services financiers. Nous avons été heureux de voir deux de nos recommandations prébudgétaires incluses dans le budget de 2019. Il s'agit de changements concernant le processus de vote des membres des coopératives de crédit fédérales dans les AGA et l'élimination de l'obligation désuète faite aux coopératives de crédit fédérales d'envoyer des copies papier des états financiers de fin d'exercice à tous ses membres chaque année.

Nous remercions le gouvernement d'avoir écouté nos préoccupations et d'avoir donné suite à certaines de nos recommandations dans le budget de 2019. Toutefois, nous avons été déçus qu'une seule de ces recommandations, celle concernant le vote électronique, ait été incluse dans le projet de loi C-97. Cela signifie que les coopératives de crédit fédérales devront continuer d'envoyer des relevés papier, ce qui est inefficace, coûteux et peu respectueux de l'environnement. En outre, cela les empêchera de retourner dans leurs collectivités les économies que l'envoi d'avis électroniques aurait permis de réaliser, et ce, jusqu'en 2020 au moins. L'une de nos coopératives de crédit fédérales a estimé que cela lui coûtait près d'un million de dollars par année. Et ce n'est là qu'une seule de nos coopératives de crédit. Cet argent serait beaucoup mieux utilisé s'il était réinvesti dans les coopératives de crédit ou dans des programmes communautaires que nos membres appuient si généreusement.

Bien que la Loi sur les banques ne s'applique qu'aux coopératives de crédit fédérales, il est important de noter que la modernisation des dispositions désuètes éliminerait des obstacles à l'entrée pour les coopératives de crédit qui envisagent de devenir fédérales et cela envoie un message clair aux organismes de réglementation provinciaux en les encourageant à réexaminer les dispositions désuètes de leurs propres lois. Ces dispositions désuètes existent encore dans plusieurs provinces. Ces recommandations auront une incidence non seulement sur la sphère fédérale, mais aussi sur l'ensemble du Canada, en ce qui concerne l'accroissement de la compétitivité et de l'innovation dans le secteur.

Grâce à l'appui du Caucus multipartite des coopératives de crédit et, espérons-le, de votre comité, les coopératives de crédit gardent espoir que le Parlement élu en octobre donnera suite à une mesure budgétaire sur l'envoi d'états financiers sur papier

recommendations to support innovation and competition within the financial services sector.

Ultimately, policies should encourage competition in financial services in Canada. Currently, our financial sector is not noted for its high levels of consumer choice, and credit unions represent the only real alternative to large banks in Canada. Further policy-driven concentration of financial services in this country is not in the best interests of the consumer or the economy.

Credit unions will continue to advocate for the implementation of the changes that were committed to in the budget this year, regardless of the outcome of the election. The sector appreciates the support of the All-Party Credit Union Caucus and asks this committee for its support in ensuring that these changes are implemented at the earliest legislative opportunity.

Thank you.

The Chair: Thank you for your presentations. We will now go to questions.

Senator Wetston: The first question I have is on the issues of proxy, proxy circulars and proxy solicitation. I think an amendment in this area is warranted. The issues we often have — and you may know this from securities regulation — are not so much a question of proxies and proxy circulars; it's the proxy machinery that is the challenge. It has been a challenge and under review for several years now to try to clean up the associated problems with proxy machinery — the votes and counting the votes, et cetera — particularly in an environment — which you may be aware of — of "NOBOs and OBOs." The non-objecting beneficial owners versus those beneficial owners who are prepared to declare their ownership.

I recognize it is a bit of a technical question, but I wonder whether you considered it at all with respect to the CBC amendments.

Mary O'Connor, Senior Advisor, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: Yes, we have been studying the provincial securities regimes closely, as well as the proxy regime under the Canada Business Corporations Act. We're looking at modernizing to follow the best practices of those regimes. We brought in these regulation-making authorities so we would be in a position to make regulations that reflect best practices and catch up with best practices in other jurisdictions.

Senator Wetston: Thank you.

ainsi qu'à nos autres recommandations pour soutenir l'innovation et la concurrence au sein du secteur des services financiers.

En fin de compte, les politiques devraient encourager la concurrence au sein des services financiers au Canada. À l'heure actuelle, le secteur financier canadien n'a pas la réputation d'offrir une très grande variété aux consommateurs et les coopératives de crédit représentent la seule véritable solution de rechange aux grandes banques du Canada. L'actuelle politique de concentration des services financiers ne sert ni l'intérêt du consommateur ni l'économie.

Les coopératives de crédit continueront de préconiser la mise en œuvre des changements prévus dans le budget de cette année, peu importe le résultat des élections. Le secteur apprécie l'appui du Caucus multipartite des coopératives de crédit et demande au comité de l'aider à faire en sorte que ces changements soient mis en œuvre dans les plus brefs délais.

Merci.

Le président : Merci de vos exposés. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Wetston : Ma première question porte sur les procurations et les circulaires de sollicitation de procurations. Je pense qu'un amendement dans ce domaine est justifié. Les problèmes que nous avons — vous êtes peut-être au courant, le problème s'est posé également dans le domaine des valeurs mobilières — ne viennent pas tant des procurations ou des circulaires de sollicitation de procurations que du mécanisme de substitution. Il y a plusieurs années que cela dure et il semble difficile de régler les problèmes associés à la mécanique des procurations : les votes, le dépouillement des votes, et ainsi de suite, surtout dans un contexte de propriétaires effectifs opposés et de propriétaires effectifs non opposés.

Je reconnais que c'est une question un peu technique, mais je me demande si vous y avez réfléchi en ce qui concerne les amendements à la SRC.

Mary O'Connor, conseillère principale, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières, ministère des Finances Canada : Oui, nous avons étudié de près les régimes provinciaux encadrant les valeurs mobilières, ainsi que le régime de procuration en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Nous avons l'intention de moderniser nos institutions et d'imiter les pratiques exemplaires de ces régimes. Nous avons introduit ces pouvoirs de réglementation afin d'être en mesure de prendre des règlements qui reflètent les pratiques exemplaires et de nous mettre au niveau par rapport aux pratiques exemplaires d'autres pays.

Le sénateur Wetston : Merci.

I wanted to follow up on the presentation by Ms. Brandon-Jepp on credit unions. Can you remind me whether, when the CBC amendments occurred last year in Bill C-25, electronic voting was permitted under the CBCA for public companies? I'm asking that question because I don't remember, and I should know the answer.

Ms. Brandon-Jepp: I apologize, Senator Wetston. I also don't recall, but I would be happy to follow up with that information.

Senator Wetston: In any event, your concern is that you are not being given that opportunity. Do you distinguish in any way between shareholders and credit union members, and whether there should be significant differences from the point of view of voting or consent? If there is, what would that difference be, from your perspective?

Ms. Brandon-Jepp: As cooperatives, we do not have shareholders; we have members. Our members are owners of the credit unions. From our perspective, I don't believe that the proxy provision necessarily applies to our context as cooperatives.

Senator Wetston: But shareholders are owners as well.

Ms. Brandon-Jepp: Yes, that's true; however, there is a slightly different process around that.

Senator Wetston: You understand the drift of my question, which was really trying to differentiate any policy approaches because of that different ownership model. You are suggesting they are different, but you are not suggesting why it necessarily needs to be treated differently because of that. That's really my point. And maybe there isn't any difference.

Ms. Brandon-Jepp: I don't believe so.

Senator C. Deacon: Thank you all for being here.

In thinking about the fact that not all of the requests that the Canadian Credit Union Association made were accepted by Finance, it got me to thinking about some work we have been doing lately around open banking and preparing for digital relationships between banks and their customers. This is banks and their members or effective shareholders. The owners. I'd like to understand the decision-making you went through to choose to make one change and not another, and what you were taking into consideration in that process, if you could?

Ms. Tepczynska: I'm not an expert on opening banking, but I'll be happy to have my colleagues —

Je voulais donner suite à l'exposé de Mme Brandon-Jepp sur les coopératives de crédit. Pouvez-vous me rappeler si, lorsque les amendements de la SRC ont été apportés l'an dernier au projet de loi C-25, le vote électronique était permis en vertu de la LCSA pour les sociétés ouvertes? Je pose la question, car j'ai oublié et je devrais connaître la réponse.

Mme Brandon-Jepp : Je m'excuse, sénateur Wetston. Je ne m'en souviens pas non plus, mais je me ferai un plaisir de vous transmettre cette information.

Le sénateur Wetston : Quoi qu'il en soit, ce qui vous préoccupe, c'est qu'on ne vous donne pas cette possibilité. Faites-vous une distinction quelconque entre les actionnaires et les membres des coopératives de crédit, et cela devrait-il amener une différence importante du point de vue du vote ou du consentement? Le cas échéant, quelle serait la différence, selon vous?

Mme Brandon-Jepp : En tant que coopératives, nous n'avons pas d'actionnaires : nous avons des membres. Nos membres sont propriétaires des coopératives de crédit. De notre point de vue, je ne crois pas que la disposition relative aux procurations s'applique nécessairement dans le contexte des coopératives.

Le sénateur Wetston : Mais les actionnaires sont aussi propriétaires.

Mme Brandon-Jepp : Oui, c'est vrai, mais c'est selon un processus légèrement différent.

Le sénateur Wetston : Vous comprenez le sens de ma question, qui visait à voir s'il y avait lieu d'appliquer des approches stratégiques différentes en raison d'un modèle de propriété différent. Vous dites que les deux modèles sont différents, mais vous n'expliquez pas pourquoi cette différence justifierait un traitement différent. C'est là où je veux en venir, car il n'y a peut-être pas de différence, au fond.

Mme Brandon-Jepp : Ce n'est pas ce que je crois.

Le sénateur C. Deacon : Merci à tous d'être ici.

En réfléchissant au fait que les demandes présentées par l'Association canadienne des coopératives financières n'ont pas toutes été acceptées par le ministère des Finances, cela m'a amené à réfléchir à certains travaux que nous avons effectués dernièrement au sujet des services bancaires ouverts et de la préparation aux relations numériques entre les banques et leurs clients. Il s'agit des banques et de leurs membres ou actionnaires effectifs. Les propriétaires. J'aimerais comprendre le processus décisionnel que vous avez suivi pour choisir d'apporter un changement plutôt qu'un autre, et ce que vous avez pris en considération dans ce processus, si possible?

Mme Tepczynska : Je ne suis pas une experte des systèmes bancaires ouverts, mais je serais ravie que mes collègues...

Senator C. Deacon: Just in the context of decisions you just made, because it is informative to us.

Ms. Tepczynska: As I mentioned, Budget 2019 announced that legislative proposals would be introduced to keep federal financial institution statutes in line with the changes made to the Canadian Business Corporations Act. That act is the lead statute for corporate governance for business corporations. We consulted with stakeholders on four themes that were introduced in the Canada Business Corporations Act and passed by Parliament in May 2018. Those changes could be introduced at a later date, but the timing of the introduction of the legislation is subject to Minister of Finance approval, parliamentary priorities, parliamentary agenda and government priorities, of course.

Senator C. Deacon: You didn't identify a problem from your standpoint in moving forward, it was just the timing in terms of budget process? I'm trying to understand how you are making decisions as it relates to moving to a more digital relationship in the financial services industry. I think that affects some work we have been deeply involved in, and it is worth our knowing how you make those decisions and how you will empower our banking structures from a digital standpoint going forward in banking organizations.

Ms. Tepczynska: As part of its due diligence, the department consults broadly with industry stakeholders to understand the implications of possible changes going on in the marketplace and how those changes could be introduced in legislation. The Canada Business Corporation Act and the Minister of Innovation, Science and Economic Development has the lead policy for changes to corporate governance, and we leverage that policy direction and leadership when we think about changes to corporate governance for federally regulated financial institutions.

I think the notice and access that we've been talking about, which leverages modern technologies — it is not open banking but it leverages modern technology — is something that we are studying very carefully. It's a conversation that's ongoing because, while corporations may be saving on paper and saving costs, there are some rights that their owners will be giving up. We want to have a more thorough conversation so that we have a balanced approach.

Another point to make is that the notice and access is a provincial regime and it applies to publicly traded institutions. For example, our large banks follow that regime and have been following it successfully for a couple of years now. When we are talking about different ownership regimes, for example, for

Le sénateur C. Deacon : Seulement en ce qui a trait aux décisions que vous venez de prendre, car cette information nous intéresse.

Mme Tepczynska : Comme je l'ai mentionné, on a annoncé dans le budget de 2019 que des propositions législatives seraient présentées pour que les lois sur les institutions financières fédérales soient conformes aux modifications apportées à la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Cette loi est la principale loi régissant la gouvernance des sociétés par actions. Nous avons consulté les intervenants sur quatre thèmes qui ont été ajoutés dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions et adoptés par le Parlement en mai 2018. Ces changements pourraient être présentés à une date ultérieure, mais le moment de la présentation du projet de loi dépend de l'approbation du ministre des Finances, des priorités parlementaires, du programme parlementaire et des priorités du gouvernement, bien entendu.

Le sénateur C. Deacon : Vous ne nous avez pas dit, de votre point de vue, quel était le problème pour aller de l'avant, vous avez simplement parlé de calendrier et de processus budgétaire. J'essaie de comprendre votre façon de prendre des décisions, dans le contexte de la numérisation des relations dans le secteur des services financiers. Je pense que cela a une incidence sur certains travaux auxquels nous avons participé activement et il serait utile de savoir comment vous prenez ces décisions et comment vous comptez aider nos institutions bancaires à se prévaloir des possibilités qu'offre la numérisation pour l'avenir.

Mme Tepczynska : Dans le cadre de ses processus de diligence raisonnable, le ministère consulte largement les intervenants de l'industrie afin de comprendre les répercussions des changements possibles sur le marché et la façon dont ces changements pourraient être introduits dans la loi. La Loi canadienne sur les sociétés par actions et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique établissent la tendance en matière de gouvernance d'entreprise, et nous tenons compte de leur orientation stratégique lorsque nous envisageons des changements à la gouvernance d'entreprise pour les institutions financières sous réglementation fédérale.

Je pense que le mécanisme de notification et d'accès dont nous avons parlé, qui tire parti des technologies modernes — il ne s'agit pas d'un système bancaire ouvert, mais cela s'appuie sur la technologie moderne —, est un point que nous étudions très attentivement. La conversation à ce sujet n'est pas terminée : même si les sociétés aimeraient pouvoir économiser du papier et réduire leurs coûts, leurs propriétaires devraient renoncer à certains droits. Nous voulons avoir une conversation plus approfondie afin de trouver une approche équilibrée.

Il faut aussi souligner que le mécanisme de notification et d'accès est un régime provincial qui s'applique aux institutions cotées en bourse. Par exemple, nos grandes banques suivent ce régime avec succès depuis quelques années. Lorsque nous parlons de différents régimes de propriété, par exemple, pour les

federal credit unions, we would need to set out clear rules in regulation. To do that we would need to study that carefully and consult.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Brandon-Jepp. Have you received any explanations on the rejection of your request to be exempted from the obligation to use paper statements? After all, this is 2019, and paper-based communications are not really in line with the environmental values preached by the current government.

[*English*]

Ms. Brandon-Jepp: Yes, that's correct. As I mentioned in my remarks, we feel this is an outdated way of communicating with our members. Currently, we have to send these paper statements out. I might clarify that these paper statements are the year-end reports for the credit union itself, not necessarily the member accounts, but we have to send those out in paper. You as senators know best, but financial statements are often lengthy and complex documents, so there is a large cost, both environmental and fiscal, to sending out these notices. We as credit unions are very concerned with our environmental impact and are looking for ways that we can constantly improve. This is a great example of something that is relatively easy to modernize that also has an environmental impact.

Senator Duncan: My question is also for Ms. Brandon-Jepp. In your presentation I highlighted a note. You said, " . . . our other recommendations to support innovation and competition within the financial services sector."

Perhaps it would be best to submit this in writing, if you wouldn't mind. Could you provide the committee with the other recommendations that you made that are not included?

Ms. Brandon-Jepp: Yes, absolutely.

[*Translation*]

Senator Galvez: Thank you for your testimony. My question ties in to the one asked by Senator Dagenais. Nowadays, reducing the quantity of paper used is an important issue. However, we cannot ignore the aspect related to computer security.

For example, at some point, Desjardins in Quebec was disrupted by wrongdoers who outright copied its website and managed to establish all kinds of contacts with its clients.

coopératives de crédit fédérales, nous devrions établir des règles claires. Pour ce faire, nous devons étudier la question attentivement et mener des consultations.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Brandon-Jepp. Avez-vous reçu des explications sur le refus de votre demande d'être dispensé de l'obligation d'utiliser des bulletins de vote papier? Nous sommes quand même en 2019, et les communications sur papier ne sont pas nécessairement conformes aux valeurs environnementales qui sont prêchées par le gouvernement actuel.

[*Traduction*]

Mme Brandon-Jepp : Oui, c'est exact. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, nous estimons que c'est une façon désuète de communiquer avec nos membres. À l'heure actuelle, nous devons envoyer ces relevés papier. J'aimerais préciser que ces états financiers sont les rapports de fin d'exercice de la coopérative de crédit elle-même, pas nécessairement les comptes des membres, mais nous devons les envoyer par écrit. Les sénateurs sont bien placés pour le savoir, les états financiers sont souvent longs et complexes, de sorte que l'envoi de ces avis entraîne des coûts importants, tant sur le plan environnemental que sur le plan financier. Comme coopératives de crédit, nous sommes très préoccupés par notre impact sur l'environnement et nous cherchons des façons de nous améliorer constamment. C'est un excellent exemple de point relativement facile à moderniser qui a, en outre, des répercussions sur l'environnement.

La sénatrice Duncan : Ma question s'adresse également à Mme Brandon-Jepp. D'après votre exposé, vous auriez encore d'autres recommandations à faire à l'appui de l'innovation et de la concurrence dans le secteur des services financiers.

Il serait peut-être préférable que vous nous soumettiez cette information par écrit, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Pourriez-vous fournir au comité ces autres recommandations qui ne sont pas incluses?

Mme Brandon-Jepp : Oui, absolument.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Je vous remercie de votre témoignage. Ma question est liée à celle du sénateur Dagenais. De nos jours, la réduction de la quantité de papier qu'on utilise est une question importante. Cependant, nous ne pouvons faire abstraction du volet qui a trait à la sécurité informatique.

À titre d'exemple, à un moment donné, les caisses Desjardins au Québec ont été perturbées par des malfaiteurs qui ont carrément copié leur site web et ont réussi à établir des contacts de tout genre avec leurs clients.

Can you tell us where you are at when it comes to computer security?

[*English*]

Ms. Brandon-Jepp: Thank you for the question.

I can tell you that credit unions take the privacy of their members extremely seriously, and we are committed to ensuring that our members' privacy is protected. I can't speak to the Desjardins example specifically. We do not represent Desjardins, they are not one of our members. However, I can tell you that our members take their members' security very seriously.

This provision we have suggested in terms of providing electronic statements is not to do with our individual member statements for their individual accounts. It would contain no individual member's information. As organizations we are required to provide our year-end financial statements and other documents pertaining to the management of the credit union in paper format to our members. Currently some of our credit unions also post financial statements and other year-end statements online, but this would allow us to not have to send those paper copies in addition, which has a large environmental and fiscal benefit.

Senator Galvez: Among your clients there are people of all ages. I understand young people are very capable with informatics, voting and doing transactions online, but is it still possible for older people to receive their paper and their forms in the old way?

Ms. Brandon-Jepp: Certainly, credit unions are committed to making sure their members stay informed. It is part of those cooperative, democratic values. That would be something that we would be in discussions with the Department of Finance and our regulators on if this provision was put into legislation going forward, but I think that makes sense.

The Chair: I have a quick question for you, Ms. Brandon-Jepp.

In your last paragraph where you are talking about the ongoing activity of the All-Party Credit Union Caucus and your interface with them, are you informing us of that or are you asking us to do something?

Ms. Brandon-Jepp: We are informing. We want to inform this committee that the All-Party Credit Union Caucus supported our recommendations for the modernization of provisions within the Bank Act. The message I want to get across is we did enjoy all-party support, and clearly the government is also supportive as they implemented two of our recommendations in Budget 2019.

Pouvez-vous nous dire où vous en êtes en ce qui a trait à la question de la sécurité informatique?

[*Traduction*]

Mme Brandon-Jepp : Je vous remercie de votre question.

Je peux vous dire que les coopératives de crédit prennent la vie privée de leurs clients très au sérieux, et nous, nous sommes tout aussi déterminés à protéger celle de nos membres. Je ne saurais vous dire pour l'exemple des caisses Desjardins, car elles ne sont pas au nombre de nos affiliées, mais je peux vous dire que les coopératives qui le sont prennent la sécurité de leurs clients très au sérieux.

La disposition que nous avons proposée au sujet des relevés électroniques n'a rien à voir avec les relevés de compte de chaque client. Ces relevés ne contiendraient pas de renseignements sur nos membres. Les organisations comme nous, nous sommes tenues de fournir à nos membres nos états financiers de fin d'exercice et d'autres documents relatifs à la gestion des coopératives de crédit en format papier. À l'heure actuelle, certaines de nos coopératives les affichent également en ligne, mais la mesure nous permettrait de ne pas avoir à envoyer ces copies papier en plus, ce qui présente un grand avantage sur le plan écologique aussi bien que financier.

La sénatrice Galvez : Parmi vos clients, il y a des gens de tous les âges. Je sais que les jeunes s'y prennent admirablement bien en informatique, en votant et en faisant des transactions en ligne, mais est-il encore possible pour les personnes âgées de recevoir leurs papiers et leurs formulaires de la vieille façon?

Mme Brandon-Jepp : Il va de soi que les coopératives de crédit tiennent à renseigner leurs clients. Cela fait partie des valeurs coopératives et démocratiques qui les caractérisent. Il faudra en discuter avec le ministère des Finances et nos organismes de réglementation, mais l'inclusion de cette disposition dans le projet de loi est tout à fait logique, à mon avis.

Le président : J'ai une petite question pour vous, madame Brandon-Jepp.

Dans votre dernier paragraphe où vous parlez des activités en cours du Caucus multipartite des coopératives de crédit et de votre interaction avec lui, est-ce à titre d'information seulement, ou est-ce pour nous demander de faire quelque chose?

Mme Brandon-Jepp : C'est à titre d'information. Nous tenons à ce que le comité sache que le Caucus multipartite des coopératives de crédit a appuyé nos recommandations pour la modernisation des dispositions de la Loi sur les banques. J'essaie de faire valoir que nous avons bénéficié de l'appui de tous les partis, tout en rappelant que le gouvernement a retenu deux de nos recommandations dans le budget de 2019.

We understand there are limitations. In particular, this is an unusual year with the fall election, so there is limited time. Usually there are multiple BIAs, but in this case, there will likely only be one. We understand that the government has had to prioritize, but, yes.

The Chair: I take from that that you've made your best effort, you got some changes, you're satisfied with that, you're going to go back at it after the election and you're simply informing us of that.

Ms. Brandon-Jepp: Yes, and we would love this committee's support and the Senate, as the constant presence in our Parliament, to ensure that whichever Parliament is elected in the fall that they follow through with that paper statement change that was in the budget.

Senator Stewart Olsen: Thank you for that. My question is for the co-ops. Following on Senator Galvez's question, I understand that going totally paperless is a very good thing for the credit unions, but when people sign up with you would you consider — as I think you should — providing a paper copy if members don't want their statements by email? Would you put a checkmark or a box for people such as seniors and people who aren't computer savvy and don't have ready access? I wonder if you would consider that.

Ms. Brandon-Jepp: We would certainly be open to that. The large majority of our members are older people, and we recognize the importance of the bricks and mortar. As I mentioned, we have 395 bricks and mortar locations where we're the only financial services provider in that community. We are very much committed to those individuals who remain interested in that form of communication.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

The Chair: I have the privilege of thanking you all for being here today. That was very instructive to us. We needed to understand, and we now have a better understanding.

This next panel will concern Subdivision B of Division 1 of Part 4, which deals with amendments to the Canadian Payments Act. Please welcome, from the Department of Finance Canada, Julie Trepanier, Director, Payments Policy; William Gibson, Analyst, Payments Policy; and from Payments Canada, Anne Butler, Chief Legal Officer and Head of Research and Policy.

We will begin with Finance Canada and their brief opening remarks, followed by Payments Canada and then questions.

Please proceed.

Nous comprenons que le temps est limité, d'autant plus en cette année inhabituelle avec les élections d'automne. Il y a normalement plusieurs analyses des répercussions sur les opérations, mais cette fois-ci, il n'y en aura probablement qu'une seule. Nous comprenons que le gouvernement a dû établir des priorités, mais oui.

Le président : J'en déduis que vous avez fait de votre mieux, que vous avez obtenu certains changements, que vous en êtes satisfaits, que vous allez revenir à la charge après les élections et que vous ne faites que nous tenir au courant de tout cela.

Mme Brandon-Jepp : Oui, et nous aimerions que, du fait de leur présence continue, le comité et le Sénat veillent à ce que l'on donne suite au changement sur les relevés en papier énoncé dans le budget, quel que soit le Parlement élu à l'automne.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous en remercie. Ma question s'adresse aux coopératives. Pour faire suite à la question de la sénatrice Galvez, je comprends que l'élimination complète du papier est une très bonne chose pour les coopératives de crédit, mais lorsque les gens s'inscrivent chez vous, envisagez-vous — comme je crois que vous devriez le faire — de fournir une copie papier si les clients ne veulent pas recevoir leurs relevés par courriel? Est-ce que vous mettriez un crochet ou une case à cocher pour les personnes âgées et les gens qui ne connaissent pas l'informatique et qui n'y ont pas facilement accès? Je me demande si vous songez à ces aspects.

Mme Brandon-Jepp : Nous serions tout à fait prêts à le faire. La grande majorité de nos clients sont des personnes âgées, et nous reconnaissons l'importance de la brique et du mortier. Comme je l'ai mentionné, nous sommes le seul fournisseur de services financiers à avoir 395 bureaux matériels. Nous tenons à rendre service aux personnes qui demeurent intéressées par cette forme de communication.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci.

Le président : J'ai le privilège de vous remercier tous d'être ici aujourd'hui. C'était très instructif pour nous. Nous avions besoin de comprendre et nous comprenons déjà beaucoup mieux.

Le prochain groupe de témoins traitera de la sous-section B de la section 1 de la partie 4, qui porte sur les modifications à la Loi canadienne sur les paiements. Nous accueillons Julie Trepanier, directrice, Politique des paiements, du ministère des Finances du Canada; William Gibson, analyste, Politique sur les paiements; et, enfin, Anne Butler, chef des affaires juridiques et chef de la recherche et des politiques, de Paiements Canada.

Nous allons commencer par entendre le bref exposé de Finances Canada, qui sera suivi de Paiements Canada et des questions.

Vous avez la parole.

Julie Trepanier, Director, Payments Policy, Department of Finance Canada: Thank you, chair. The Canadian Payments Act prescribes Payments Canada's mandate membership and governance framework. Part 4 , Division 1, Subdivision B, makes technical amendments to the Canadian Payments Act in order to allow elected directors to be elected for two additional three-year terms, extend the term of the chair and deputy chair of the board from two to three years and add an overall limit of six years.

[*Translation*]

It ensures the compensation of Stakeholder Advisory Committee members who are subject to administrative regulations. For example, some members of the Stakeholder Advisory Committee, such as consumer groups, are facing financial constraints that can hinder their participation. Those technical changes were announced in the 2019 budget and are a follow-up to a legislative review of the Canadian Payments Act conducted by the government in February 2019.

[*English*]

I will now turn to Anne Butler from Payments Canada.

Anne Butler, Chief Legal Officer and Head of Research and Policy, Payments Canada: Thank you for inviting me here today to provide input on the amendments to the Canadian Payments Act. My name is Anne Butler, Chief Legal Officer and Head of Research and Policy at Payments Canada.

I'd like to take a few moments to provide some background on Payments Canada and its role in the Canadian financial institution space. Payments Canada is the business name of the Canadian Payments Association as described in the Canadian Payments Act we are talking about today. While Payments Canada is a little-known entity to most Canadians, it plays an essential role in the economy and the day-to-day operations of financial institutions and businesses across the country. In 2018, Payments Canada cleared approximately 8 billion payments with a total value of $50 trillion, averaging $210 billion each day.

As a public purpose corporation, Canada Payments underpins the Canadian financial system and economy by owning and operating Canada's payment clearing and settlement infrastructure, including associated systems, bylaws, rules and standards.

We are guided by our mandate and the public policy objectives of safety and soundness, efficiency of the Canadian clearing and settlement systems, and these objectives are enshrined in the Canadian Payments Act. We place the highest

Julie Trepanier, directrice, Politique des paiements, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. La Loi canadienne sur les paiements prescrit la composition du mandat et le cadre de gouvernance de Paiements Canada. La sous-section B de la section 1 de la partie 4, apporte des modifications techniques à la Loi canadienne sur les paiements afin de permettre aux administrateurs d'être élus pour deux mandats supplémentaires de trois ans, de prolonger le mandat du président et du vice-président du conseil de deux à trois ans et d'ajouter une limite globale de six ans.

[*Français*]

Il assure la rémunération des membres du Comité consultatif des intervenants qui sont sujets aux règlements administratifs. Par exemple, certains membres du Comité consultatif des intervenants, comme les groupes de consommateurs, font face à des contraintes financières qui peuvent faire obstacle à leur participation. Ces modifications techniques ont été annoncées dans le budget de 2019 et font suite à un examen législatif de la Loi canadienne sur les paiements conclu par le gouvernement en février 2019.

[*Traduction*]

Je vais maintenant laisser la parole à Anne Butler, de Paiements Canada.

Anne Butler, chef des affaires juridiques, des politiques et de la recherche, Paiements Canada : Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui à vous faire part de mes observations sur les modifications à la Loi canadienne sur les paiements. Je m'appelle Anne Butler, et je suis chef des affaires juridiques et chef de la recherche et des politiques à Paiements Canada.

J'aimerais prendre un instant pour vous présenter brièvement Paiements Canada et son rôle dans le système financier canadien. Paiements Canada est le nom commercial de l'Association canadienne des paiements, telle que décrite dans la Loi canadienne sur les paiements, qui nous occupe aujourd'hui. Bien que Paiements Canada soit une entité méconnue de la plupart des Canadiens, elle joue un rôle essentiel dans l'économie et dans les activités quotidiennes des institutions financières et des entreprises du pays. En 2018, les systèmes de Paiements Canada ont compensé environ 8 milliards de paiements pour un total de 50 billions de dollars, soit en moyenne 210 milliards par jour.

Comme organisme d'intérêt public, Paiements Canada possède et exploite l'infrastructure de compensation et de règlement des paiements qui sous-tend l'ensemble du système financier et de l'économie du Canada, ce qui comprend les systèmes, les règles, les règlements et les normes connexes.

Nos activités sont encadrées par notre mandat et par les politiques publiques visant la sécurité, la solidité et l'efficacité du système de compensation et de règlement du Canada. Ces objectifs sont enchâssés dans la Loi canadienne sur les

priority on acting in the best interests of Canadians by ensuring that financial transactions are carried out safely and securely each day.

Payments Canada has a board of directors that is comprised of five member directors representing key financial institution groups, seven independent directors including the chair, and Payments Canada's chief executive officer. We also have two important advisory councils: the Stakeholder Advisory Council and the Member Advisory Council. These councils are an important aspect of the governance structure, providing advice and counsel to the board on payments, clearing and settlement matters.

Payments Canada is currently undergoing an ambitious modernization effort to replace its two legacy systems, payment clearing and settlement systems, with three new systems to handle high value, batch retail payments and real-time retail payments for Canada. These systems will be underpinned by modern policy and legal frameworks.

The amendments to the Canadian Payments Act outlined in Bill C-97 propose two important areas of change to our governance structure: namely, greater flexibility to the terms of our board members, the chair and vice-chair, and adjustments to the level of prescription on the Stakeholder Advisory Council. These are important and necessary changes that will further Payments Canada's ability to fulfill its mandate and deliver on the modernization initiative.

First, with respect to board governance, Payments Canada is unique in several ways, including the complexity of the industry, its enabling legislation, its oversight framework, public policy objectives and the scope of our mandate. We are both a rule-making body and an operator of systemically important and prominent payment systems.

Since 2015, all of this has been carried out under the guidance of a majority independent board supported by the expertise from industry and advisory councils. The complexity of our environment makes the recruiting and on-boarding of directors — and especially independent ones — a critical factor for ensuring consistent and effective governance to enable Payments Canada to fulfill our mandate and successfully deliver on our modernization initiative.

Existing director term limits create a barrier to the flexible board succession planning needed to enable the proper mix of expertise and familiarity with multi-year strategic initiatives to support strong governance and strategic oversight. The proposal to permit directors to potentially serve an additional three-year term provides flexibility to the board to retain experienced

paiements. Notre plus grande priorité est d'agir dans l'intérêt des Canadiens en veillant à ce que les opérations financières soient effectuées en toute sécurité, en tout temps.

Le conseil d'administration de Paiements Canada est composé de cinq administrateurs membres qui représentent les principaux groupes d'institutions financières, de sept administrateurs indépendants, dont le président et le chef de la direction de Paiements Canada. Nous avons aussi deux comités consultatifs : le Comité consultatif des intervenants et le Comité consultatif des membres. Ils jouent un rôle important dans la structure de gouvernance de la société et fournissent des avis et des conseils au conseil d'administration à propos des paiements et des questions de compensation et de règlement.

Paiements Canada réalise actuellement un ambitieux chantier de modernisation afin de remplacer ses deux systèmes de compensation et de règlement actuels par trois nouveaux systèmes, qui traiteront les paiements de grande valeur, de détail par lots et de détail en temps réel pour le Canada. Ces systèmes seront appuyés par des cadres stratégiques et juridiques modernes.

Les modifications de la Loi canadienne sur les paiements proposées dans le projet de loi C-97 apportent deux changements importants à notre structure de gouvernance, à savoir une flexibilité accrue à l'égard de la durée du mandat du président et des membres du conseil d'administration, et l'ajustement des exigences relatives au Comité consultatif des intervenants. Il s'agit de changements importants et nécessaires pour améliorer la capacité de Paiements Canada à accomplir son mandat et à mener à bien son chantier de modernisation.

Premièrement, en ce qui concerne la gouvernance des conseils d'administration, Paiements Canada se distingue de plusieurs façons, notamment par la complexité de son secteur, sa loi habilitante, son cadre de surveillance, ses objectifs d'intérêt public et la portée de son mandat, comme organisme élaborant des règlements et exploitant des systèmes de paiements d'une importance critique.

Depuis 2015, toutes ses activités sont orientées par un conseil d'administration majoritairement indépendant, appuyé par le savoir-faire de ses comités consultatifs et du secteur. La complexité de notre écosystème fait en sorte que le recrutement et l'intégration des administrateurs, surtout des administrateurs indépendants, sont des facteurs décisifs pour assurer la gouvernance efficace et uniforme dont Paiements Canada a besoin pour remplir son mandat et mener à bien son chantier de modernisation.

Les limites actuelles du mandat des administrateurs font obstacle à une planification flexible de la relève. Or, cette flexibilité est nécessaire pour permettre une combinaison appropriée d'expertise et de connaissance des initiatives stratégiques pluriannuelles afin d'appuyer une solide gouvernance et une surveillance stratégique. La proposition de

directors, as may be appropriate, to support knowledge transition to successors.

For instance, this would enable a director to join the board, serve for a three-year period and then be ready to step into the position of chair with the potential to serve for one or two more terms. This cannot be achieved under the current legislation.

These amendments are consistent with best practices among similar organizations and will allow for flexible planning on board succession, ensuring there is sufficient knowledge on the board, providing greater options to manage potential knowledge gaps in situations where a director leaves early or to provide continuity of oversight for the duration of lengthy critical projects.

There is another change related to the chair terms which I would describe more as administrative in nature. The change proposes that the terms of the chair and deputy chair will provide efficiency in our governance process by extending the chair and deputy chair limits from the potential of two two-year terms, for instance, or two three-year terms. By extending it to two three-year terms, it aligns it with the director's actual term on the board, and we will not have to participate in four renewals to have some chair serve for six years on the board. It's very much an administrative change to the term limits of the board chair and vice-chair.

I'd like to turn now to the Stakeholder Advisory Council-related provisions. This council is an important vehicle to our board governance. We want to ensure that the Stakeholder Advisory Council retains a strong legal foundation, is effective and can evolve in step with the changing payments ecosystem.

The changes to the legislation will reduce the level of prescriptiveness of this council in three ways: There will no longer be a requirement for the board to appoint up to two directors on the council, there will no longer be a limit on the number of persons appointed to the council, and it will remove a prohibition that is in the legislation that prevents us from paying members of the council that fall within certain classes that could be prescribed by bylaws.

These changes are welcomed by Payments Canada, as they enable a more flexible approach to the representation of our broad ecosystem on the Stakeholder Advisory Council. In particular, the removal of the prohibition on remuneration of council members will give the board the ability to attract representation on the council from those industry groups with

permettre à un administrateur de siéger au conseil pour un mandat supplémentaire de trois ans donne au conseil la souplesse nécessaire pour retenir des administrateurs expérimentés, selon le cas, afin d'appuyer la transition des connaissances aux successeurs.

Par exemple, cela permettrait à un administrateur de se joindre au conseil, d'y siéger pendant trois ans et d'être ensuite prêt à occuper le poste de président avec la possibilité de siéger pendant un ou deux mandats de plus, ce que la loi actuelle ne permet pas.

Ces modifications cadrent avec les pratiques exemplaires d'organismes semblables et viendront assouplir la planification de la relève du conseil. En effet, nous pourrons ainsi veiller à ce que le conseil rassemble toute l'expertise nécessaire, et nous aurons plus d'options pour compenser les lacunes sur ce plan lorsqu'un administrateur quitte ses fonctions prématurément ou pour assurer une certaine continuité dans la supervision des projets critiques de longue haleine.

Il y a un autre changement qui serait plutôt de nature administrative d'après moi. Il serait question de prolonger le mandat du président et du vice-président pour rendre nos processus de gouvernance plus efficaces. En faisant passer la durée maximale de leurs mandats de deux fois deux ans à deux fois trois ans, la durée coïncidera avec celle de leurs propres mandats comme administrateurs. L'option deux mandats de trois ans permet d'harmoniser la durée de sorte qu'il ne faudra pas quatre renouvellements pour qu'un président puisse siéger pendant six ans au conseil. Il s'agit essentiellement d'un changement administratif à la durée du mandat du président et du vice-président du conseil d'administration.

J'aimerais maintenant parler des dispositions relatives au Comité consultatif des intervenants. Ce conseil est un outil important pour la gouvernance de notre conseil d'administration. Nous voulons nous assurer que le Comité consultatif des intervenants conserve son fondement juridique solide et son efficacité, et qu'il pourra évoluer au même rythme que l'écosystème changeant des paiements.

Les modifications apportées à la loi réduiront les exigences relatives à ce comité de trois façons : il ne sera plus tenu de nommer un maximum de deux administrateurs; le nombre de personnes siégeant au comité ne sera plus limité à vingt, comme c'est présentement le cas; et l'interdiction de rémunérer les membres du comité sera levée pour ceux qui appartiennent à certaines catégories qui pourraient être prescrites par règlement.

Ces modifications sont les bienvenues, puisqu'elles permettront plus de flexibilité dans la représentation de notre écosystème diversifié au sein du Comité consultatif des intervenants. Plus particulièrement, la levée de l'interdiction de rémunération permettra au conseil d'administration d'attirer des représentants de groupes du secteur dont les moyens financiers

lesser financial means who otherwise may not be able to participate.

Specifically, having greater flexibility to develop and employ a transparent remuneration policy will help ensure that we can meet our composition requirements and attract consumer expertise on the council.

Having less prescription in the act will give Payments Canada greater flexibility to make the necessary changes to the SAC's structure and role over time as our ecosystem evolves. At the same time, maintaining key SAC provisions in Payments Canada's bylaws will assure ministerial oversight and a strong legal foundation.

Finally, I would like to say we've been working very closely with the Department of Finance as they review our legislation and expect that possible future changes may also be proposed. The retail oversight framework was announced in Budget 2019 and will be a key enabler to broader risk-based access to Canada's retail payments ecosystem.

We look forward to working collaboratively with the Department of Finance on the implications of this new framework, on our membership and the changes to our legislation that will be required in the future to support this important initiative.

I'd like to thank you very much for inviting us here to provide evidence in respect of the changes to the Canadian Payments Act, and I welcome any questions you might have.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your presentations. I must confess that I kind of glossed over this at first, and reread it a few times. I began to wonder what's happening in actuality here.

Most modernization plans downsize the number of directors, et cetera. I'm pretty sure this one was set up this way so that you would have turnover and avoid ingrained people on these boards. What I'm seeing here is the building of a bureaucracy, I think. These people are getting longer terms and more and more say. I know you didn't suggest this.

Further, the changes allow the Stakeholder Advisory Council to increase in size. I have to make the comment that this Liberal government is a wonderful creator of advisory boards. It's a great way to reward people and have people come on. So my eyebrows rise when I see that we're now going to pay them.

moins élevés ne leur auraient autrement pas permis de se joindre au comité.

Plus précisément, le fait d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour élaborer et appliquer une politique de rémunération transparente garantira le respect de nos règles de composition et nous permettra d'attirer la bonne expertise sur les consommateurs au sein du comité.

Une loi moins restrictive donnera donc à Paiements Canada plus de flexibilité afin d'apporter les changements nécessaires à la structure et au rôle du Comité consultatif des intervenants au fil du temps, à mesure que notre écosystème évolue. Par ailleurs, le maintien de certaines dispositions clés en lien avec le comité consultatif dans les règlements administratifs de Paiements Canada garantira un encadrement ministériel ainsi qu'un solide fondement juridique.

Enfin, j'aimerais rappeler que nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Finances dans le cadre de son examen de la Loi canadienne sur les paiements et nous savons que d'autres changements pourraient être proposés. La structure du cadre de surveillance annoncée dans le budget de 2019 sera un élément clé pour offrir un accès plus large et fondé sur le risque à l'écosystème des paiements de détail du Canada.

Nous sommes impatients de travailler avec le ministère des Finances sur les futures répercussions de ce nouveau cadre pour nos membres ainsi que sur les changements législatifs qui seront nécessaires pour soutenir cette importante initiative.

Je tiens à vous remercier de nous avoir invités à témoigner au sujet des modifications apportées à la Loi canadienne sur les paiements. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci de vos exposés. Je dois avouer que j'ai, en quelque sorte, parcouru la question au survol au début avant de tout relire à plusieurs reprises. J'ai commencé à me demander ce qui se passait en réalité.

La plupart des plans de modernisation réduisent notamment le nombre d'administrateurs. Je suis à peu près certaine que celui-ci a été conçu de cette façon pour qu'il y ait du roulement et pour éviter que les gens s'enracinent à ces conseils. Ce que je vois ici, c'est la création d'une bureaucratie, à mon avis. Ces personnes ont des mandats de plus en plus longs et de plus en plus de voix. Je sais que ce n'est pas ce que vous avez suggéré.

De plus, les changements permettent au Comité consultatif des intervenants d'augmenter sa taille. Je dois dire que le gouvernement libéral est un merveilleux créateur de conseils consultatifs. C'est une excellente façon d'attirer et de récompenser les gens. Alors, je fronce les sourcils quand je vois que nous allons maintenant les payer.

Who makes the decision as to who sits on the advisory board? What was the impetus for increasing the terms of directors? Where did that actually come from? Where does the money come to pay the advisory board members?

Ms. Butler: I will take those starting with board size. The size of the board actually shrunk in 2015 to a smaller board of 13. It was quite a bit larger prior to that date. That was the same time that the majority independent board was put in place. Previously, the board was primarily member financial institution representatives, with some appointments by the Crown.

The board structure has been in place now for about four years. There is no proposal to increase the size of the board at this time, and it is consistent with current practices in terms of trying to keep a smaller board.

We are also a member-based organization, and so five of those seats, importantly, represent subject-matter expertise and industry experience from members who are divided between financial institutions of different sizes and makeup within the group. So these three seats are associated with direct participants in our systems and two with indirect participants.

If I could move now to the legislative change to provide a potential additional term. The impetus behind that comes from Payments Canada, its board and management team. We actually asked for a cap of 10-year terms in our first proposal, although what has been recommended in this legislation is certainly satisfactory to us.

The impetus behind that represents the amount of effort and the importance of quality directors who understand a very complex business. Bringing on new, independent directors in 2015, the learning curve to understanding the broad business and engage in a program that is a multi-year modernization initiative not intended to be completed until a post-2022 time horizon is long. The board and the Governance Committee of the board is of the view that it is helpful to have the optionality if, for instance, there is expertise in the audit function or risk-management function at the board level, somebody with deep expertise who would be valuable to retain, to keep that individual director for an additional three years. That is something quite desirable for the board from a governance perspective.

The other option I gave you was around being able to on-board directors and have them serve sufficient time to be a very effective chair. That is driven by the Governance Committee of Payments Canada's board of directors and the board itself that supports that. It is supported broadly by both our Member Advisory Council, which is a 20-person council representing our

Qui décide qui siégera au comité consultatif? Qu'est-ce qui a motivé l'augmentation du mandat des administrateurs? D'où cela vient-il vraiment? D'où vient l'argent pour payer les membres du comité consultatif?

Mme Butler : Je vais commencer par la taille des conseils d'administration, qui a en fait diminué en 2015, pour se limiter à 13 membres. Il y en avait beaucoup plus avant. C'est à ce moment-là que le conseil majoritaire indépendant a été mis en place. Auparavant, le conseil était composé principalement de représentants des institutions financières membres, et certaines nominations étaient faites par la Couronne.

La structure du conseil est en place depuis environ quatre ans. Il n'y a pas de proposition visant à augmenter sa taille en ce moment, et elle est conforme aux tendances actuelles qui préconisent des conseils d'administration réduits.

Nous sommes nous aussi une organisation composée de membres, et donc cinq de ces sièges, ce qui est important, représentent le savoir-faire et l'expérience sectorielle de membres appartenant à des institutions financières de tailles et de composition différentes au sein du groupe. Ces trois sièges sont donc associés à des participants directs dans nos systèmes et deux à des participants indirects.

Si vous me le permettez, je voudrais passer maintenant au changement législatif qui porte sur la possibilité d'un mandat supplémentaire. C'est à la demande de Paiements Canada, de son conseil d'administration et de son équipe de gestion que ce changement a été introduit. En fait, nous avions demandé un plafond de 10 ans dans notre première proposition, bien que ce qui a été recommandé dans ce projet de loi nous satisfasse pleinement.

Ce qui a motivé ce changement c'est l'importance de pouvoir compter sur de bons administrateurs qui comprennent une entreprise très complexe, en plus du niveau d'effort qu'il a fallu déployer. L'arrivée de nouveaux administrateurs indépendants en 2015, la courbe d'apprentissage pour comprendre l'ensemble des activités et s'engager dans un programme qui est une initiative de modernisation pluriannuelle censée se terminer au-delà de 2022 est longue. Le conseil d'administration et le comité de gouvernance du conseil sont d'avis qu'il est utile d'avoir le choix si, par exemple, il y a de l'expertise dans la fonction de vérification ou de gestion du risque au niveau du conseil d'administration, quelqu'un qui a une grande expertise et qu'il serait utile de garder cet administrateur pendant trois autres années. C'est quelque chose d'assez souhaitable pour le conseil du point de vue de la gouvernance.

L'autre option que je vous ai donnée concernait la possibilité de nommer les membres du conseil d'administration et de leur accorder suffisamment de temps pour être un président très efficace. C'est ce qui ressort du Comité de gouvernance de Paiements Canada et de son conseil d'administration lui-même. La mesure est largement appuyée par notre Comité consultatif

members, and our Stakeholder Advisory Council, which represents the users of payment systems, so individual consumers, businesses and payment service providers.

Senator Stewart Olsen: Who pays?

Ms. Butler: Who pays? Our budget is entirely funded by member institutions.

If there was a decision, for instance, to talk about the payment of the Stakeholder Advisory Council, the Stakeholder Advisory Council has been in the legislation for decades. They are an important policy tool to ensure that the voices of the users of payment systems are heard as we are considering rules, bylaws and changes that would impact users.

The payment of an individual representative on that council, again, is initiated from the management team and board of Payments Canada as a recommendation. One of biggest challenges we have in properly getting a representative group at the Stakeholder Advisory Council is consumer representation.

Senator Stewart Olsen: I can understand why, I just want to know who pays. So who pays?

Ms. Butler: Payments Canada would cut the cheque or pay electronically, but the funding is coming from member financial institutions in Canada.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

Senator Wallin: To reiterate, it is not tax dollars directly?

Ms. Butler: It is not tax dollars.

Senator Wallin: Thirteen is a large board, but I guess that was the decision. To make sure I have this correctly, there is no limit on the number of members who can participate in the advisory councils?

Ms. Butler: Currently, under the legislation, there is a limit of 20. What is proposed is that the limit be removed and set by bylaw rather than in the legislation.

Senator Wallin: There would be a limit at some point?

Ms. Butler: The intention would be to have it in the bylaws, yes.

Senator Wallin: You also said as part of your modernization process you are rethinking the level of prescription allowed

des membres, qui est un conseil de 20 personnes représentant nos membres, et par notre Comité consultatif des intervenants, qui représente les utilisateurs des systèmes de paiement, c'est-à-dire les consommateurs, les entreprises et les fournisseurs de services de paiement.

La sénatrice Stewart Olsen : Qui paie?

Mme Butler : Qui paie? Notre budget est entièrement financé par les institutions membres.

Si l'on décidait, par exemple, de parler du paiement du Comité consultatif des intervenants, un comité visé par la loi depuis des décennies. Il s'agit d'un outil stratégique important pour faire en sorte que la voix des utilisateurs des systèmes de paiement soit entendue pendant que nous examinons les règles, les règlements administratifs et les changements qui auraient une incidence sur les utilisateurs.

Le paiement d'un représentant individuel au sein de ce comité est une recommandation de l'équipe de gestion et du conseil d'administration de Paiements Canada. L'un des plus grands défis que nous avons à relever pour obtenir un groupe représentatif au sein du Comité consultatif des intervenants est la représentation des consommateurs.

La sénatrice Stewart Olsen : Je peux comprendre pourquoi, je veux simplement savoir qui paie. Alors, qui paie?

Mme Butler : Paiements Canada émettrait le chèque ou paierait par voie électronique, mais le financement provient des institutions financières membres au Canada.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci.

La sénatrice Wallin : Je le répète, il ne s'agit pas directement de l'argent du contribuable?

Mme Butler : Ce n'est pas l'argent du contribuable.

La sénatrice Wallin : Un conseil d'administration de 13 personnes, c'est gros, mais si l'on en a décidé ainsi... Pour m'assurer d'avoir bien compris, il n'y a pas de limite au nombre de membres qui peuvent participer aux comités consultatifs?

Mme Butler : Actuellement, en vertu de la loi, il y a une limite de 20 membres. Ce qui est proposé, c'est que la limite soit supprimée et fixée par règlement plutôt que dans la loi.

La sénatrice Wallin : Il y aurait une limite à un moment donné?

Mme Butler : Il s'agirait de l'incorporer aux règlements administratifs, oui.

La sénatrice Wallin : Vous avez également dit que, dans le cadre de votre initiative de modernisation, vous entendez

or that ability given to the advisory council. Can you tell me what that means?

Ms. Butler: For instance, in the legislation right now there is the requirement that there be two directors appointed to the council, so two of the advisory council seats are actually taken by members of the board of directors. There is a desire to make sure that, moving forward, a more flexible tool, like a bylaw, is used to govern what kind of representation should sit on the Stakeholder Advisory Council.

One of the reasons for this is the payments service provider, payments technology and payments products that are available to consumers is a rapidly changing environment. A bylaw is a more flexible tool to respond to developments and adjust membership of the council over time to make sure you have a broad representation of the payments ecosystem that is non-member, so non-financial institution.

Senator Wallin: That would be a board decision through a bylaw?

Ms. Butler: Bylaws of the organization go to the boards of directors and then are actually submitted the Department of Finance and ultimately receive ministerial approval. They would be under the scrutiny of the regulatory structures here.

Senator Wallin: Sorry, but the board would then just say, "We want to go to 30 members and we need 10 people from the sector and five from there." Is there that level of justification?

Ms. Trepanier: This is just a scenario, but in any circumstances for bylaws we would engage with Payments Canada and Finance Canada and discuss the rationale for the proposal and then submit it for the minister's approval.

Senator Wallin: But once the bylaw is in place it becomes quite subjective, right?

Ms. Trepanier: The bylaws are pre-published in the *Canada Gazette* for comments.

Senator Wallin: The bylaws wouldn't say that you need to have five people from credit unions and six people from the community at large and somebody from the school board. It wouldn't get to that level of description, so the discretion is actually with the board chair or the board? I'm just trying to sort that out.

William Gibson, Analyst, Payments Policy, Department of Finance Canada: Right now there is minimum set out for certain groups of stakeholders on the council to ensure adequate

redéfinir les exigences relatives au comité consultatif, c'est-à-dire le degré d'autorité qui lui sera accordé. Pouvez-vous me dire ce que cela signifie?

Mme Butler : Par exemple, la loi actuelle exige que deux administrateurs soient nommés au comité consultatif, de sorte que deux des sièges sont occupés par des membres du conseil d'administration. On veut s'assurer qu'à l'avenir, on disposera d'un outil plus souple, comme un règlement administratif, pour régir le type de représentation qui devrait siéger au Comité consultatif des intervenants.

Cela s'explique notamment par le fait que les services, la technologie et les produits de paiement qui sont offerts aux consommateurs évoluent rapidement. Un règlement administratif est un outil plus souple pour réagir à l'évolution de la situation et ajuster la composition du comité au fil du temps afin qu'il y ait une vaste représentation de non-membres de l'écosystème des paiements, c'est-à-dire d'institutions non financières.

La sénatrice Wallin : Il s'agirait d'une décision prise par le conseil d'administration au moyen d'un règlement administratif?

Mme Butler : Les règlements administratifs de l'organisme sont soumis aux conseils d'administration, puis au ministère des Finances pour obtenir l'approbation du ministre. Ils seraient soumis à l'examen des structures réglementaires.

La sénatrice Wallin : Excusez-moi, mais à ce moment-là, le conseil d'administration pourrait se contenter de dire qu'il veut 30 membres, dont 10 personnes du secteur et 5 d'ailleurs. Doit-il justifier ses choix à ce niveau?

Mme Trepanier : Ce n'est qu'un scénario, mais pour les règlements administratifs, nous communiquons systématiquement avec Paiements Canada et Finances Canada pour justifier la proposition et la soumettre à l'approbation du ministre.

La sénatrice Wallin : Mais une fois que le règlement est en place, tout cela devient très subjectif, n'est-ce pas?

Mme Trepanier : Les règlements sont publiés à l'avance dans la *Gazette du Canada* pour commentaires.

La sénatrice Wallin : Les règlements ne disent pas qu'il faut cinq représentants des coopératives de crédit, six représentants de la collectivité en général et un représentant du conseil ou de la commission scolaire. Il ne s'agirait pas de décrire la composition avec autant de détail, alors le pouvoir discrétionnaire appartiendrait en fait au président du conseil ou au conseil d'administration? J'essaie simplement de comprendre.

William Gibson, analyste, Politique des paiements, ministère des Finances Canada : À l'heure actuelle, il y a un minimum établi pour certains groupes d'intervenants au sein

representation of those groups, but it's a minimum to retain flexibility to adjust as needed.

Senator Wallin: Okay. I'll just put a tiny flag beside that one, but go ahead.

Senator Wetston: I think I can appreciate why you're making the governance changes. I suspect you're doing it to try and keep up with the context of what's changing at Payments Canada. I'm kind of interested in what's changing at Payments Canada, and also maybe — and I realize this is a little off topic — how is the modernization program going?

Ms. Butler: It's a great question, and an opportunity to talk about the modernization program.

What is changing at Payments Canada? As I said, we have a multi-year modernization initiative under way. The first and biggest of those is the replacement of the systemically important payments system in Canada, currently known as the LVTS, or Large Value Transfer System. I'm pleased to say we have recently signed with technology providers for the replacement of that platform on new technology, with the plan that that be implemented in 2021.

It's a very big change. All financial institutions in the country, through the direct participants, are connected to that system. It's the way money is moved between the financial institutions in Canada every day and between the financial institutions and the Bank of Canada. It's a very important system where we have all our member financial institutions lined up to support and move together to make that change. It's a big change.

The second big pillar of our modernization initiative is to support and implement what we call the Real-time Rail in Canada, so a faster payments rail for Canada that will enable payments that move in real time and settle with finality in real time. That is a project still under way. The actual plans for delivery on that are not yet determined, but it is a very important part. Some of the things I have spoken about today are critical to setting that up, including what will happen moving forward with the retail payments oversight framework that is also on the agenda of the government.

As we move forward with real-time payments in Canada and the planned regulation of other players in the payments space, we would anticipate that there will also be membership changes to Payments Canada in the future that will enable other forms of participants in the payments systems that are not just financial institutions, but payment service providers, for example. This is an important pillar of our modernization.

du comité afin d'assurer une représentation adéquate de ces groupes, mais c'est uniquement pour conserver la souplesse nécessaire et pouvoir s'adapter au besoin.

La sénatrice Wallin : D'accord. Je vais simplement faire une petite coche à côté de cette question, mais allez-y.

Le sénateur Wetston : Je crois comprendre pourquoi vous faites ces changements en ce qui a trait à la gouvernance. Je soupçonne que c'est pour essayer de rester au diapason des évolutions à Paiements Canada. Je m'intéresse à ce qui est en train de changer à Paiements Canada et peut-être aussi — et je sais que c'est un peu hors sujet — à la façon dont se déroule le programme de modernisation.

Mme Butler : C'est une excellente question et une occasion de parler du programme de modernisation.

Qu'est-ce qui change à Paiements Canada? Comme je l'ai dit, une initiative de modernisation pluriannuelle est en cours. La première mesure, la plus importante, consiste à remplacer le Système de transfert de paiements de grande valeur. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer que nous avons récemment signé une entente avec des fournisseurs de technologie pour le remplacement de cette plateforme par une nouvelle technologie, ce qui devrait se matérialiser en 2021.

C'est un très grand changement. Toutes les institutions financières du pays, par l'entremise des participants directs, sont reliées à ce système. C'est la façon dont l'argent est transféré chaque jour entre les institutions financières du pays et entre ces institutions et la Banque du Canada. C'est un système extrêmement important et toutes nos institutions membres sont prêtes à travailler ensemble pour apporter ce changement. C'est un grand changement.

Le deuxième grand pilier de notre initiative de modernisation consiste à appuyer et à mettre en œuvre un système de paiement en temps réel au Canada, c'est-à-dire un système plus rapide qui permettra le règlement définitif des paiements en temps réel. C'est un projet qui est toujours en cours. Les plans d'exécution ne sont pas encore déterminés, mais c'est un élément très important. Certains aspects dont j'ai parlé aujourd'hui sont essentiels à l'établissement de ce cadre, y compris ce qui va se passer avec le cadre de surveillance des paiements de détail, qui est également à l'ordre du jour du gouvernement.

À mesure que nous allons de l'avant avec les paiements en temps réel au Canada et la réglementation prévue visant d'autres intervenants dans l'écosystème des paiements, nous nous attendons à des changements au niveau des adhésions à Paiements Canada, car il s'agira d'accueillir d'autres catégories de participants autres que les institutions financières, des fournisseurs de services de paiement, par exemple. Il s'agit d'un pilier important de notre modernisation.

The third part of that is the batch payment system in Canada, which does the automated funds transfer systems and things like the debit system and all of the EDI or electronic deposit transactions. They are all cleared and settled through that system. Again, that one will be modernized as part of this program and has already undergone significant rule changes that have provided more safety and soundness with respect to that so that now transactions moving through that are collateralized with the Bank of Canada.

Those are the three of the big pillars and where they are in status, senator.

Senator Tkachuk: I want to congratulate you. I think we have one of the finest clearance systems in the world. All you have to do is go south of the border to find out how good we really are.

We are broadcast on TV, and there might be two or three people listening who have no idea what we're talking about. When you say "stakeholders," could you outline who the stakeholders are? Then I will have a number of questions.

Mr. Gibson: With respect to the Stakeholder Advisory Council types of stakeholders that are identified from representation, they include payment service providers and consumer groups.

Senator Tkachuk: Who would they be? Who are payment service providers?

Mr. Gibson: Payment service providers are the entities who initiate cleared payments; for example, payment card networks. Visa and MasterCard are examples of payment service providers.

Senator Tkachuk: At page 5 you talk about the changes on the council and the board. It is probably a really good idea to get it out of the legislation and put it into the bylaws. It would be easier to manipulate what you have to do. But you mention here, " . . . attract representation on the Council from those industry groups with lesser financial means who otherwise may not be able to participate." Who would that be?

Ms. Butler: I can give a real example of some of the challenges we've had with the Stakeholders Advisory Council over the past couple of years. Currently we have under the requirements, two consumer representatives are a mandatory part of the council. It's a significant commitment to be part of the advisory council. It is very difficult to find consumer representatives who are able to dedicate the kind of time that it requires to be on the council because they do not have funding for that.

Le troisième élément est le système de paiement par lots au Canada, qui s'occupe des systèmes automatisés de transfert de fonds et d'aspects comme le système de débit et toutes les transactions par échange de données informatisées ou par dépôt électronique. Ils sont tous compensés et réglés par ce système, qui sera modernisé dans le cadre de ce programme. Il a en fait déjà subi d'importants changements de règles qui ont permis d'assurer une plus grande sécurité et une plus grande solidité à cet égard, de sorte que les transactions sont maintenant garanties par la Banque du Canada.

Ce sont les trois grands piliers et le point où ils en sont, sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Je tiens à vous féliciter. Je pense que nous avons l'un des meilleurs systèmes de compensation au monde. Il suffit de se rendre au sud de la frontière pour constater à quel point nous sommes bons.

Nous sommes télédiffusés, et il y a peut-être des téléspectateurs qui ne savent pas trop de quoi nous parlons. Lorsque vous parlez d'« intervenants », pourriez-vous nous dire qui sont ces intervenants? J'aurai ensuite quelques questions à poser.

M. Gibson : En ce qui concerne ceux qui font partie du Comité consultatif des intervenants et qui sont désignés en fonction des besoins de représentation, il s'agit de fournisseurs de services de paiement et de groupes de consommateurs.

Le sénateur Tkachuk : Qui sont-ils? Qui sont les fournisseurs de services de paiement?

M. Gibson : Ce sont les entités qui effectuent les paiements compensés, par exemple, les réseaux de cartes de paiement. Visa et MasterCard sont des exemples de fournisseurs de services de paiement.

Le sénateur Tkachuk : À la page 5, vous parlez des changements au comité et au conseil d'administration. C'est probablement une très bonne idée de l'intégrer aux règlements administratifs. Il serait plus facile de manipuler ce que vous avez à faire. Par contre, vous dites ici : « [...] attirer des représentants de groupes du secteur dont les moyens financiers moins élevés ne leur auraient autrement pas permis de s'y joindre ». De qui s'agit-il?

Mme Butler : Je peux vous donner un exemple concret des difficultés que nous avons eues avec le Comité consultatif des intervenants au cours des dernières années. À l'heure actuelle, selon les exigences, deux représentants des consommateurs en font obligatoirement partie. C'est un engagement important que de faire partie du comité consultatif. Il est très difficile de trouver des représentants des consommateurs capables de consacrer le temps nécessaire pour siéger, car ils n'en ont pas les moyens.

That is the primary driver for the ask we have submitted to the department. That forms the basis of what is in the proposed legislation is that flexibility. Certainly, consumers, for sure, are a challenge for us. It's possible there may be others in the future, but that is the main issue we are facing now.

Senator Tkachuk: How do you find them? Are they consumer groups that you go to see or do you pick somebody off the street?

Ms. Butler: There are consumer groups.

Senator Tkachuk: Like who?

Ms. Butler: The Consumers Council of Canada would be an example.

Senator Tkachuk: Those kinds of people may not have the money or the time, or is it a mixture of both?

Ms. Butler: Probably a mixture of both, yes.

Senator Tkachuk: When you talk about the two-year and three-year appointments, on the two-year appointments, can't the board just renew itself? Who suggests it? Do you only get two years and then you are gone and you need a new body, or can you renew the two years and can you renew the three years? What exists now?

Ms. Butler: We are talking about the chair and vice-chair appointments.

Senator Tkachuk: The directors, you said, are two-year appointments.

Ms. Butler: Directors are appointed for three years and can be renewed for a second term. What is being proposed in the legislation is the potential for a third term, should that be advisable.

For the chairs, it's quite simply trying to line up their actual term. They could be appointed for a term as chair for the same term they are a director so that we don't have to do it multiple times during their tenure.

Senator Tkachuk: Are the board people like the advisory council? Are they taken from the service provider, so you would have a representative from Visa, for example? Who would be on the board?

Ms. Butler: Seven members of our board are independent and chosen from the pool of candidates for directorship with experiences that would be valuable to the organization and that

C'est la principale raison pour laquelle nous avons présenté notre demande au ministère. C'est cette marge de manœuvre que recherche le projet de loi. Il est certain que les consommateurs représentent un défi pour nous. Nous en aurons sans doute d'autres à l'avenir, mais c'est notre principal souci en ce moment.

Le sénateur Tkachuk : Comment les trouvez-vous? Est-ce que ce sont des groupes de consommateurs que vous allez voir, ou est-ce que vous les choisissez au hasard?

Mme Butler : Il y a des groupes de consommateurs.

Le sénateur Tkachuk : Comme qui?

Mme Butler : Le Conseil des consommateurs du Canada, par exemple.

Le sénateur Tkachuk : Ces gens n'ont peut-être pas l'argent ni le temps, ou est-ce un mélange des deux?

Mme Butler : Probablement un mélange des deux, oui.

Le sénateur Tkachuk : Lorsque vous parlez des nominations de deux et trois ans, pour celles de deux ans, le conseil ne peut-il pas simplement se renouveler? Qui le suggère? Est-ce que vous n'avez droit qu'à deux ans, puis les personnes partent et il faut constituer un nouveau groupe, ou pouvez-vous renouveler les mandats au bout de deux et trois ans? Comment ça se passe-t-il en ce moment?

Mme Butler : Nous parlons des nominations au poste de président et de vice-président.

Le sénateur Tkachuk : Vous avez dit que les administrateurs sont nommés pour deux ans.

Mme Butler : Les administrateurs sont nommés pour trois ans et peuvent être reconduits pour un deuxième mandat. Ce qui est proposé dans le projet de loi, c'est la possibilité d'un troisième mandat, si c'est jugé souhaitable.

Pour les présidents, il s'agit tout simplement d'essayer d'harmoniser leur mandat. Ils pourraient être nommés pour un mandat de président coïncidant avec leur mandat d'administrateur pour éviter de devoir le renouveler à plusieurs reprises.

Le sénateur Tkachuk : En est-il de même pour les membres du conseil que pour ceux du comité consultatif? Est-ce qu'ils sont des fournisseurs de services, de sorte que vous auriez un représentant de Visa, par exemple? Qui ferait partie du conseil d'administration?

Mme Butler : Sept membres de notre conseil d'administration sont indépendants et choisis parmi le bassin des candidats à la direction, c'est-à-dire des gens en mesure

have met the strict independence criteria set out in the bylaws and the regulation under the Canadian Payments Act.

Senator Tkachuk: Who appoints them?

Ms. Butler: They are elected by the membership.

Senator Tkachuk: Okay. Thank you very much.

Senator C. Deacon: Thanks very much to our panel.

I want to get a further sense of how your business is changing. I think we all feel the changes going on around us. I was looking at the data in terms of the fact that cheques and paper are dropping in use every year by as much as electronic and other digital fund transfers are growing. It makes sense. That must change, I would expect. Does that reflect a change in your cost structure per transaction as these changes occur?

Ms. Butler: Yes, it would ultimately result in changes to cost structure over time. As we are planning the implementation of a new payment system, that would potentially have migration of payment streams from the current ACSS on to the Real-time Rail. There would be changes in cost structure as well, over time.

Senator C. Deacon: We will probably see an acceleration as we go forward in this change. You mentioned that your costs are borne as a fee for service by the member organizations, which I assume are primarily chartered banks?

Ms. Butler: Yes, there are banks and other financial institutions that can be members.

Senator C. Deacon: They would, in turn, pass that on to consumers?

Ms. Butler: Certainly the banks would recover their costs through the structures they use in pricing their products.

Senator C. Deacon: I'm interested in how your governance structure takes into consideration how you price that as you move forward. Those organizations, perhaps new entrants into the market, who come with a dramatically lower cost in terms of what their membership and volume might incur at Payments Canada.

How do we have confidence that the directors and advisory board members will appreciate and push for as transparent a pricing scheme as possible that really rewards those financial organizations that are highly efficient with different pricing from

d'apporter une expérience précieuse pour l'organisme et qui répondent aux critères d'indépendance rigoureux énoncés dans les règlements administratifs et le règlement pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements.

Le sénateur Tkachuk : Qui les nomme?

Mme Butler : Ils sont élus par les membres.

Le sénateur Tkachuk : Bon. Merci beaucoup.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup à nos témoins.

J'aimerais avoir une meilleure idée de la façon dont votre organisme évolue. Je pense que nous ressentons tous les changements qui se produisent autour de nous. Je regardais les données montrant que l'utilisation des chèques et du papier diminue chaque année de manière inversement proportionnelle à l'augmentation des transferts électroniques et numériques. C'est logique. Je suppose que cela doit changer. Cette nouvelle donne est-elle en train de changer votre structure de coûts par transaction?

Mme Butler : Oui, la structure va inévitablement changer au fil du temps. Avec la mise en œuvre du nouveau système de paiement que nous prévoyons, il pourrait y avoir une migration des flux de paiements du système automatisé de compensation et de règlement actuel vers le système de paiement en temps réel. Il y aurait aussi des changements dans la structure des coûts, au fil du temps.

Le sénateur C. Deacon : Nous assisterons probablement à une accélération de ce changement. Vous avez mentionné que vos coûts sont assumés par les organisations membres, qui sont principalement des banques à charte, je suppose?

Mme Butler : Oui, il y a des banques et d'autres institutions financières qui peuvent être membres.

Le sénateur C. Deacon : Passeront-elles à leur tour la facture aux consommateurs?

Mme Butler : Il est certain que les banques chercheraient à recouvrer leurs coûts en structurant autrement les barèmes qu'elles utilisent pour fixer le prix de leurs produits.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais savoir comment votre structure de gouvernance tient compte de la façon dont vous établissez les prix à mesure que vous avancez. Ces organisations, peut-être de nouveaux venus sur le marché, qui arrivent avec des coûts beaucoup moins élevés que ce que leurs membres et leur volume pourraient engager à Paiements Canada.

Comment pouvons-nous avoir l'assurance que les administrateurs et les membres du comité consultatif apprécieront et préconiseront un système de tarification aussi transparent que possible, qui récompense vraiment

those who are laggards in the shifts they are making or encouraging through their client structure?

Ms. Butler: Pricing is something that is very important to make sure we are being held to being efficient, as the statute requires, and that we consider efficiency in what we do.

The cost of developing the new systems is actually being priced in a way to enable participants in the new system to fund the build that happens to support the new system, which should be encouraged. This is the kind of approach to pricing you were talking about. It's part of getting in place more modern and efficient systems and enables a reduction in price over time, relative to the costs for those members.

Senator C. Deacon: Tell me specifically, because it sounds like you are really trying to work to encourage member organizations to become increasingly efficient, as you do. How can you give us confidence that the board membership will reflect the leadership of those organizations that are demonstrating the most client-centric approach to delivering efficient and effective banking services across the country and maintaining this great reputation that Senator Tkachuk mentioned, and the great results that we can be proud of in Canada?

As we move forward, I'm thinking about making sure there is the opportunity for disruptive new entrants to become a part of your organization or access your services in a way that benefits Canadians and, perhaps, globally, so that we have the kinds of board members being brought into the system who are not protecting the status quo but really continuing to push the organization and the banking industry to keep getting better. You are right at the core of it. You have a unique position in our banking system.

Ms. Butler: Yes, it's a very exciting time to be at our organization. There is a governance and nominating committee of the board, which is one the requirements enshrined in 2015. If you take a look at the current makeup of our board of directors, as an example, you can see from the makeup of the independents, even, that there is experience from the financial technology sector within the independent directors on the board. You will also see, with respect to the member directors on the board, that one of our directors, for instance, is with a financial institution that is a non-bricks-and-mortar bank.

With five member director seats that will rotate with some frequency, you will always have some shift in who is in those seats, but you will see evidence already that we and the board are considering that as they are constituting their board and looking at the skill sets of directors and the knowledge base needed for that. I would expect that the governance committee and the board would continue to take that approach.

les organisations financières particulièrement rentables avec des prix différents de ceux des organisations qui tardent à instituer des changements ou à les encourager parmi leur clientèle?

Mme Butler : Il importe de fixer des prix pour pouvoir répondre de notre efficacité, comme nous sommes tenus de le faire en vertu de la loi, et montrer que nous songeons à la rentabilité dans tout ce que nous faisons.

Le coût de la mise au point des nouveaux systèmes est en fait évalué de façon à permettre aux participants au nouveau système de financer les moyens de l'instituer, ce qui devrait être encouragé. C'est le genre d'approche de tarification dont vous parliez. Cela fait partie de la mise en place de systèmes plus modernes et plus efficaces et permet une réduction des prix au fil du temps, par rapport aux coûts pour ces membres.

Le sénateur C. Deacon : Parlez-moi de choses concrètes, je vous en prie, car il me semble que vous ne faites qu'essayer d'encourager les organisations membres à devenir de plus en plus rentables, comme vous. Comment pouvez-vous nous garantir que la composition du conseil d'administration reflétera le leadership des organisations qui font preuve de l'approche la plus axée sur le client pour offrir des services bancaires efficaces et efficients partout au pays et maintenir l'excellente réputation dont le sénateur Tkachuk a parlé, ainsi que les excellents résultats dont nous pouvons être fiers au Canada?

À mesure que nous allons de l'avant, je songe à faire en sorte que les nouveaux venus perturbateurs aient la possibilité de faire partie de votre organisme ou d'accéder à vos services d'une manière qui profite aux Canadiens et, peut-être, à l'échelle mondiale, afin que nous ayons des membres du conseil d'administration qui entrent dans le système sans chercher à protéger le statu quo, mais qui incitent l'organisme et le secteur bancaire à continuer de s'améliorer. Vous êtes au cœur de tout cela. Vous occupez une place unique dans notre système bancaire.

Mme Butler : Oui, c'est une période vraiment passionnante pour notre organisme. Il y a un comité de gouvernance et de nomination du conseil d'administration, qui est l'une des exigences enchâssées en 2015. Si vous regardez la composition actuelle de notre conseil d'administration, par exemple, vous constaterez que l'expérience du secteur de la technologie est présente, même parmi les membres et administrateurs indépendants. Pour ne citer qu'un exemple, vous verrez aussi que l'un de nos administrateurs travaille pour une institution financière sans succursales en brique et mortier.

Il y aura toujours un roulement dans la répartition des cinq sièges d'administrateur, mais vous verrez déjà des preuves que le conseil d'administration et nous-mêmes en tenons compte et que nous examinons les compétences des administrateurs et les connaissances nécessaires. Je m'attendrais à ce que le comité de gouvernance et le conseil continuent d'adopter cette approche.

To your second question around the future, I signalled to some of the expected changes that will follow. I would expect that either myself or someone else will be here in the near future talking about future changes to our legislation that are tied closely to the retail payments oversight regime that the Department of Finance is planning.

That is also tied closely to the modernization initiative that we are calling Real-time Rail. The expectation is that system will be the enabler of access to our systems in the future when there are new entrants who will be allowed to become members. Right now, under our legislation, our membership is constrained to prudentially regulated financial institutions. We have every expectation that in the future, as part of that retail oversights framework, there will be an opening up of access to our systems and that our governance will likely need to be changed again to reflect that.

But it is also one the drivers for asking for more flexibility around the Stakeholder Advisory Council because, over time, who constitutes a member and a stakeholder may change. Some payment service providers may be lining up to become members in another iteration of this legislation, and our Stakeholder Advisory Council makeup would likely change to reflect more users and fewer service providers over time.

This is a very important opportunity for the ecosystem to be able to stand up new technology and new access to enable that in the future.

The Chair: I would remind senators that we are now over time with this panel, so we are going to be as focused as we can.

[*Translation*]

Senator Galvez: Thank you very much for your testimony and your answers. I will also come back a bit to issues raised by my colleagues. I am trying to align the issue of modernization you described with these three parts, which certainly indicate that the focus is on accelerating transactions and using modernization in IT. So I am trying to align that ongoing modernization with the need to make governance even more rigid by increasing the time and the number of directors.

[*English*]

It would be interesting for this committee to hear from some of the directors. I think it is interesting to ask the directors about the modernization that is going on.

Pour répondre à votre deuxième question sur l'avenir, j'ai signalé certains des changements prévus qui suivront. Je m'attends à ce que moi ou quelqu'un d'autre se retrouve ici prochainement pour parler des changements futurs à notre législation qui sont étroitement liés au régime de surveillance des paiements de détail que le ministère des Finances prévoit.

C'est aussi lié de près à l'initiative de modernisation que nous appelons le système de paiement en temps réel et qui devrait selon toute attente faciliter l'accès à nos systèmes à l'avenir, lorsque de nouveaux participants seront autorisés à devenir membres. À l'heure actuelle, en vertu de notre loi, nos membres sont limités à des institutions financières assujetties à la réglementation prudentielle. Nous nous attendons à ce que, à l'avenir, le cadre de surveillance de la vente au détail ouvrira l'accès à nos systèmes et notre gouvernance devra probablement être modifiée de nouveau en conséquence.

Toutefois, c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles on demande plus de souplesse au sein du Comité consultatif des intervenants, puisque, avec le temps, l'identité de ceux qui pourront devenir membres et intervenants peut changer. Certains fournisseurs de services de paiement pourraient faire la queue pour devenir membres dans une autre version de cette loi, et la composition de notre Comité consultatif des intervenants changerait probablement pour refléter un plus grand nombre d'utilisateurs et de fournisseurs de services au fil du temps.

C'est une occasion très importante pour l'écosystème, une occasion de mettre en place de nouvelles technologies et de nouvelles conditions d'accès pour que tout cela puisse se produire à l'avenir.

Le président : Je rappelle aux sénateurs que nous avons dépassé le temps alloué à ce groupe de témoins et qu'il s'agira donc d'être aussi succinct que possible.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup de vos témoignages et de vos réponses. Je vais moi aussi revenir un peu aux questions qui ont été soulevées par mes collègues. J'essaie d'arrimer la question de la modernisation que vous avez décrite à ces trois parties, qui indiquent assurément que la préoccupation est d'accélérer et de rendre les transactions plus rapides et d'utiliser la modernisation dans l'informatique. J'essaie donc d'arrimer cette modernisation qui a lieu actuellement au besoin de rendre la gouvernance encore plus rigide par le fait d'augmenter le temps et le nombre de directeurs.

[*Traduction*]

Le comité aurait tout avantage à entendre certains des directeurs. Je pense qu'il serait intéressant de les interroger au sujet de la modernisation en cours.

By extending the term of these directors — and you have said that things change rapidly and that this modernization is mostly on the informatics in the software and online, how can you justify that? I'm curious to know what is the salary of one of these directors?

Ms. Butler: First, I'll take the question around why there should be longer terms, given the pace of change. Our belief, and the belief of the board, looking at best practices in terms of flexibility, is not to say that each director should stay in the chair as a director for nine years, but that typically good governance practices provide some flexibility, for instance, to enable a director to stay for an additional period of time when we are implementing the systemically important payment system for Canada. The directors who are in the seats during that transition period, and the continuity of those directors, can be valuable in overseeing management and working with industries through what is a very significant change. It has to be a big bang cutover with all of the industry going together to move on to the new system. That's an example of where having the flexibility to have continuity — for example, it might be a director who is especially strong in supervising risk management or strong in the audit area — and to keep, for instance, the chair for an additional term while training or bringing on the new chair to step into that role is important. That's the flexibility being sought with the extension of time.

Senator Marshall: The board reports to the Minister of Finance, does it?

Ms. Butler: The board is a majority independent board. It has accountabilities to the Minister of Finance and we have to publish a plan every year that is approved by the Minister of Finance.

Senator Marshall: Are the members of board Governor-in-Council appointments?

Ms. Butler: No, they are not.

Senator Marshall: Who appoints them?

Ms. Butler: They are elected by the members. All the directors are elected by the members of organization. It's a membership organization, it is not a Crown corporation.

Senator Marshall: The Stakeholder Advisory Council reports to the board.

Ms. Butler: Advises or reports to the board, yes.

Comment pouvez-vous vouloir prolonger le mandat de ces administrateurs alors que vous dites que les choses changent si rapidement et que cette modernisation porte surtout sur l'informatique, c'est-à-dire les logiciels et en ligne. Comment le justifiez-vous? Je suis curieuse de savoir quel est le salaire d'un de ces administrateurs.

Mme Butler : Tout d'abord, je vais répondre à la question de savoir pourquoi il devrait y avoir des mandats plus longs, étant donné le rythme du changement. Pour notre conseil d'administration, il ne s'agit pas de chercher à ce que l'on retienne systématiquement le poste de président pendant neuf ans, mais les pratiques exemplaires en matière de gouvernance prévoient habituellement une certaine marge de manœuvre, par exemple, pour permettre à un administrateur de rester pendant une période supplémentaire lorsque nous instituons un mode de paiement d'importance systémique pour le Canada. Les administrateurs qui occupent les sièges pendant cette période de transition et leur continuité peuvent être utiles pour superviser la gestion et travailler avec les industries dans le cadre d'un changement aussi important. Il faut que tout le secteur se mette d'accord pour passer d'un seul coup au nouveau système. C'est un exemple de situation où il importe d'avoir la souplesse nécessaire pour assurer la continuité — par exemple, il peut s'agir d'un administrateur particulièrement fort dans le domaine de la gestion du risque ou de la vérification — et garder le président pour une période supplémentaire en attendant la formation ou nomination de son successeur. C'est ce genre de souplesse que l'on cherche à obtenir avec la prolongation du délai.

La sénatrice Marshall : Le conseil relève du ministre des Finances, n'est-ce pas?

Mme Butler : Le conseil est un conseil d'administration majoritairement indépendant. Il a des comptes à rendre au ministre des Finances, et nous devons publier chaque année un plan qui est approuvé par le ministre des Finances.

La sénatrice Marshall : Les membres du conseil sont-ils nommés par le gouverneur en conseil?

Mme Butler : Non, ils ne sont pas nommés par le gouverneur en conseil.

La sénatrice Marshall : Qui les nomme?

Mme Butler : Ils sont élus par les membres. Tous les administrateurs sont élus par les membres de l'organisation. Il s'agit d'une organisation associative, et non d'une société d'État.

La sénatrice Marshall : Le Comité consultatif des intervenants relève du conseil.

Mme Butler : Il joue un rôle consultatif auprès du conseil ou fait rapport au conseil, oui.

Senator Marshall: But those members on the advisory committee are appointed by the board in consultation with the minister.

Ms. Butler: That is correct.

Senator Marshall: If the minister has no involvement in the appointment of the board, why would the minister have involvement with the Stakeholder Advisory Council? It seems peculiar.

Ms. Butler: I'm happy to express an opinion on that, but I'm conscious that that might be Ms. Trepanier's bailiwick. My interpretation of that is that the Stakeholder Advisory Council has been an important instrument of public policy for many years for the Minister of Finance, and for an organization that was member controlled for a long time to ensure that the voice of stakeholders form part of the decision-making of the organization. It has continued, subsequent to the changes in the governance structure, for that same reason.

Senator Marshall: Are the members of the Stakeholders Advisory Council Governor-in-Council appointments?

Ms. Butler: No, they are not.

Senator Marshall: That is a very peculiar reporting structure.

Senator Wetston: What is the average daily value of the LVTFs in Canada these days?

Ms. Butler: I'm afraid you are going to catch me not remembering my numbers.

Senator Wetston: Close?

Ms. Butler: Well, I only have the combined ACSS and LVTS numbers. Daily, that's $210 billion.

Senator Wetston: LVTS would be the larger part?

Ms. Butler: That's correct.

Senator C. Deacon: Purely out of curiosity, what are the opportunities for this organization to eventually export its expertise into other jurisdictions and have it used as a clearance and financial system backbone in other locations or jurisdictions?

Ms. Butler: The technology, you mean?

Senator C. Deacon: Yes.

La sénatrice Marshall : Mais les membres du comité consultatif sont nommés par le conseil en consultation avec le ministre.

Mme Butler : C'est exact.

La sénatrice Marshall : Si le ministre ne participe pas à la nomination des membres du conseil, pourquoi participerait-il à celle des membres du Conseil consultatif des intervenants? Cela semble étrange.

Mme Butler : Je suis heureuse de vous donner mon opinion à ce sujet, mais je suis consciente que c'est peut-être le domaine de Mme Trepanier. Selon mon interprétation, le Comité consultatif des intervenants a joué un rôle important d'instrument de politique publique pendant de nombreuses années pour le ministre des Finances, ainsi que pour une organisation qui était contrôlée par ses membres depuis longtemps, afin que la voix des intervenants soit entendue dans le processus de décision de l'organisation. Ce rôle s'est maintenu par suite des changements apportés à la structure de gouvernance, pour la même raison.

La sénatrice Marshall : Les membres du Comité consultatif des intervenants sont-ils nommés par le gouverneur en conseil?

Mme Butler : Non, ils ne sont pas nommés par le gouverneur en conseil.

La sénatrice Marshall : C'est une structure hiérarchique très particulière.

Le sénateur Wetston : Quelle est la valeur quotidienne moyenne des transferts du Système de transfert de paiements de grande valeur au Canada à l'heure actuelle?

Mme Butler : Vous me prenez au dépourvu et j'ai bien peur de ne pas pouvoir vous fournir ces chiffres.

Le sénateur Wetston : À peu près?

Mme Butler : Je n'ai que les chiffres combinés du SACR et du STPGV. Au quotidien, cela fait 210 milliards de dollars.

Le sénateur Wetston : Le STPGV représente la part la plus importante?

Mme Butler : C'est exact.

Le sénateur C. Deacon : Par simple curiosité, quelles sont les possibilités pour cette organisation d'exporter son expertise dans d'autres pays et de l'utiliser comme base d'un système de compensation et d'un système financier dans d'autres endroits ou administrations?

Mme Butler : Vous voulez dire la technologie?

Le sénateur C. Deacon : Oui.

Ms. Butler: Besides the technology, we are also a policy, rule and rule and standards shop. That's a key part of what we do besides run the technology. We already do that through collaboration with international organizations around the world. That's something we are already active in.

There is always the potential for technology, but it is not a focus for us. With the high value payment system, we are actually using the leading technology provider in that space. We are using their technology because it's the best-in-class technology for running a high value payment system.

Senator C. Deacon: Really this is a domestic business entirely.

Ms. Butler: It is. We are a utility for the financial system.

The Chair: Panel, thank you very much for being here. I think we learned more than we thought we were going to learn and I suspect you felt you were on the panel a little longer than you were going to be. We are glad we got through this. Clearer understanding for us all.

Honourable senators, this panel will deal with Subdivision A of Division 2 of Part 4, dealing with the Canada Business Corporations Act.

Please welcome, from Innovation, Science and Economic Development Canada, Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch; Darryl Patterson, Director, Corporate, Insolvency and Competition Directorate, Marketplace Framework Policy Branch; and Ian Disend, Senior Policy Analyst, Marketplace Framework Policy Branch.

Mr. Schaan, would you please proceed?

[*Translation*]

Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you, Mr. Chair. I will begin with a bit of context. In December 2017, federal, provincial and territorial Ministers of Finance concluded an agreement in principle according to which, as the first step, they would make amendments to their legislation on corporations in order to impose on them the obligation to keep accurate and up-to-date information on their beneficial owners. Budget 2018 made official the federal government's role in the implementation of that plan, and amendments to the Canada Business Corporation Act, CBCA, were made through the Budget Implementation Act — Bill C-86 — on December 13, 2018, to impose on private

Mme Butler : En plus de nous occuper de technologie, nous jouons aussi un rôle au chapitre des politiques, des règles et des normes. C'est un aspect clé de nos activités, mis à part la technologie. Nous le faisons déjà en collaboration avec des organisations internationales partout dans le monde. Cela fait déjà partie de nos activités.

Il ne faut pas laisser de côté le potentiel de la technologie, mais ce n'est pas la priorité pour nous. Pour le Système de transfert de paiements de grande valeur, nous utilisons en fait le premier fournisseur de technologie dans ce domaine. Nous utilisons cette technologie parce qu'elle est la meilleure de sa catégorie pour ce genre de système.

Le sénateur C. Deacon : Il s'agit vraiment d'une entreprise entièrement nationale.

Mme Butler : C'est le cas. Nous sommes une entreprise de service pour le système financier.

Le président : Merci beaucoup aux témoins de s'être déplacés. Je pense que nous en avons appris plus que nous ne le pensions, et je soupçonne que vous avez eu l'impression que votre participation a été un peu plus longue que prévu. Nous sommes heureux d'avoir réussi à éclaircir cette question, que nous comprenons tous beaucoup mieux maintenant, je crois.

Honorables sénateurs, ce groupe de témoins traitera de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Nous souhaitons la bienvenue à Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché; Darryl Patterson, directeur, Direction de l'entreprise, de la concurrence et de l'insolvabilité, Direction générale des politiques-cadres du marché; et, enfin, Ian Disend, analyste principal de politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Monsieur Schaan, vous avez la parole.

[*Français*]

Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci, monsieur le président. Je vais commencer avec un peu de contexte. En décembre 2017, les ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu un accord de principe conformément auquel ils apporteraient, comme première étape, des modifications à leurs lois portant sur les sociétés en vue d'imposer à ces dernières l'obligation de détenir des renseignements précis et à jour sur leurs propriétaires effectifs. Le budget de 2018 a rendu officiel le rôle du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de ce plan et des modifications à la Loi canadienne sur les sociétés par actions

corporations incorporated under the CBCA the requirement to keep a register of the individuals who control them, defined in the CBCA as "individuals with significant control," or ISC, such as beneficial owners.

[*English*]

This change builds on a change that we made in Budget 2018 by simply amending the act further to specify who would be able to access this information as a first measure to conform with our obligations to allow access for competent authorities.

The changes essentially specify that, on request by a specified investigative body, the corporation will be required to keep a register and shall, as soon as feasible after a request is made, provide a copy of the register or information from it in the manner requested.

This amendment further specifies which investigative bodies in question we mean, which are police and tax authorities, and then we have set out a number of safeguards for this.

First of all, we've made sure that we've indicated that the investigative body can only make such a request if there are reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to an investigation of one of the offences set out in the schedule. That is the schedule related to money laundering, terrorist financing and tax evasion, as per the nature of the statute.

Similarly, we've also indicated that investigative bodies must keep records when they use this requested power, and that investigative bodies must file an annual report to the director of Corporations Canada on aggregate use of the request power.

We believe these safeguards will allow for competent authorities to more easily access the registry of significant control of beneficial owners, while at the same time ensuring those legitimate investors that there is not undue use of this tool to be able to potentially understand or gain access to the information about ownership unnecessarily.

That's the provision we have before you today. We are happy to take your questions.

Senator Stewart Olsen: Thank you for coming. Has this division been run by the Privacy Commissioner, and what did the Privacy Commissioner have to say?

Mr. Schaan: There have been discussions about the privacy nature of this information. The feedback has been that the ownership information about control is administrative

(LCSA) ont été apportées par l'intermédiaire de la loi d'exécution du budget — le projet de loi C-86 — le 13 décembre 2018 pour imposer aux sociétés privées constituées en vertu de la LCSA l'exigence de tenir des registres de renseignements sur les personnes qui les contrôlent, définies dans la LCSA comme étant des « particuliers ayant un contrôle important », ou PCI, par exemple, les propriétaires effectifs.

[*Traduction*]

Cette modification à la loi s'appuie sur une modification que nous avons apportée dans le budget de 2018 et vise à préciser qui pourrait avoir accès à cette information, à titre de première mesure en vue de nous conformer à nos obligations de permettre l'accès aux autorités compétentes.

Les modifications précisent essentiellement qu'à la demande d'un organisme d'enquête déterminé, il sera exigé de la société qu'elle tienne un registre et qu'elle fournisse une copie du registre ou des renseignements qui en découlent de la manière demandée, dès que possible après qu'une demande a été faite.

Cet amendement précise en outre les organismes d'enquête en question, c'est-à-dire les forces policières et les autorités fiscales, et nous avons établi un certain nombre de mesures de protection à cet égard.

Tout d'abord, nous nous sommes assurés d'avoir indiqué que l'organisme d'enquête ne peut faire une telle demande que s'il y a des motifs raisonnables de soupçonner que l'information serait pertinente dans le cadre d'une enquête sur l'une des infractions énumérées à l'annexe. Il s'agit de l'annexe relative au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et à l'évasion fiscale, conformément à la nature de la loi.

Nous avons également indiqué que les organismes d'enquête doivent consigner les circonstances entourant chaque demande dans des registres et qu'ils doivent présenter un rapport annuel au directeur de Corporations Canada sur la manière dont ils ont exercé le pouvoir qui leur est conféré.

Nous croyons que ces mesures de protection permettront aux autorités compétentes d'accéder plus facilement au registre des propriétaires effectifs ayant un contrôle important, tout en veillant à ce que les investisseurs légitimes n'utilisent pas cet outil de façon indue pour obtenir de l'information sur la propriété ou avoir accès à cette information inutilement.

C'est la disposition dont vous êtes saisis aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci d'être venus. Cela émane-t-il du commissaire à la protection de la vie privée, et quel était son avis à ce sujet?

M. Schaan : Il y a eu des discussions sur le caractère confidentiel de ces renseignements. On nous a dit que l'information sur le contrôle par les propriétaires est de

information that's deemed to be in the interests of the government, subject to the administration of corporations, and that that information is well and truly good to be made public.

Senator Stewart Olsen: Has it been run by the Privacy Commissioner?

Mr. Schaan: Yes.

Senator Stewart Olsen: And he's okay with this?

Mr. Schaan: Yes. The Privacy Commissioner always has the capacity to re-examine laws, but our initial assessment was there were no problems with this particular statute.

Senator Stewart Olsen: Even when the CRA can access this information as well?

Mr. Schaan: The CRA obviously has information that is already available to them on the filing of tax information from corporations. This is simply an additional power to be able to understand the beneficial owner of the actual share.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

The Chair: Very interesting line of questioning.

Senator Wallin: We should come back to that for a moment, because we know the CRA has access to tax information and all of that. That's different from whether they have access to information that was gathered on reasonable grounds.

Mr. Schaan: No, what's important to note here is that there is already an obligation under the Canada Business Corporations Act for corporations to keep a registry of their shareholders. That information was always available to other shareholders, to the director of Corporations Canada and to law enforcement under warrant.

What we required under the Budget 2018 amendments to the Canada Business Corporations Act was for corporations to make reasonable attempts to seek out the beneficial owner of that share and to make that information available. Where there is reasonable suspicion of linkage to a particular law enforcement penalty or investigation, law enforcement will be able to gain access to that registry of significant control, which simply indicates that those individuals are listed as the ultimate owner of a share.

Senator Wallin: What would trigger them to do that?

l'information administrative qui est considérée comme étant dans l'intérêt du gouvernement, sous réserve du mode d'administration des sociétés, et qu'il est bon qu'elle soit rendue publique.

La sénatrice Stewart Olsen : Est-ce que le commissaire à la protection de la vie privée en a pris connaissance?

M. Schaan : Oui.

La sénatrice Stewart Olsen : Et il est d'accord?

M. Schaan : Oui. Le commissaire à la protection de la vie privée a toujours la capacité de réexaminer les lois, mais, selon notre évaluation initiale, il n'y a pas de problème avec celle-ci en particulier.

La sénatrice Stewart Olsen : Même si l'Agence du revenu du Canada peut avoir accès à cette information?

M. Schaan : De toute évidence, l'ARC dispose déjà de l'information dans les déclarations de revenus des sociétés. Il s'agit simplement d'un pouvoir supplémentaire permettant de connaître le propriétaire effectif des actions.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci.

Le président : Ce sont là des questions très intéressantes.

La sénatrice Wallin : Nous devrions revenir à ce point rapidement, car nous savons que l'ARC a accès aux renseignements fiscaux et tout cela. Cela diffère de la question de l'accès à des renseignements recueillis pour des motifs raisonnables.

M. Schaan : Non. Ce qu'il est important de noter ici, c'est que la Loi canadienne sur les sociétés par actions oblige déjà les sociétés à tenir un registre de leurs actionnaires. Cette information a toujours été à la disposition des autres actionnaires, du directeur de Corporations Canada et des forces de l'ordre détenant un mandat.

Ce que nous voulions en vertu des modifications apportées à la Loi canadienne sur les sociétés par actions dans le cadre du budget de 2018, c'est que les sociétés fassent des efforts raisonnables pour trouver le propriétaire effectif des actions et rendre cette information accessible. Lorsqu'il y a un soupçon raisonnable de lien avec une sanction ou une enquête particulière liée à l'application de la loi, les responsables pourront avoir accès à ce registre de propriétaires effectifs ayant un contrôle important, dans lequel il est simplement indiqué que ces personnes sont inscrites comme étant les propriétaires ultimes dans les faits.

La sénatrice Wallin : Qu'est-ce qui les inciterait à le faire?

Mr. Schaan: Likely suspicion of an offence related to money laundering, terrorist financing or tax evasion.

Senator Wallin: Or an indication from the data that they had access to?

Mr. Schaan: No, they can't access the information until such point as they have reasonable suspicion.

Senator Wallin: A compilation of numbers, that would just say, "We had 200 investigations this year," and you're just using raw numbers to determine if this is overuse or underuse of the system?

Mr. Schaan: Investigative bodies must keep records when they use the request power, including the name of the corporation, the reasonable grounds, what was requested, the date and manner of the service, what was received and anything prescribed that we can prescribe in regulation. What investigative bodies must file is an annual report to the director of Corporations Canada on aggregate use of the power, which is the number of requests broken down by province and territory and then for RCMP or CRA.

Senator Wallin: But not by substance?

Mr. Schaan: Not by substance.

Senator Wallin: Thank you.

Senator Wetston: I understand the line of your thinking on what's done here, since we worked on Bill C-25 when we imposed these original provisions, but let's distinguish between this and publicly traded companies.

This is really meant for the private companies. It applies to public companies, but for different reasons it might, only because of the fact that over 10 per cent you have to disclose, and we know that. This is really meant for the private companies and the continuation of what was done in Bill C-25. Is that correct?

Mr. Schaan: The changes were actually not in Bill C-25. They were in the Budget Implementation Act, 2018, No. 2, Bill C-86.

Senator Wetston: That was the budget.

Mr. Schaan: That's correct. This is subject only to privately held corporations because, as you indicated, publicly traded corporations are subject to other rules. This is mimicked though, it's worth noting, in the FINTRAC obligations of all these companies. This is a completion of what we believe to be belts and suspenders. Corporations are already required to provide this

M. Schaan : Une infraction soupçonnée liée au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes ou à l'évasion fiscale.

La sénatrice Wallin : Ou une indication figurant dans les données auxquelles ils avaient accès?

M. Schaan : Non, ils ne peuvent pas avoir accès à l'information tant qu'ils n'ont pas de soupçon raisonnable.

La sénatrice Wallin : Une compilation de chiffres, qui permettrait de dire simplement : « Nous avons eu 200 enquêtes cette année », les simples chiffres bruts servant à déterminer s'il y a eu surutilisation ou sous-utilisation du système?

M. Schaan : Les organismes d'enquête doivent tenir des registres lorsqu'ils utilisent leur pouvoir de présenter des demandes, registres dans lesquels figurent le nom de la société, les motifs raisonnables sur lesquels se fonde la demande, l'objet de la demande, la date de la demande et la manière dont elle a été signifiée, tout renseignement fourni en réponse à la demande et tout renseignement réglementaire. Les organismes d'enquête doivent présenter un rapport annuel au directeur de Corporations Canada sur l'utilisation qu'ils ont faite de ce pouvoir globalement, c'est-à-dire le nombre de demandes ventilé par province et territoire, et dans le cas de la GRC ou de l'ARC.

La sénatrice Wallin : Mais pas par sujet?

M. Schaan : Pas par sujet.

La sénatrice Wallin : Merci.

Le sénateur Wetston : Je comprends ce que vous pensez au sujet de ce que nous faisons ici, puisque nous avons travaillé sur le projet de loi C-25 lorsque ces dispositions originales ont été imposées, mais il faut faire une distinction entre cela et les sociétés cotées en bourse.

Dans ce cas, il est vraiment question des entreprises privées. Cela s'applique aux sociétés ouvertes, possiblement pour des raisons différentes, seulement parce qu'au-delà de 10 p. 100, une divulgation doit être faite, et nous le savons. Cela vise vraiment les entreprises privées et s'inscrit dans la lignée de ce qui a été fait dans le projet de loi C-25. Est-ce exact?

M. Schaan : En fait, ces modifications ne figuraient pas dans le projet de loi C-25. Elles figuraient dans la Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2018, le projet de loi C-86.

Le sénateur Wetston : C'était dans le budget.

M. Schaan : C'est exact. Cela ne s'applique qu'aux sociétés privées parce que, comme vous l'avez dit, les sociétés cotées en bourse sont assujetties à d'autres règles. Il vaut la peine de souligner que cela est calqué sur les obligations de toutes ces entreprises envers le CANAFE. C'est une mesure supplémentaire qui s'ajoute. Les sociétés sont déjà tenues de fournir à

information about the beneficial owners of their organizations to the financial institution with which they do business if that institution is regulated by FINTRAC.

We are simply creating a mechanism by which those corporations can both have examples of how to keep that information, because right now that doesn't necessarily exist under FINTRAC. Moreover, for those who don't bank in Canada, which you can imagine in statute aimed at ending money laundering, terrorist financing and tax evasion, there would be good reason to believe that there may be organizations that are actually incorporated that don't bank in Canada that we can potentially allow competent authorities to be able to access this information.

Senator Wetston: One way to address this issue — I can see the value of it, obviously, particularly for law enforcement — is the way they did it in the U.K. Why not just have a public registry, Mr. Schaan?

Mr. Schaan: As we noted when we came before this committee with Part 1 — we consider this to be 1.5 — we are doing this in lockstep with the provinces and territories. In Canada, where you incorporate is a choice. It's not actually determined by what sector or any other zone. So long as we have inconsistent regulations between us and other incorporating bodies in a zone where we're trying to set a floor of minimum standards, we need do it in lockstep and together. What ministers of finance between provinces, territories, and the federal government were able to achieve was a two-part phase.

First, let's have them hold the information. Second, let's give regulated access to competent authorities. They very clearly indicated that if they're subject only to a warrant, that's essentially a billboard to maleficent actors who potentially know there is something coming because there is a warrant. This allows them competent authorities where they have grounds of suspicion and a likely investigation to access it.

The second phase is to work with the provinces and territories and say, " Okay where do we go next? Should we have some sort of central registry of all of this information related to significant control? Who should hold it? Should it be related to corporate registries or should it be separate? And who should have access to it?"

Senator Wetston: My only follow-up comment would be if that were to occur, it would be a much more expeditious way to follow the money than this would allow.

l'institution financière avec laquelle elles font affaire, si celle-ci est réglementée par le CANAFE, les renseignements concernant leurs propriétaires effectifs.

Nous créons simplement un mécanisme grâce auquel ces sociétés peuvent avoir des exemples de la façon de conserver ces renseignements, parce qu'à l'heure actuelle, il n'y en a pas nécessairement dans le cadre du CANAFE. De plus, pour celles qui ne font pas affaire avec des banques au Canada, ce qui se conçoit bien dans le cadre d'une loi visant à mettre fin au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et à l'évasion fiscale, il serait justifié de permettre aux autorités compétentes d'avoir accès aux renseignements concernant des organisations qui sont constituées en société et qui ne font pas affaire avec des banques au Canada.

Le sénateur Wetston : Une façon de régler ce problème — je peux évidemment en voir l'utilité de cela, surtout aux fins de l'application de la loi — serait de faire ce qu'ils ont fait au Royaume-Uni. Pourquoi ne pas simplement avoir un registre public, monsieur Schaan?

M. Schaan : Comme nous l'avons fait remarquer lorsque nous avons comparu devant le comité au sujet de la partie 1 — nous considérons qu'il s'agit de la partie 1.5 —, nous procédons de concert avec les provinces et les territoires. Au Canada, la constitution en société est un choix. Ce n'est pas vraiment déterminé par le secteur ou toute autre limite. Tant et aussi longtemps qu'il y aura une incohérence dans les règlements entre nous et d'autres organismes chargés des entreprises constituées en société, nous devrons agir de concert lorsque nous essayons d'établir des normes minimales. Ce que les ministres des Finances des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral ont réussi à obtenir découle d'une démarche en deux étapes.

Premièrement, demandons-leur de conserver l'information. Deuxièmement, prévoyons dans la loi un accès pour les autorités compétentes. Nous avons eu des indications très claires que si les sociétés ne sont assujetties qu'à un mandat, celles qui ont des intentions malveillantes ont tout le loisir de prendre connaissance de ce qui s'en vient, du fait même de l'existence de ce mandat. Cela donne aux autorités compétentes un accès, lorsqu'elles ont des motifs d'avoir des soupçons et qu'une enquête est probable.

La deuxième étape consiste à travailler avec les provinces et les territoires et à leur dire : « D'accord, qu'allons-nous faire ensuite? Devrions-nous avoir une sorte de registre central de toute cette information liée au contrôle important? Qui devrait le conserver? Devrait-il être lié aux registres des sociétés ou devrait-il être distinct? Et qui devrait y avoir accès? »

Le sénateur Wetston : Je n'ai qu'un commentaire à ajouter, à savoir que si cela devait se produire, il s'agirait d'une façon beaucoup plus rapide de suivre l'argent.

Mr. Schaan: It's true, and in the consultations that we had, we mostly focused on Part 1 and Part 1.5, but there are significant concerns from people about a publicly accessible registry. There are high-net-worth individuals who make very prudent investments and aren't interested in sharing their investment strategies with the rest of Canada, who may decide to follow up and push companies in ways that they wouldn't. Moreover, there are some others out there who believe that there would be a significant challenge to Canada, as a relatively small, open trading economy, to having that information.

But that said, that's all for us to work out with the provinces and territories as we contemplate phase 2.

The Chair: Senator Wetston, that is an interesting segue to your ongoing concern about beneficial ownership.

Senator Wetston: It's not just my concern; it's Mr. Schaan's as well.

The Chair: I think it is many people's concern. Panel, thank you very much.

The next panel will concern Division 5 of Part 4, which amends the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Canada Business Corporations Act and the Pension Benefits Standards Act, 1985.

Please welcome, from the Department of Finance, Kathy Wyre, Acting Director, Pensions Policy; Oliver Kanter, Economist, Pensions Policy. From Innovation, Science and Economic Development Canada we have Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch; Darryl Patterson, Director, Corporate, Insolvency and Competition Directorate, Marketplace Framework Policy Branch; and Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch.

Finance Canada, we may start with your comments.

Kathy Wyre, Acting Director, Pensions Policy, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. I believe Mark Schaan will start for us.

The Chair: Thank you very much. I see a pattern here.

[*Translation*]

Mr. Schaan: Thank you, Mr. Chair. To respond to concerns related to the security of workplace pension plans in the context of certain business bankruptcies, the government committed, in Budget 2018, to adopting a whole-of-government, evidence-based approach to improve Canadians' retirement security.

M. Schaan : C'est vrai, et dans les consultations que nous avons eues, nous nous sommes surtout concentrés sur la partie 1 et la partie 1.5, mais les gens s'inquiètent beaucoup d'un registre accessible au public. Il y a des personnes fortunées qui font des investissements très prudents et qui ne sont pas intéressées à partager leurs stratégies avec le reste du Canada, où certains pourraient décider d'intervenir à l'encontre de leurs intérêts. De plus, il y en a d'autres qui croient que cela poserait un défi relativement important dans un pays comme le Canada, dont l'économie est relativement petite et ouverte.

Cela dit, il est essentiel de collaborer avec les provinces et les territoires dans le contexte de la phase 2.

Le président : Sénateur Wetston, cela s'inscrit bien dans vos préoccupations constantes au sujet de la propriété effective.

Le sénateur Wetston : Ce n'est pas seulement moi que cela préoccupe, mais M. Schaan aussi.

Le président : Je pense que la question préoccupe bien des gens. Merci beaucoup aux témoins.

Le prochain groupe de témoins traitera de la section 5 de la partie 4, qui modifie la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi canadienne sur les sociétés par actions et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

Nous souhaitons la bienvenue à Kathy Wyre, directrice par intérim, Politique des pensions et Oliver Kanter, économiste, Politique des pensions, du ministère des Finances. Nous accueillons Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché; Darryl Patterson, directeur, Direction de l'entreprise, de la concurrence et de l'insolvabilité, Direction générale des politiques-cadres du marché; et, enfin, Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (l'insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Nous allons commencer par entendre les commentaires des représentants de Finances Canada.

Kathy Wyre, directrice par intérim, Politique des pensions, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Je crois que Mark Schaan va intervenir en premier lieu.

Le président : Merci beaucoup. Je vois une constante ici.

[*Français*]

M. Schaan : Merci, monsieur le président. Pour répondre aux préoccupations ayant trait à la sécurité des régimes de retraite au travail dans le contexte de certaines faillites d'entreprises, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2018, à adopter une approche pangouvernementale fondée sur des données

Consultations conducted in late 2018 with workers, pensioners, businesses and the public led to more than 4,400 online comments, in addition to official written observations of groups representing stakeholders on that important issue. Following that work, the government proposed legislative amendments to federal legislation related to insolvency, corporate governance and pensions. Those amendments will strengthen retirement security, while continuing to support Canadian marketplace framework laws as solid platforms for economic growth, innovation and job creation for Canadians.

[*English*]

This pan-governmental initiative seeks to show federal leadership and provide appropriate incentives within the bankruptcy and insolvency system, as well as the corporate governance and pension regulation systems in a number of ways.

First, Division 5 of Part 4 amendments the Bankruptcy and Insolvency Act to clarify that the duty of good faith applies to all parties in proceedings, giving courts another tool to ensure that parties act honestly, reasonably and candidly. Second, it provides courts with further powers to address executive payments made before an insolvency, where appropriate, deterring executives from taking actions contrary to the employees and pensioners. Third, it exempts registered disability savings plans from seizure by creditors in bankruptcy proceedings, providing assurance that the funds in these accounts are safe.

Division 5 of Part 4 also amends the Companies' Creditors Arrangement Act to, first, limit the scope of initial court orders and interim financing, lessening the chances of extraordinary relief, such as the suspension of pension contributions being granted at the outset and giving courts more time to hear all parties' views before making more consequential orders. Second, requiring creditors to disclose their real economic interests in proceedings, if required by courts, helping to preserve fairness in insolvency negotiations by rectifying informational imbalances amongst the parties. Third, in line with the Bankruptcy and Insolvency Act change proposed, clarifying that the duty of good faith applies to all parties.

Division 5 of Part 4 also amends the Canada Business Corporations Act, notably to require publicly traded corporations to report on policies that pertain to workers and pensioners' interests, and the recovery of certain incentive-based compensation, providing more market oversight and encouraging

probantes pour améliorer la sécurité de la retraite des Canadiens. Les consultations menées à la fin de 2018 auprès des travailleurs, des pensionnés, des entreprises et du public ont donné lieu à plus de 4 400 commentaires en ligne, en plus des observations écrites officielles des groupes représentant les parties prenantes sur cette importante question. À la suite de ces travaux, le gouvernement propose des modifications législatives aux lois fédérales relatives à l'insolvabilité, à la gouvernance d'entreprise et aux pensions. Ces modifications renforceront la sécurité de la retraite, tout en continuant d'appuyer les lois-cadres du marché canadien à titre de plateformes solides pour la croissance économique, l'innovation et la création d'emplois pour les Canadiens.

[*Traduction*]

Cette initiative pangouvernementale vise à démontrer le leadership au niveau fédéral et à offrir des incitatifs appropriés au sein du système de faillite et d'insolvabilité, ainsi que des systèmes de gouvernance d'entreprise et de réglementation des pensions, et ce, de plusieurs façons.

Premièrement, la section 5 de la partie 4 modifie la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, afin de préciser que l'obligation d'agir de bonne foi s'applique à toutes les parties à la procédure, ce qui donne aux tribunaux un autre outil pour s'assurer que les parties agissent honnêtement, raisonnablement et franchement. Deuxièmement, elle confère aux tribunaux d'autres pouvoirs pour traiter les paiements effectués par les dirigeants avant une insolvabilité, le cas échéant, dissuadant les dirigeants de prendre des mesures contraires aux intérêts des employés et des retraités. Troisièmement, elle exempte les régimes enregistrés d'épargne-invalidité de la saisie par les créanciers dans les procédures de faillite, ce qui donne l'assurance que les fonds de ces comptes sont en sécurité.

La section 5 de la partie 4 modifie également la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies afin, premièrement, de limiter la portée des ordonnances initiales des tribunaux et du financement provisoire, ce qui réduit les chances que des mesures de redressement extraordinaires, comme la suspension des cotisations de retraite, soient accordées dès le départ et donne aux tribunaux plus de temps pour entendre l'opinion de toutes les parties avant de rendre des ordonnances plus corrélatives. Deuxièmement, elle exige des créanciers qu'ils divulguent leurs intérêts économiques réels dans les procédures, si les tribunaux l'exigent, afin de préserver l'équité dans les négociations d'insolvabilité en corrigeant les déséquilibres informationnels entre les parties. Troisièmement, elle précise que l'obligation d'agir de bonne foi s'applique à toutes les parties, conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

La section 5 de la partie 4 modifie également la Loi canadienne sur les sociétés par actions, afin notamment d'exiger que les sociétés cotées en bourse fassent rapport sur les politiques relatives aux intérêts des travailleurs et des retraités et au recouvrement de certaines rémunérations incitatives, en

conversation about factors impacting corporate strategy and decision-making processes. Second, clarifying that corporate directors may consider employee and pensioner interests, among others, in their decision-making, encouraging directors to take a more comprehensive approach to assessing the long-term interests of the company. And finally, requiring publicly traded corporations to hold non-binding shareholder advisory votes on executive compensation, facilitating conversations about more balanced executive compensation schemes in certain cases.

assurant une meilleure surveillance du marché et en encourageant la discussion sur les facteurs qui ont une incidence sur la stratégie et les processus décisionnels de la société. Deuxièmement, elle précise que les administrateurs de sociétés peuvent tenir compte des intérêts des employés et des retraités, entre autres, dans leur prise de décision, en encourageant les administrateurs à adopter une approche plus globale pour évaluer les intérêts à long terme de la société. Enfin, elle exige que les sociétés cotées en bourse tiennent des votes consultatifs non contraignants des actionnaires sur la rémunération de la haute direction, facilitant ainsi les discussions sur des régimes de rémunération de la haute direction plus équilibrés dans certains cas.

Division 5 of Part 4 also amends the Pension Benefits Standards Act, 1985 for which I will turn to my colleagues from Finance.

La section 5 de la partie 4 modifie également la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, et je vais demander à mes collègues du ministère des Finances d'en parler.

Ms. Wyre: Thank you. As Mr. Schaan said, Division 5 of Part 4 amendments the Pension Benefits Standards Act, 1985 in two ways. First, it clarifies that a plan member's entitlement to their pension benefits cannot be made conditional on the continued operation of the plan. In other words, it clarifies that members are entitled to the same pension benefits on plan termination as when the plan is ongoing.

Mme Wyre : Merci. Comme l'a dit M. Schaan, la section 5 de la partie 4 modifie la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension de deux façons. Premièrement, elle précise que le droit d'un participant aux prestations de pension ne peut être subordonné au maintien du régime. Cela veut dire que les participants ont droit aux mêmes prestations de retraite à la cessation du régime que lorsque le régime est en cours.

Second, it also amends the PBSA to permit defined benefit pension plan administrators that purchase annuities from a regulated life insurance company to transfer their obligation under the plan to provide retirees and other beneficiaries with a pension to the regulated life insurance company, subject to certain conditions. This is intended to help improve defined benefit plan sustainability by allowing them to de-risk and also increase the benefit security of retirees for whom they were purchased, as those retirees' pensions are now provided by a life insurance company and the retirees are no longer subject to the risk of employer insolvency.

Deuxièmement, elle modifie la LNPP, afin d'obliger les administrateurs de régimes de retraite à prestations déterminées qui achètent des rentes auprès d'une compagnie d'assurance-vie réglementée à lui transférer leur obligation en vertu du régime de verser une pension aux retraités et aux autres bénéficiaires, sous réserve de certaines conditions. Cette mesure vise à améliorer la viabilité des régimes à prestations déterminées en permettant d'atténuer les risques pour les retraités et d'accroître la sécurité de leurs prestations, puisque les pensions de ces retraités sont maintenant fournies par une compagnie d'assurance-vie et que les retraités ne sont plus exposés au risque d'insolvabilité de l'employeur.

The Chair: Are you done, panel?

Le président : Avez-vous terminé, mesdames et messieurs les témoins?

Mr. Schaan: Yes.

M. Schaan : Oui.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Verner: Thank you very much for joining us, ladies and gentlemen. I am a senator from Quebec, so I have obviously read that the Syndicat des Métallos du Québec didn't like that the government did not consider the possibility of declaring registered pension plans as preferred creditors during bankruptcy procedures. I think you are well aware of their claims. I would add that our former colleague Senator Art Eggleton, a senator from Ontario, introduced Bill S-253 in the Senate and in the House of Commons. A Bloc member also introduced a similar bill.

La sénatrice Verner : Merci beaucoup, madame et messieurs, d'être parmi nous. Je suis une sénatrice du Québec, donc, évidemment, j'ai lu que le Syndicat des Métallos du Québec a déploré que le gouvernement n'ait pas considéré la possibilité de déclarer les régimes de retraite enregistrés comme des créanciers prioritaires lors des procédures de faillite. Je pense que vous êtes bien au fait de leurs revendications. J'ajoute à cela que notre ancien collègue, le sénateur Art Eggleton, un sénateur de l'Ontario, a déposé le projet de loi S-253 au Sénat et à la Chambre des communes. Un député bloquiste a également déposé un projet de loi semblable.

I understand that you are here to explain to us the implications of the bill, but can you tell us whether the government really considered that possibility very seriously, and whether other stakeholders brought it up during consultations? Ultimately, for what major reasons did the government not choose that solution, when we know that the latest bankruptcy, which got a lot of media coverage, was that of the Sears company?

Mr. Schaan: Thank you for the question. The government committed to assessing the effectiveness of those new measures and remains prepared to assess what could be done in the future to improve retirement security. During those consultations, the government clearly heard some people's wish to see a fundamental change in the way creditors are paid in insolvency cases. Serious concerns were also expressed about such a change. After careful consideration, it was determined that the option was not in line with a whole-of-government, evidence-based solution. When you try to address challenges related to pension plans in case of insolvency, you are already in a situation where there is not enough money for everyone and where other emergency policies are engaged.

The primary objective of the system is to promote the survival of sustainable businesses and provide good jobs. The government has some of the most rigorous requirements in terms of pension plan solvency and regulations in Canada, and the plans are 100 per cent funded or must have a plan in place to reach that level. In that case, it is really important to indicate whether, in case of insolvency, it may be easier to change priorities and give all pensioners all the available money. At the same time, it is really important to recognize the goals and agreements of that insolvency system and to ensure that those businesses can be restructured and renewed.

[*English*]

In many cases, we have been able to successfully move through the CCAA process to get to a restructured entity. In part, we've been able to do that because we know that all parties were similarly motivated to be able to ensure that there was a going concern at the end of it. That means you need to ensure there's an opportunity for creditors to be able to see upside.

Part of that means that if there was a super priority for pensions, in many cases we know that, first, there would not be sufficient money to be able to actually pay out the obligations of pensioners. Many of those unfunded pension liabilities are actually too great to the assets on hand. Second, we know that,

Je comprends que vous êtes ici pour nous expliquer les tenants et aboutissants du projet de loi, mais êtes-vous en mesure de nous dire si cette possibilité a vraiment été étudiée très sérieusement par le gouvernement, et si d'autres intervenants l'avaient évoquée lors des consultations? À la limite, pour quelles raisons majeures le gouvernement n'a-t-il pas retenu cette solution, quand on sait que la dernière faillite en titre, qui a été assez médiatisée, est celle de la compagnie Sears?

M. Schaan : Je vous remercie de cette question. Le gouvernement s'est engagé à évaluer l'efficacité de ces nouvelles mesures et reste disposé à évaluer ce qui pourrait être fait à l'avenir pour améliorer la sécurité des retraites. Au cours de ces consultations, le gouvernement a clairement entendu le souhait de certains de voir un changement fondamental dans la façon dont les créanciers sont payés en cas d'insolvabilité. De sérieuses préoccupations ont également été exprimées au sujet d'un tel changement. Après mûre réflexion, on a déterminé que l'option n'était pas conforme à une solution pangouvernementale fondée sur des données probantes. Lorsque vous tentez de relever les défis liés aux régimes de pension dans des cas d'insolvabilité, vous vous trouvez déjà dans une situation où il n'y a pas assez d'argent pour tout le monde et où d'autres politiques urgentes sont engagées.

L'objectif principal du système est de promouvoir la survie des entreprises viables et de donner de bons emplois. Le gouvernement a certaines des exigences les plus rigoureuses en matière de solvabilité des régimes de retraite et de réglementation au Canada, et les régimes sont financés à 100 p. 100 ou doivent avoir un plan en place en vue d'atteindre ce niveau. Dans ce cas, il est vraiment important d'indiquer si, dans un cas d'insolvabilité, il est peut-être plus facile de modifier les priorités et de donner à tous les pensionnaires tout l'argent disponible. En même temps, il est vraiment important de reconnaître les buts et les ententes de ce système d'insolvabilité et de s'assurer qu'il y a une possibilité de restructuration et de renouvellement des entreprises.

[*Traduction*]

Dans bien des cas, nous avons réussi à appliquer le processus de la LACC pour en arriver à une entité restructurée. Nous avons pu le faire notamment parce que nous savions que toutes les parties étaient pareillement motivées à faire en sorte que, au bout du compte, il y ait une entreprise viable. Il faut donc veiller à ce que la possibilité soit donnée aux créanciers de voir le côté avantageux de la restructuration.

Cela signifie entre autres choses que, s'il y avait une superpriorité pour les pensions, dans bien des cas, premièrement, il n'y aurait pas assez d'argent pour qu'on puisse honorer les obligations envers les pensionnés. Bon nombre de ces passifs non capitalisés sont en fait trop importants pour l'actif

absent motivation to be able to pursue the opportunity to be able to see some return, we know restructuring would not be possible.

I know that's not always what some groups want to hear. We have watched the case of Stelco with very strong interest. We know that Stelco right now has an active plant, an active enterprise and an active pension, in part because it was able to draw on the CCAA and get to a buyer who was willing to get to that position. Those jobs and pensions are the best possible outcome we can hope for when a company faces financial difficulty.

Senator Wetston: I just want to ask a question, Mr. Schaan, about say-on-pay. It's a non-binding say-on-pay vote, I take it?

Mr. Schaan: Correct.

Senator Wetston: It is similar to what some other jurisdictions have put in place, as I understand it. You may agree that many publicly listed corporations, particularly on the TSX, are using say-on-pay, non-binding votes now?

Mr. Schaan: Correct.

Senator Wetston: Do you have an approximation of the number?

Darryl Patterson, Director, Corporate, Insolvency and Competition Directorate, Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Yes. Approximately 60 per cent of the S&P/TSX firms and 87 per cent of TSX 60, I believe.

Senator Wetston: So pretty high numbers.

Senator Stewart Olsen: Could I ask you to explain what "say-on-pay" is?

Senator Wetston: Thank goodness I'm not the witness here. It's a very good question.

Mr. Schaan: Essentially, say-on-pay, which we call non-binding advisory votes on executive compensation schemes, require that corporations annually provide a general approach to executive compensation before their shareholders and vote on that generalized approach. That would normally include their approach to salary, benefits, bonuses, share options and other things in a generalized manner. Shareholders would be provided the opportunity to be able to, in a non-binding way, provide advice to the corporation as to whether they agree with that approach.

Senator Stewart Olsen: Thank you. I'm sorry, Senator Wetston, for interrupting you.

disponible. Deuxièmement, en l'absence de motivation pour saisir l'occasion d'obtenir un certain rendement, une restructuration ne serait pas possible.

Ce n'est pas toujours ce que certains groupes veulent entendre. Nous avons suivi avec un vif intérêt le cas de Stelco. À l'heure actuelle, Stelco a une usine active, une entreprise active et un régime de retraite actif, en partie grâce au fait qu'elle a pu se prévaloir de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et trouver un acheteur intéressé. Ces emplois et ces retraites sont le meilleur résultat possible lorsqu'une entreprise éprouve des difficultés financières.

Le sénateur Wetston : J'ai une question à poser, monsieur Schaan, au sujet du vote consultatif sur la rémunération. Si je comprends bien, c'est un vote non contraignant, n'est-ce pas?

M. Schaan : C'est exact.

Le sénateur Wetston : C'est semblable à ce qui existe dans d'autres administrations, si j'ai bien compris. Vous conviendrez peut-être que de nombreuses sociétés cotées en bourse, surtout à la Bourse de Toronto, ont maintenant recours à des votes non contraignants sur la rémunération?

M. Schaan : C'est exact.

Le sénateur Wetston : Avez-vous un chiffre approximatif?

Darryl Patterson, directeur, Direction de l'entreprise, de la concurrence et de l'insolvabilité, Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Oui. Environ 60 p. 100 des entreprises du S & P/TSX et 87 p. 100 des entreprises du TSX 60, je crois.

Le sénateur Wetston : Les chiffres sont donc assez élevés.

La sénatrice Stewart Olsen : Pourriez-vous nous expliquer ce que signifie « vote consultatif sur la rémunération »?

Le sénateur Wetston : Dieu merci, je ne suis pas le témoin. C'est une excellente question.

M. Schaan : Essentiellement, les votes consultatifs non contraignants sur les régimes de rémunération de la haute direction exigent que les sociétés proposent chaque année une approche générale de cette rémunération à leurs actionnaires et que ceux-ci se prononcent. Cela comprend normalement l'approche à l'égard des salaires, des avantages sociaux, des primes, des options d'achat d'actions et d'autres formes de rémunération en général. Les actionnaires ont la possibilité de dire à la société, de façon non contraignante, s'ils sont d'accord ou non sur cette approche.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci. Je suis désolée, monsieur le sénateur Wetston, de vous avoir interrompu.

Senator Wetston: Don't apologize. I jumped ahead and should have discussed it in terms of executive compensation. It's probably worth mentioning that this is a Securities Act requirement, as well, and the corporate governance rules require executive compensation disclosure of those public companies. So there's kind of a close relationship in corporate law and securities law in this situation.

I just wanted to follow up: Do you have any sense of the number of say-on-pay, non-binding votes that actually resulted in changes to executive compensation? I can think of two or three off the top of my head.

Mr. Schaan: It would be anecdotal, and I wouldn't want to give names of companies because I might have them wrong in my head. I would say that there has definitely been a signal sent through, particularly institutional shareholders who have potentially voted against a general compensation approach, and then, in subsequent years, have voted for. Normally that's because there's been some sort of change.

Senator Wetston: My only other question is about clawbacks. Are we doing anything about clawbacks?

Mr. Schaan: The requirement in the proposed amendments indicates that a corporation, as part of this disclosure related to policies for workers and pensioners, that one of the other things they would be required to disclose to their shareholders is if an executive compensation clawback mechanism exists or not and, if so, what it is. That will essentially provide transparency.

Senator Wetston: Maybe you might explain what that is.

Mr. Schaan: Absolutely. An executive compensation clawback mechanism essentially indicates that where there is a portion of executive compensation that is tied to particular performance results, the directors have set in place a mechanism by which they can actually recall portions of that executive compensation should those performance results not be reached.

Institutional shareholders are very strong fans of executive compensation clawback mechanisms because it holds boards to account. In our particular case, with a retirement security lens on, we were really interested in greater transparency for other interested parties to be able to see the potential discrepancy between gains in executive compensation while there is a growing unfunded pension liability.

Senator Wetston: That's a very positive step.

Le sénateur Wetston : Ne vous excusez pas. Je me suis lancé alors que j'aurais dû aborder la question sous l'angle de la rémunération de la haute direction. Il vaut probablement la peine de signaler qu'il s'agit également d'une exigence de la Loi sur les valeurs mobilières, et que les règles de gouvernance d'entreprise exigent la divulgation de la rémunération des dirigeants de ces sociétés publiques. Il y a donc une relation étroite entre le droit des sociétés et celui des valeurs mobilières dans cette situation.

À ce même propos, avez-vous une idée du nombre de votes non contraignants qui ont mené à des changements dans la rémunération de la haute direction? Il y a deux ou trois cas qui me viennent à l'esprit.

M. Schaan : Ce serait une information anecdotique, et je ne voudrais pas donner le nom de sociétés par crainte de me tromper. Les investisseurs, notamment institutionnels, ont certainement envoyé un signal, et ils ont pu voter contre telle approche générale de la rémunération, puis voté pour dans les années ultérieures. Normalement, c'est parce qu'un changement a dû se produire.

Le sénateur Wetston : Ma seule autre question porte sur la récupération. Faisons-nous quelque chose à ce sujet?

M. Schaan : Les modifications proposées disposent qu'une société, dans le cadre de cette communication des politiques relatives aux travailleurs et aux pensionnés, serait tenue de dire à ses actionnaires s'il existe ou non un mécanisme de récupération de la rémunération de la haute direction et, le cas échéant, et en quoi il consiste. Cela servira essentiellement à assurer la transparence.

Le sénateur Wetston : Peut-être pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit.

M. Schaan : Absolument. Le mécanisme de récupération de la rémunération de la haute direction prévoit ceci, en somme : lorsqu'une partie de cette rémunération est liée à un rendement donné, les administrateurs peuvent rappeler une part de cette rémunération si le rendement n'est pas atteint.

Les investisseurs institutionnels sont de fervents partisans de ces mécanismes de récupération parce qu'ils obligent les conseils d'administration à rendre des comptes. Dans notre cas particulier, sous l'angle de la sécurité des retraites, nous souhaitions vraiment une plus grande transparence pour que les autres parties intéressées puissent voir l'écart qui peut exister entre la progression de la rémunération des cadres supérieurs et celle du passif non capitalisé des régimes de retraite.

Le sénateur Wetston : C'est une mesure très positive.

Senator Marshall: I'm trying to reconcile what Ms. Wyre said. I think I misunderstood you. When you think about Sears, for example, I know some pensioners who work with Sears had their pensions reduced by 30 per cent. I got the impression when you spoke that this would no longer be possible; that they would be entitled to their full pension, regardless. But then Mr. Schaan said that it depends. It might not be fully funded.

Ms. Wyre: Thank you very much for the question. What we're doing is clarifying your entitlement to your benefit. As I said, it's a clarifying amendment. The intent of the legislation has always been there, but was just been suggested to us that it was unclear. But you were always entitled to your pension benefit, regardless of whether the plan is ongoing or terminated.

Senator Marshall: Or whether it's fully funded?

Ms. Wyre: That's what I was about to say. How much money is available to pay those benefits in the event of a planned termination is a separate thing. This is just to say that you were always entitled to your benefits. It has been suggested that perhaps plans could offer to have benefits for which you didn't have the same entitlement if the plan terminated.

The example we used in our consultation paper was a plan that would provide indexation on an ongoing basis, but in the event of planned termination the indexation would be conditional on the event of assets remaining in the plan. Our position is that, no, your entitlement is always the same to those benefits, and we were clarifying that in the legislation.

Senator Marshall: You are distinguishing between your entitlement and what you end up getting. Isn't that so?

Ms. Wyre: What you eventually end up getting depends on what is available in the assets and through the bankruptcy proceedings, but your entitlement should not be different because the plan is terminated.

Senator Marshall: My interpretation is that these changed are aimed at making sure that a company, seeing the writing on the wall that they will not be a going concern, and they start looking after senior management and disregarding people who are lower down the line, like the people ready to go on pension. That's my understanding.

Mr. Schaan: Certainly the changes reflected in the Bankruptcy and Insolvency Act changes and the CCAA changes, particularly the change related to the look-back period for executive compensation.

La sénatrice Marshall : J'essaie de concilier cela avec les propos de Mme Wyre. J'ai dû mal vous comprendre. Par exemple, certains retraités qui ont travaillé chez Sears ont vu leur pension réduite de 30 p. 100. J'ai déduit de vos propos que cela ne pourrait plus se produire, que les retraités auraient droit à leur pleine pension, quoi qu'il arrive. Ensuite, M. Schaan a dit que cela dépendait, que le régime ne serait peut-être pas entièrement capitalisé.

Mme Wyre : Merci beaucoup de votre question. Ce que nous faisons, c'est de rendre plus clair le droit aux prestations. Comme je l'ai dit, c'est un amendement de clarification. L'intention du législateur a toujours été là, mais on vient de nous dire que les choses n'étaient pas claires. Il reste que le retraité a toujours eu droit à ses prestations, que le régime se maintienne ou qu'on y mette fin.

La sénatrice Marshall : Ou qu'il soit entièrement capitalisé ou non?

Mme Wyre : C'est ce que j'allais dire. Le montant disponible pour payer les prestations en cas de cessation du régime est une question distincte. Il s'agit simplement de dire que le retraité a toujours eu droit à ses prestations. On a laissé entendre que les régimes pourraient peut-être offrir des prestations auxquelles vous n'auriez pas les mêmes droits s'ils prenaient fin.

L'exemple utilisé dans notre document de consultation est celui d'un régime qui assurerait une indexation constante, mais, dans le cas d'une cessation prévue du régime, l'indexation serait conditionnelle au maintien des actifs dans le régime. Nous soutenons que le retraité a toujours droit à ses prestations, et nous l'avons précisé dans la loi.

La sénatrice Marshall : Vous faites une distinction entre ce à quoi le retraité a droit et ce qu'il finit par obtenir, n'est-ce pas?

Mme Wyre : Ce qu'il finit par obtenir dépend des actifs disponibles et de l'application des procédures de faillite, mais le droit ne devrait pas être différent parce que le régime prend fin.

La sénatrice Marshall : D'après mon interprétation, ces changements visent à éviter qu'une entreprise, prévoyant la fin de ses activités, ne commence à s'occuper de la haute direction sans se soucier des subalternes, comme ceux qui sont sur le point de toucher une pension. C'est ce que je crois comprendre.

M. Schaan : Il ne fait aucun doute que les modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ont entraîné des changements, notamment en ce qui concerne la période pendant laquelle on peut revenir sur la rémunération de la haute direction.

So when a company enters into financial distress, and particularly when they are in liquidation, the monitor appointed and is overseen by the courts has the capacity to go back and review transactions in the lead-up to the insolvency to ensure that a corporation was not unduly avoiding what was already an insolvent company to be able to avoid the regulated process of insolvency where people get paid in a particular order. We have extended this to executive compensation and significant raises and compensation. The act already covered shareholder buy-backs and dividends, and we have extended that to try and align incentives so that you can't be making significant executive compensation boosts in advance of what you know to be an insolvency.

It is worth noting that unfunded pension liabilities are an unsecured creditor, so the entitlement notwithstanding any money that is not left. Any money there is held sacrosanct. You can never touch it in the entire time of the company's ongoing role as an entity. The minute a dollar arrives into a pension account it is there until the company goes bust, other than to pay pensioners. The problem is when the company does not have enough to be able to cover in the event they go under. Our rules at the federal level are extremely stringent in this regard. Without speaking for Ms. Wyre, the finance rules are that companies are required to hold 100 per cent of the requirements on a windup basis, meaning they need to prepare for the possibility of insolvency.

In a number of provinces that's not the case. In the province of Quebec, for instance, pensions are only held to a going concern requirement, so they only need enough money to meet their current obligations. In the province of Ontario, that is only 80 per cent.

Senator Marshall: If I were a Sears pensioner, do you have any idea whether that person would be satisfied with those amendments, or is it a movement in the right direction and still has a way to go?

Mr. Schaan: We think this is an important show of federal leadership with the levers we have. I won't raise particular examples, but for some of the companies mentioned those are pensions regulated outside of federal regulation. They are regulated by different provinces. We think we have set the incentive structures in place with the levers we have, be that federally regulated corporations, the insolvency system or our own pension regulation system.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Schaan. I would like you to give us more information on the impact of changes to better protect people whose pension is affected and threatened.

Ainsi, lorsqu'une entreprise est victime de difficultés financières, et particulièrement lorsqu'elle est en liquidation, le contrôleur nommé et surveillé par les tribunaux a la capacité de revoir les transactions antérieures à l'insolvabilité pour s'assurer qu'elle ne se soustrait pas, elle qui est déjà insolvable, au processus prévu par règlement en cas d'insolvabilité, qui prévoit l'ordre de paiement des créanciers. Nous avons étendu cette mesure à la rémunération de la haute direction, aux augmentations importantes et aux avantages. La loi couvrait déjà les rachats des actionnaires et les dividendes, et nous en avons élargi l'application pour essayer d'harmoniser les incitatifs afin qu'on ne puisse pas augmenter considérablement la rémunération de la haute direction en prévision d'une situation d'insolvabilité.

Il convient de signaler que le passif non capitalisé des régimes de retraite est au rang des créanciers non garantis. Il existe donc un droit sans égard à l'argent qui reste. L'argent des régimes est sacro-saint. On ne peut jamais y toucher pendant toute la durée de l'activité de l'entreprise. Dès qu'un dollar est versé dans un compte de pension, il y reste jusqu'à ce que l'entreprise fasse faillite, sauf s'il sert à verser des prestations aux pensionnés. Le problème surgit lorsque l'entreprise n'a pas assez d'argent pour assumer ses obligations en cas de faillite. Au fédéral, les règles sont extrêmement strictes à cet égard. Sans vouloir parler au nom de Mme Wyre, je dirai que les règles financières obligent les entreprises à honorer l'intégralité de leurs obligations en cas de liquidation, ce qui signifie qu'elles doivent se préparer à la possibilité d'une situation d'insolvabilité.

Dans un certain nombre de provinces, c'est différent. Au Québec, par exemple, les pensions ne sont exigibles que pour une entreprise en activité, de sorte que les entreprises ont besoin d'avoir seulement assez d'argent pour honorer leurs obligations courantes. En Ontario, on ne dépasse pas les 80 p. 100.

La sénatrice Marshall : Savez-vous si un pensionné de Sears serait satisfait de ces modifications? Ou bien s'agit-il seulement d'un progrès, alors qu'il reste encore beaucoup à faire?

M. Schaan : À notre avis, le pouvoir fédéral fait preuve d'un important leadership dans la limite des leviers qui sont les siens. Je ne vais pas donner d'exemples précis, mais pour certaines des entreprises dont il a été question, la réglementation fédérale ne s'applique pas. Elles sont régies par différentes provinces. Nous estimons avoir mis en place des structures incitatives avec les leviers fédéraux, qu'il s'agisse des sociétés sous réglementation fédérale, du régime d'insolvabilité ou de notre propre régime de réglementation des pensions.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Schaan. J'aimerais que vous nous donniez davantage d'information sur l'effet des changements visant à mieux protéger les gens

Will those be real changes, or is this an expression of a will to change? That makes a big difference.

Mr. Schaan: Yes, thank you for the question. I think that changes must be made by motivating businesses to further consider the roles, the impact and the consequences of those decisions on pensioners and workers.

[*English*]

When we look at certain changes, like the necessity to consult shareholders on the needs of their workers and pensioners, when we think about the extension of the look-back period to things like executive compensation, when we look at the changes related to good faith in the restructuring process, I think those are real changes for people who are worried about how an insolvency will shake out. We have lifted a greater amount of transparency and give them a greater say in standing.

Ultimately, the hardest part of regulating the insolvency system is that, by definition, there is not enough money to go around. So what we have to do in assisting the minister in his stewardship of this system is to ensure that in such a terrible situation to ask: Are the rules as transparent as possible? Is the process as clear as possible? And are there opportunities to ensure that those who are most affected, or potentially had the least capacity to affect the outcome, have the capacity to be able to have their concerns understood and heard?

We do that in a number of ways, both through the existing system, through the existing super priorities that we already have — which are few but are there for that exact protection — and the work that we are doing both in this bill and previously about what you do while the entity is not insolvent to try to set out the rules so that when they become insolvent you are in a less bad situation than otherwise.

[*Translation*]

I think those changes are important for enabling the Government of Canada to use the available tools. I recognize that there are other players in this system who are necessary to making other changes. However, for the Government of Canada, that set of changes is a real and important step that will help improve the situation of pensioners and workers.

Senator Dagenais: This is a very complex situation, Mr. Schaan. You know that I chaired a pension committee for a fairly long time. There are many players: The employer, shareholders, managers, planners and, finally, employees, who are always last in line. I think it is important to have pension committees to ensure the enforcement of the right legislation. There are also provincial laws. Thank you for your explanations.

qui voient leur pension affectée et menacée. Est-ce que ce seront des changements réels, ou est-ce l'expression d'une volonté de changement? Cela fait toute la différence.

M. Schaan : Oui, je vous remercie de la question. Je pense qu'il faut changer en motivant les entreprises afin qu'ils considèrent davantage les rôles, les impacts et les conséquences de ces décisions sur les pensionnés et les travailleurs.

[*Traduction*]

Certaines modifications, comme la nécessité de consulter les actionnaires au sujet des besoins des travailleurs et des pensionnés, l'allongement de la période pendant laquelle on peut revenir sur divers éléments comme la rémunération de la haute direction et l'obligation d'agir de bonne foi dans le processus de restructuration, sont autant d'améliorations aux yeux de ceux qui redoutent les conséquences de l'insolvabilité. Nous avons largement accru la transparence et nous leur avons donné davantage voix au chapitre.

En fin de compte, l'aspect le plus difficile de la réglementation du régime d'insolvabilité, c'est que, par définition, il n'y a pas assez d'argent pour tout le monde. Ce que nous devons donc faire pour aider le ministre à gérer ce régime, dans une situation aussi terrible, c'est poser les questions suivantes : les règles sont-elles le plus transparentes possible? le processus est-il le plus clair possible? y a-t-il moyen de faire en sorte que ceux qui sont le plus touchés ou le moins à même d'influer sur le résultat, aient la capacité de faire comprendre et entendre leurs préoccupations?

Nous le faisons de plusieurs façons, à la fois dans le cadre du régime actuel, grâce aux superpriorités que nous avons déjà — qui sont peu nombreuses, mais qui sont là pour assurer exactement cette protection — et grâce au travail accompli dans le projet de loi et auparavant : que peut-on faire, lorsque l'entité n'est pas insolvable, pour établir des règles et garantir que, si elle le devient, la situation soit moins mauvaise?

[*Français*]

Je pense que ces changements sont importants afin que le gouvernement du Canada puisse utiliser les outils disponibles. Je reconnais qu'il y a d'autres acteurs dans ce système qui sont nécessaires pour apporter d'autres changements. Par contre, pour le gouvernement du Canada, cet ensemble de changements est une étape réelle et importante qui permettra d'améliorer la situation pour les pensionnés et les travailleurs.

Le sénateur Dagenais : C'est une situation très complexe, monsieur Schaan. Vous savez que j'ai été président d'un comité de retraite pendant un assez long moment. Il y a beaucoup d'acteurs : il y a l'employeur, les actionnaires, les gestionnaires, les planificateurs et, enfin, les employés, qui sont toujours au dernier rang. Je pense qu'il est important d'avoir des comités de retraite afin de s'assurer de l'application des bonnes lois. Il y a

In closing, I wish average people who have to explain this the best of luck. Thank you very much.

[*English*]

Senator Duncan: Thank you very much. I have a specific question about the drafting of the legislation and words used. If you would prefer, you could provide the answer in writing if that is preferable in the interests of time.

It concerns the judgment against directors and compensation. For those who printed out and read the legislation, it is pages 94 and 95. My query is about this clause compensation for directors " . . . was made outside the ordinary course of business. . . ." "Ordinary course of business" can mean one thing in Vancouver, another thing in Quebec and another in New Brunswick. I'm concerned that the use of that phrase twice in this particular section is — well, it will finally be determined by the courts, I'm sure. Is there a background to the choice of that phrase and are there other options that might be considered at amendment?

Mr. Schaan: The choice was intentional by drafters. Essentially, what we wanted to do and what the law does is ensure that on the part of compensation, given the very diverse mechanisms by which compensation can potentially flow that the courts and the monitor had the capacity to be able to work around any innovative or novel schemes that may potentially arise that are not yet known. We wanted to say that if you're going to make an executive compensation decision that would have rendered the company insolvent or that you should have known was at a time at which the company was actually insolvent, that you should be held liable for said decision because it was against your fiduciary obligations.

That liability and the choice of words here, "outside the normal course of business," was essentially, if I'm correct, a mechanism to ensure that those other words that are far more precise and get at particular things, like "undervalue" or "at a time when the corporation was insolvent" or "rendered the corporation insolvent," that there was flexibility for the monitors and courts to look at those transactions and ensure they were not inappropriate.

Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Mr. Schaan is correct. As the sections imposed directors' liability, there was not a desire to penalize directors for payments that were made according to normal contracts of compensation like salaries, earned compensation or that type

également des lois provinciales. Je vous remercie de vos explications. En conclusion, je souhaite bonne chance au commun des mortels qui doit appliquer cela. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Merci beaucoup. J'ai une question précise à poser au sujet du libellé du projet de loi et des termes employés. Si vous préférez, pour gagner du temps, vous pouvez communiquer la réponse par écrit.

Il s'agit de la rubrique « Jugement contre les administrateurs — rémunération ». Pour ceux qui ont imprimé et lu le projet de loi, cela se trouve aux pages 94 et 95. Ma question porte sur l'article concernant la rémunération des administrateurs : « [...] n'a pas été fait dans le cours ordinaire des affaires ». L'expression « cours ordinaire des affaires » peut vouloir dire des choses différentes à Vancouver, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Je crains que l'utilisation de cette expression deux fois dans cet article particulier... Au bout du compte, ce seront les tribunaux qui décideront, j'en suis certaine. Y a-t-il des raisons qui expliquent le choix de cette expression? Y a-t-il d'autres formulations que nous pourrions envisager au moment d'apporter des amendements?

M. Schaan : C'est un choix délibéré des rédacteurs. Essentiellement, ce que nous voulions faire et ce que la loi fait, c'est garantir que, du point de vue de la rémunération, compte tenu des mécanismes très divers de son versement, les tribunaux et le contrôleur aient la capacité d'agir malgré tout régime novateur, encore inconnu, qui pourrait intervenir. Nous voulions dire que, si l'entreprise prend en matière de rémunération de la haute direction une décision qui la rendra insolvable ou si elle aurait dû savoir à ce moment-là qu'elle était insolvable, elle doit répondre de cette décision parce qu'elle contrevient à ses obligations fiduciaires.

Si je ne m'abuse, cette responsabilité et le choix des mots « n'a pas été fait dans le cours ordinaire des affaires » sont essentiellement un moyen d'éviter d'autres mots beaucoup plus précis et qui visent des choses particulières, comme « sous-estimation » ou « à un moment où la société était insolvable » ou encore « rendait la société insolvable », de sorte que les contrôleurs et les tribunaux aient une certaine latitude pour revoir ces transactions et s'assurer de leur bien-fondé.

Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (Insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : M. Schaan a raison. Étant donné la responsabilité imposée aux administrateurs, on ne voulait pas pénaliser ceux-ci pour des versements effectués conformément à des contrats normaux de rémunération comme les salaires ou la rémunération

of thing. It was designed to attract compensation that was of an extraordinary nature made in the run-up to insolvency.

Senator Duncan: My concern is if it is an ordinary practice for a senior executive is to be awarded a week's holiday in the Bahamas for him and his family, that's the ordinary course of business if they establish that over time. The argument from the executive toward insolvency may be, "Look, I've had it for 10 years. It's ordinary course of business for me to receive that."

Mr. Schaan: It's worth remembering the safeguards around this provision. The liability would accrue, a potential tort liability, insofar as the courts and monitors were to deem them inappropriate. The monitor and courts have shown extreme prudence in existing transactions, to the umbrage of some other stakeholders on the issues. They believe there have been transactions that should have been overturned because there is quite a bit of due deference given to fair business judgment.

What we have essentially done with these modifications is given the courts and the monitor that capacity, recognizing, of course, that each individual transaction will need to be reviewed against that standard.

Senator Duncan: Thank you.

The Chair: Thank you very much for your participation. It was helpful.

Honourable senators, our final panel will concern Division 26 of Part 4 with respect to the enactment of the Federal Prompt Payment for Construction Work Act.

I'm pleased to welcome Christopher Meszaros, Senior Counsel from the Department of Justice Canada.

Christopher Meszaros, Senior Counsel, Department of Justice Canada: Division 26 is the Federal Prompt Payment for Construction Work Act , and it has a bit of history that I would like to touch on briefly. It has been an issue within the construction industry for many years. At the fiftieth annual joint meeting of the Canadian Construction Association and the federal government that occurred in April of 2016, the issue of timeliness of payments for federal construction contracts was put forward again.

The CCA indicated that, out of the $285 billion of all construction contracts nationally, there was $46 billion in delayed payment. This means 16 per cent of payments were being delayed for quite a period of time — up to two months in some instances.

gagnée, par exemple. Cette disposition a été conçue pour viser les rémunérations extraordinaires accordées pendant la période précédant l'insolvabilité.

La sénatrice Duncan : Ce qui m'inquiète, c'est que, si c'est une pratique courante pour un cadre supérieur de se faire accorder une semaine de vacances aux Bahamas avec sa famille, il s'agit du cours ordinaire des affaires si cette pratique s'est établie au fil du temps. Ce cadre supérieur pourrait soutenir que, même si l'entreprise est devenue insolvable, il reçoit cet avantage depuis 10 ans et qu'il s'agit pour lui du cours ordinaire des affaires.

M. Schaan : Il vaut la peine de se rappeler les garanties entourant cette disposition. Il y aurait une responsabilité, peut-être même délictuelle, si les tribunaux et les contrôleurs jugeaient la transaction injustifiée. Les contrôleurs et les tribunaux ont fait preuve d'une extrême prudence à l'égard des transactions existantes, au grand dam de certains autres intéressés. Ils estiment qu'il y a eu des transactions qui auraient dû être annulées parce qu'on a fait preuve d'une grande déférence sur le plan du jugement commercial équitable.

Essentiellement, ce que nous avons fait par ces modifications, c'est donner aux tribunaux et au contrôleur cette capacité, en reconnaissant, bien sûr, que chaque transaction devra être examinée à la lumière de cette norme.

La sénatrice Duncan : Merci.

Le président : Merci beaucoup de votre participation, qui a été éclairante.

Honorables sénateurs, le dernier groupe de témoins traitera de la section 26 de la partie 4, sur l'adoption de la Loi fédérale sur le paiement rapide des travaux de construction.

Je suis heureux d'accueillir Christopher Meszaros, avocat-conseil au ministère de la Justice Canada.

Christopher Meszaros, avocat-conseil principal, ministère de la Justice Canada : La section 26 est la Loi fédérale sur le paiement rapide des travaux de construction. Elle a derrière elle a un certain historique que je voudrais aborder brièvement. Il s'agit d'un problème qui hante l'industrie de la construction depuis de nombreuses années. Lors de la 50e réunion conjointe annuelle de l'Association canadienne de la construction et du gouvernement fédéral qui a eu lieu en avril 2016, la question de la rapidité du paiement des contrats de construction fédéraux a été soulevée de nouveau.

L'ACC a fait savoir que, sur les 285 milliards de dollars que représentent tous les contrats de construction à l'échelle nationale, il y avait 46 milliards de dollars de paiements en souffrance. Cela signifie que 16 p. 100 des paiements ont été retardés pendant une période prolongée, soit parfois jusqu'à deux mois.

Payments to contractors were not flowing effectively down through the contracting chain, and many sectors in the industry were suffering because of it. The federal government was asked to take a leadership role and engage in dialogue to identify, assess and implement possible measures to address timeliness of payment.

PSPC commissioned independent experts who performed a similar exercise for the Ontario government known as the Reynolds and Vogel committee. They led an engagement process seeking input from the national construction industry to identify elements required to develop a robust, prompt payment regime. What was key about that was they went out for a national engagement process and invited stakeholders from across Canada to participate, conducted 55 engagement sessions and met with over 500 people. They submitted a detailed recommendations report to PSPC in June of 2018.

In the budget announcement of 2019, the Government of Canada committed to introducing legislation to implement prompt payment to contractors and subcontractors on federal projects on federal lands as well as the adjudication of payment issues. The new legislation was informed by the recommendations report, and it will help ensure payments flow down the construction chain promptly and contribute to the government's objective of achieving best value on its construction projects.

Typically, legislation dealing with contractual relations would fall within provincial jurisdiction in relation to property and civil rights. Federal legislation, in this case, will apply exclusively to federal projects on federal lands.

Federal construction really only compromises about 1 per cent of the work in Canada, but this law is envisioned to be a model for other jurisdictions. Construction industry support is expected.

The industry employs 1.5 million Canadians and represents 7.5 per cent of Canada's workforce, but the Canadian Construction Association, National Trade Contractors Coalition of Canada, and the General Contractors Alliance of Canada have all supported the bill to date.

Ontario Bill 142, the provincial bill, includes very similar prompt payment terms and adjudication measures and was unanimously supported and received Royal Assent in December 2017. Quebec also has a pilot prompt payment project in place, and other jurisdictions are developing legislation. Additional industry engagement will occur in the future, during the development of further regulations in support of this bill.

Les paiements aux entrepreneurs n'étaient pas versés de façon efficace dans la chaîne de passation des marchés, ce qui nuisait à de nombreux secteurs de l'industrie. On a demandé au gouvernement fédéral de jouer un rôle de chef de file et d'engager un dialogue afin de définir, d'évaluer et de mettre en œuvre des mesures propres à accélérer les paiements.

SPAC a mandaté des experts indépendants qui ont exécuté un travail semblable pour le gouvernement de l'Ontario. Il s'agit du comité Reynolds et Vogel. Les experts ont dirigé un processus de communication visant à recueillir les observations de l'industrie nationale de la construction afin de repérer les éléments nécessaires à l'élaboration d'un régime de paiement rapide et solide. Ce qui a été crucial, c'est qu'ils ont participé à un processus national de consultation et ont invité des intervenants de partout au Canada à y participer. Ils ont tenu 55 séances de consultation et rencontré plus de 500 personnes. Ils ont présenté un rapport assorti de recommandations détaillées à SPAC en juin 2018.

Dans l'annonce budgétaire de 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à présenter un projet de loi pour mettre en œuvre un régime assurant le versement rapide des paiements aux entrepreneurs et sous-traitants pour les projets fédéraux réalisés sur des biens immobiliers fédéraux et l'arbitrage des problèmes de paiement. La nouvelle loi s'inspire des recommandations du rapport, et elle aidera à faire en sorte que les paiements soient versés rapidement dans le secteur de la construction et contribuera à atteindre l'objectif du gouvernement : obtenir la meilleure valeur possible pour ses projets de construction.

En général, les lois portant sur les relations contractuelles relèvent de la compétence provinciale en matière de propriété et de droits civils. Dans ce cas-ci, la législation fédérale s'appliquera exclusivement aux projets fédéraux réalisés sur des terres fédérales.

La construction fédérale ne représente en fait qu'environ 1 p. 100 du travail au Canada, mais cette loi est considérée comme un modèle pour d'autres administrations. L'industrie de la construction devrait appuyer la loi.

L'industrie emploie 1,5 million de Canadiens et représente 7,5 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne, mais l'Association canadienne de la construction, la National Trade Contractors Coalition of Canada et l'Alliance des entrepreneurs généraux du Canada ont toutes appuyé le projet de loi jusqu'à présent.

Le projet de loi 142 de la province de l'Ontario comprend des modalités de paiement rapide et des mesures visant le droit d'obtenir une décision très semblable et il a été appuyé à l'unanimité et a reçu la sanction royale en décembre 2017. Le Québec a également mis en place un projet pilote de paiement rapide et d'autres administrations sont en train d'élaborer une loi en ce sens. L'industrie participera davantage à l'avenir à l'élaboration d'autres règlements à l'appui de ce projet de loi.

There are no new funds requested for this initiative. That is good news. But if any funding is required, Public Services and Procurement Canada will be able to use its existing reference levels.

One of the key components of the bill is that the contractors submit to Her Majesty or a service provider, a proper invoice monthly, or as specified by the contract. Payment is to be made in 28 days of receipt of that proper invoice unless the notice of nonpayment is provided within 21 days. Payment by contractor to subcontractor is to be made within 35 days of delivery of that proper invoice, again unless notice of nonpayment is delivered within 28 days.

Holdbacks are permitted. For any delay in payment, interest will become payable. The key to the legislation is that parties may bring any dispute covered by this act to an adjudicator.

This act is not intended to apply in a province that has similar legislation in place. It allows for an opt-out. Regulations will be further promulgated to set out the powers of the adjudication authority and those of the individual adjudicators. The act won't come into force right away. It has a one-year period when it won't apply to existing contracts, but thereafter it will go on to apply to existing contracts.

The Chair: Thank you very much. I think it was this committee, at some point in time, that looked at this issue. That's very interesting. I'm glad to hear this is moving forward.

You indicated Ontario's Bill 142. Are the provisions of the federal act identical to those?

Mr. Meszaros: No, they are not. There are instances in the federal regime that are different from the provincial, but the overall intent and scheme and much of the intent behind the act is similar, but the clauses are somewhat different, reflecting certain changed circumstances.

Right now we are going through a process with Ontario to see where the differences lie. Again, it is mostly in approach, in some respects, because the intent is virtually identical. But we found certain instances where what they had proposed, when we worked through the scenarios, wouldn't work as well for us so we had to change some of our language.

The Chair: What are the consequences if someone doesn't follow the terms of the act? I'm a contractor. I don't pay my subs. What is the consequence other than arbitration?

Aucun financement additionnel n'est demandé pour cette initiative. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, si un financement devenait nécessaire, Services publics et Approvisionnements Canada pourra utiliser ses niveaux de référence.

L'un des éléments clés du projet de loi est que les entrepreneurs doivent présenter à Sa Majesté ou à un fournisseur de services une facture mensuelle ou tel qu'il est précisé dans le contrat. Le paiement doit être effectué dans les 28 jours suivant la réception de la facture, à moins que l'avis de non-paiement n'ait été expédié dans les 21 jours suivant les travaux. Le paiement de l'entrepreneur au sous-traitant doit être effectué dans les 35 jours suivant l'envoi de la facture, encore là, à moins que l'avis de non-paiement n'ait été expédié dans les 28 jours.

Les retenues sont autorisées. S'il y a retard de paiement, des intérêts sont exigibles. Le point majeur du projet de loi, c'est que les parties peuvent soumettre leurs différends à un intervenant expert.

Cette loi n'est pas conçue pour être appliquée dans une province qui a adopté une loi similaire. Elle prévoit un droit de retrait. D'autres règlements seront promulgués afin d'établir les pouvoirs de l'autorité des intervenants experts et des intervenants eux-mêmes. La loi n'entrera pas en vigueur immédiatement. Elle ne s'appliquera pas aux contrats existants avant une période d'un an, mais elle le sera passé ce délai.

Le président : Merci beaucoup. Je pense que notre comité s'est penché sur cette question à un moment donné. C'est très intéressant. Je suis content de voir que les choses avancent.

Vous avez parlé du projet de loi 142 de l'Ontario. Les dispositions de la loi fédérale sont-elles identiques à celles-ci?

M. Meszaros : Non, elles ne le sont pas. Il y a des cas dans le régime fédéral qui sont traités différemment dans le régime provincial; l'intention générale, le dessein qui sous-tendent la loi sont similaires, mais les dispositions diffèrent quelque peu, reflétant certaines circonstances qui ont changé.

Nous suivons actuellement un processus avec l'Ontario pour voir où se situent les différences. Encore une fois, c'est surtout l'approche qui diffère un peu, parce que l'intention est pratiquement la même. Toutefois, en examinant les scénarios de près, nous avons constaté que ce qu'ils avaient proposé ne fonctionnerait pas aussi bien pour nous, et c'est pourquoi nous avons dû modifier un peu notre formulation.

Le président : Qu'arrivera-t-il si les dispositions de la loi ne sont pas respectées? Je suis un entrepreneur. Je ne paie pas mes sous-traitants. Y a-t-il d'autres conséquences possibles, mis à part l'arbitrage?

Mr. Meszaros: It's adjudication. What is nice about adjudication is it's a quick and somewhat dirty remedy system right now.

You will be able to get a decision from an adjudicator in less than 50 days. What happens is you have to select an adjudicator. That's done in conjunction with the other party. If you can't do it in conjunction, you would go to an adjudication authority to nominate an authority for you.

At that point, the adjudicator is sent all the information required and has a certain period to render his decision, which can be extended if he needs more time. The decision should be made within 30 days, but I'm not sure on the exact time.

The Chair: Are there some enforceability provisions?

Mr. Meszaros: If the order made has not complied with, it can be registered in a court of law and treated as a court order and enforced in that way.

The Chair: Thank you for that. I'm sure that we heard a suggestion — I won't go any further than that — that the Government of Canada was a very slow payer. I presume this legislation applies to the Government of Canada as a contractor.

Mr. Meszaros: It does. As Her Majesty, basically. It's a 28-day requirement for us to pay. Previous to that, we have normally been paying within 30 days.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your presentation. I must admit I'm not sure about this legislation because it's presented by the government, and the government is the one that pays the bills. I think we have to be a bit careful on this.

I certainly support it, but the differences in this legislation as compared to the provincial legislation, is the provincial legislation essentially the same? Does it just apply to contracts for the provincial government or is it more far-reaching?

Mr. Meszaros: There are not many differences. Some of them deal with timing issues, clarifications on when the proper invoice would be submitted, things like that. The timing with respect to the Bill 142 in Ontario and our bill is the same: It's a 28-day period, and then a seven-day follow-on.

Senator Stewart Olsen: Does it deal just with provincial contracts?

Mr. Meszaros: The provincial legislation deals with all contracting within the province in that regard, and our legislation deals with our contracting, which would not necessarily be covered by provincial laws.

M. Meszaros : C'est l'arbitrage. Ce qui est bien avec l'arbitrage, c'est que c'est rapide, bien qu'actuellement ce système de recours soit un peu douteux.

Il sera possible d'obtenir une décision d'un arbitre en moins de 50 jours. En fait, l'intervenant expert doit être choisi conjointement avec la partie adverse. Si ce n'est pas possible, il faut s'adresser à une autorité de règlement des différends qui désignera un intervenant aux parties.

À ce moment-là, l'arbitre reçoit tous les renseignements requis et dispose d'un certain laps de temps pour rendre sa décision, et ce délai peut être prolongé s'il a besoin de plus de temps. La décision devrait être prise dans les 30 jours, mais je ne suis pas sûr de la durée exacte du temps alloué.

Le président : Y a-t-il des dispositions exécutoires?

M. Meszaros : Si l'ordonnance rendue n'a pas été respectée, elle peut être enregistrée auprès de la cour, traitée comme une ordonnance judiciaire et appliquée de cette façon.

Le président : Je vous remercie de votre témoignage. Je suis sûr que nous avons entendu dire — je m'en tiendrai à cela — que le gouvernement du Canada ne payait pas vite, et je présume que cette loi s'applique au gouvernement du Canada à titre d'entrepreneur.

M. Meszaros : En effet. Comme pour Sa Majesté, en somme. Quant à nous, nous devons payer dans les 28 jours. Auparavant, nous avions normalement 30 jours pour le faire.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci de votre exposé. Je dois avouer que je ne suis pas certaine de la teneur de ce projet de loi parce qu'il est présenté par le gouvernement, et c'est lui qui paie les comptes. Je pense que nous devons faire preuve d'une certaine prudence à cet égard.

Je l'appuie certes, mais y a-t-il vraiment des différences entre cette mesure législative et les lois provinciales? S'applique-t-elle seulement aux contrats du gouvernement provincial ou si sa portée est plus vaste?

M. Meszaros : Il n'y a pas beaucoup de différence. Certaines mesures portent sur les délais de paiement, d'autres apportent des précisions sur le moment où une facture doit être présentée, ce genre de choses. Les échéances énoncées dans le projet de loi 142 en Ontario sont les mêmes que celles de notre projet de loi : ce sont des périodes de 28 jours, puis un suivi de 7 jours.

La sénatrice Stewart Olsen : S'agit-il uniquement de contrats provinciaux?

M. Meszaros : La loi provinciale s'applique à tous les contrats conclus dans la province en ce sens, et notre loi traite de nos contrats qui ne sont pas nécessairement couverts par les lois provinciales.

Pursuant to this bill, we would have this obligation on us across the country. Whether it's in P.E.I. or anywhere else in the country, we need to comply with this legislation, as will contractors and subcontractors working on our projects within those provinces, even if they don't have provincial legislation that applies at the time.

Senator Stewart Olsen: Is it your hope that all the provinces will follow the leader and enact this type of legislation?

Mr. Meszaros: That would be our hope, yes.

Senator Wallin: We had long and extensive hearings on this. There are notes that say that one of the reasons that you are not passing the Senate bill, as opposed to tabling new legislation, is that there was a lack of consultation carried out during the bill's development. So what have you done subsequently?

Mr. Meszaros: We had a great deal of consultation. We hired the firm that did the consultation for Ontario, and they went out nationally and met with 500 people, had 55 engagement sessions all across the country and prepared a voluminous report on what the industry was expecting from this legislation.

Senator Wallin: I think we heard from at least 500 people. I may be exaggerating slightly.

I know that you've now got time lines on this, but there are things that we heard at the time specifically. I see different time lines for different situations, but 49 days, after seven days, et cetera. What we heard in testimony is that for small subcontractors that's not good enough. I don't know what you heard in your consultation, but if you're getting to two or three working months, that's a long time if those 49 days are considered working days.

Mr. Meszaros: There was not much else we could do, because we were trying to keep the timelines as tight as we could, and seven days from contractor to subcontractor or subcontractor to subcontractor, we couldn't see much in the way of acceleration there.

Higher up, from owner — in our case Her Majesty — to contractor, we were looking at the fact that the work has to be looked at, certified and accepted. It didn't seem likely or possible on large projects that we normally do to accelerate that even further. Even if we could, it might have been an extra seven days.

En vertu de ce projet de loi, nous aurions cette obligation partout au pays. Que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard ou ailleurs au pays, nous devons nous conformer à cette loi, tout comme les entrepreneurs et les sous-traitants qui travaillent sur nos projets dans ces provinces, même si aucune loi en ce sens n'est applicable à l'heure actuelle dans leur province.

La sénatrice Stewart Olsen : Souhaitez-vous que toutes les provinces emboîtent le pas et adoptent ce genre de mesure législative?

M. Meszaros : Oui, tout à fait.

La sénatrice Wallin : Nous avons tenu de longues audiences à ce sujet. Selon certaines notes d'allocution, l'une des raisons pour lesquelles vous voulez adopter ce projet de loi du Sénat, plutôt que d'en déposer un nouveau, c'est qu'il n'y a pas eu suffisamment de consultation pendant son élaboration. Alors, qu'avez-vous fait par la suite?

M. Meszaros : Nous avons mené de nombreuses consultations. Nous avons embauché une entreprise qui a mené des consultations en Ontario, puis elle a rencontré 500 personnes à l'échelle nationale, tenu 55 séances de mobilisation partout au pays et préparé un volumineux rapport sur ce que l'industrie attendait de cette loi.

La sénatrice Wallin : Je pense que nous avons entendu au moins 500 personnes. J'exagère peut-être un peu.

Je sais que vous avez maintenant établi des échéances, mais nous avons entendu toutes sortes de choses à ce sujet justement. Je vois que différents échéanciers ont été établis en fonction des situations, mais 49 jours, puis 7 jours, et ainsi de suite. Ce que nous avons compris des témoignages, c'est que pour les petits sous-traitants, ce n'est pas satisfaisant. Je ne sais pas ce qu'on vous a dit lors de vos consultations, mais si vous arrivez à 2 ou 3 mois ouvrables, c'est long si ces 49 jours sont considérés comme des jours ouvrables.

M. Meszaros : Nous n'avions pas vraiment le choix, parce que nous essayions de nous en tenir aux échéanciers le plus strictement possible, et sept jours pour un entrepreneur à un sous-traitant ou pour un sous-traitant à un autre sous-traitant… nous ne pouvions pas voir comment nous aurions pu accélérer les choses.

Plus haut dans la hiérarchie, du propriétaire — dans notre cas, Sa Majesté — à l'entrepreneur, nous cherchions à nous assurer que le travail était examiné, certifié et accepté. Ça ne semblait pas possible ni probable pour les grands projets que nous faisons normalement d'accélérer encore plus les choses. Même si nous avions pu, cela aurait pu prendre sept jours de plus.

What happens is it's down the contracting chain that time builds up, but if you are a third-tier subcontractor, you are only looking at maybe a little bit over a month or a month and half out, which is better than in the past.

Senator Wallin: It's an improvement, for sure.

Mr. Meszaros: That's what we are aiming for.

Senator Wallin: This, again, is limited now to federal construction on federal property, such as the Parliament Hill buildings?

Mr. Meszaros: That's correct.

Senator Wallin: If you have passed on money to provinces or municipalities for other related projects such as the roads that lead up to Parliament Hill, that would be deemed a municipal project, but that doesn't apply?

Mr. Meszaros: No. We didn't want to overreach.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Meszaros. I think any mechanism for payors in default is a good idea, but is there a public list of defaulters? Such a list is much more effective than an arbitration process that will take months.

[*English*]

Mr. Meszaros: Unfortunately, senator, there is not a list of bad payers, although we do publish when we pay. There is a website for when the Crown has paid its contractors. That in itself at least shows that the money should be flowing, and the parties further down can see where the holdup is and will know that that's maybe a contractor they don't want to bid to next time or a subcontractor they don't want to deal with.

Again, with the adjudication process, it's not perfect; it takes time. We are hoping it may start to weed out some of those parties or at least identify them so that when bidding is going on, hopefully this may be somewhat self-regulating.

The Chair: Mr. Meszaros, thank you very much. That was an interesting follow-up to the work we did a number of years ago. I found it very interesting. Thank you for your very informed presentation.

Ce qui se passe, c'est que c'est en aval de la chaîne contractuelle le temps s'accumule, mais si vous êtes un sous-traitant de troisième niveau, vous pouvez vous attendre à un peu plus d'un mois ou un mois et demi, ce qui est mieux que par le passé.

La sénatrice Wallin : C'est une amélioration, bien évidemment.

M. Meszaros : C'est ce que nous visons.

La sénatrice Wallin : Cela se limite actuellement aux constructions par le gouvernement fédéral, sur des propriétés fédérales, comme les édifices de la Colline du Parlement?

M. Meszaros : C'est exact.

La sénatrice Wallin : Si vous avez transféré de l'argent aux provinces ou aux municipalités pour d'autres projets connexes, comme pour une route menant à la Colline du Parlement, ce serait considéré comme un projet municipal, mais cela ne s'applique pas?

M. Meszaros : Non. Nous ne voulions pas aller trop loin.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Meszaros. Tout le mécanisme pour les payeurs en défaut, je trouve ça très bien, mais est-ce qu'il existe une liste publique des mauvais payeurs? Une telle liste est pas mal plus efficace qu'un processus d'arbitrage qui va durer des mois.

[*Traduction*]

M. Meszaros : Malheureusement, sénateur, il n'y a pas de liste des mauvais payeurs, mais les paiements que nous effectuons sont publiés. Les paiements que l'État verse à ses entrepreneurs sont publiés sur un site web. Cela montre au moins que l'argent devrait être versé et les parties qui sont situées plus bas dans la hiérarchie peuvent voir où se situe le problème et elles sauront que c'est un entrepreneur pour lequel elles ne voudront peut-être pas soumissionner ou un sous-traitant avec lequel elles ne voudront plus faire affaire.

Encore une fois, le processus d'arbitrage n'est pas parfait; il prend du temps. Nous espérons que certaines parties pourront être éliminées ou à tout le moins identifiées de sorte que, lorsqu'il y aura des appels d'offres, le processus s'autoréglementera en quelque sorte.

Le président : Monsieur Meszaros, merci beaucoup. C'était un suivi intéressant du travail que nous avons accompli il y a quelques années. Je l'ai trouvé très intéressant. Je vous remercie de votre exposé très éclairé.

Senators, we will convene again tomorrow morning at 10:15 to discuss our report on open banking.

(The committee adjourned.)

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous nous réunirons de nouveau demain matin, à 10 h 15, pour discuter de notre rapport sur les services bancaires ouverts.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 9, 2019

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m. to examine and report on the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with specific focus on the federal government's regulatory role; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, colleagues and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web. My name is Doug Black, a senator from Alberta, and I chair this committee.

Would the senators in the room be good enough to introduce themselves to our panel, starting on my left.

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Duncan: Patricia Duncan, the Yukon.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

The Chair: Today will mark our final meeting on the study of the potential benefits and challenges of open banking for Canadian financial services consumers, with a specific focus on the federal government's regulatory role. We will then focus on producing our final report, which we expect to table in the Senate in June.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 9 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit, aujourd'hui, à 10 h 31, afin d'examiner, pour en faire rapport, les avantages et les défis éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral, et à huis clos, afin d'examiner, un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, chers collègues et membres du grand public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, ici même ou sur le Web. Je m'appelle Doug Black, je suis un sénateur de l'Alberta et je préside le comité.

Je prie les sénateurs ici présents de se présenter aux témoins, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Duncan : Patricia Duncan, du Yukon.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Caroline Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

Le président : Nous tenons aujourd'hui notre dernière réunion sur l'étude des avantages et des défis potentiels éventuels inhérents au système bancaire ouvert pour les consommateurs canadiens de services financiers, en mettant l'accent sur le rôle réglementaire du gouvernement fédéral. Nous nous concentrerons ensuite sur la production de notre rapport final, que nous entendons déposer au Sénat en juin.

We have one panel today, and it's my privilege to welcome back, because all of these individuals have appeared before with us, from the Office of the Privacy Commissioner of Canada, Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector, accompanied by Arun Bauri, Strategic Policy and Research Analyst, Policy, Research and Parliamentary Affairs Directorate.

From the Department of Finance Canada, we welcome back Annette Ryan, Associate Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch; and Julien Brazeau, Senior Director, Strategy and Coordination, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch.

Mr. Brazeau, there's no way to make an acronym or something out of that?

Julien Brazeau, Senior Director, Strategy and Coordination, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: We'll work on that.

The Chair: Thank you for returning to speak to us today. We last heard from this panel in February, and we thought it was fitting to discuss with you what we have heard to date to close out our study.

We will commence with opening remarks. I believe Mr. Smolynec is going to commence and then followed Ms. Ryan, and then we'll go to questions and answers.

[*Translation*]

Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Thank you for the invitation to reappear before the committee. I am once again accompanied by Mr. Bauri, Senior Policy Analyst.

The Standing Senate Committee on Banking and Trade has heard from a number of witnesses on the advantages associated with open banking but also on the potential risks.

When we first appeared before you in February, we recommended that open banking in Canada be built upon a foundation that includes respect for privacy and other fundamental rights at its core. Specific recommendations we made included that: Express meaningful consent be obtained from consumers; both technical and privacy standards be developed to ensure consistent ground rules; companies be accredited or licensed before being authorized to participate in open banking; PIPEDA be reformed to provide the Office of the Privacy Commissioner with stronger enforcement powers,

Nous avons aujourd'hui des témoins qui ont déjà comparu devant nous et c'est un privilège pour moi de les accueillir de nouveau. Nous avons donc parmi nous M. Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion, M. Arun Bauri, analyste des politiques et recherche stratégique, Direction des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires, tous deux du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Nous accueillons également de nouveau Mme Annette Ryan, sous-ministre adjointe déléguée, Direction de la politique du secteur financier, et M. Julien Brazeau, directeur principal, Stratégie et coordination, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier, tous deux du ministère des Finances du Canada.

Monsieur Brazeau, il n'y a pas moyen de faire un sigle avec cela, n'est-ce pas?

Julien Brazeau, directeur principal, Stratégie et coordination, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Nous y travaillerons.

Le président : Merci de revenir nous parler aujourd'hui. Nous vous avons entendus en février, et nous avons estimé qu'il était opportun de discuter avec vous de ce dont nous avons pris connaissance jusqu'à aujourd'hui pour terminer notre étude.

Nous allons commencer par vos déclarations préliminaires. M. Smolynec va commencer, je crois; il sera suivi de Mme Ryan. Nous passerons ensuite aux questions et réponses.

[*Français*]

Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître de nouveau devant le comité. Je suis encore une fois accompagné de M. Bauri, analyste principal des politiques.

Plusieurs témoins ont comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et lui ont présenté les avantages du système bancaire ouvert, mais aussi les risques potentiels.

Lorsque nous avons comparu pour la première fois devant vous, en février dernier, nous avons recommandé que le système bancaire ouvert au Canada repose notamment sur le respect de la vie privée et d'autres droits fondamentaux. Parmi les recommandations spécifiques que nous avons formulées, citons les suivantes : obtenir le consentement explicite et valable des consommateurs; établir des normes techniques et des normes relatives à la protection de la vie privée afin de garantir la mise en place de règles de base uniformes; accréditer les entreprises ou leur délivrer un permis pour les autoriser à participer au

including the power to make orders, impose fines for non-compliance with the law, as well as the right to independently verify compliance, without grounds, to ensure organizations are truly accountable for protecting personal information.

Since then, we have followed the hearings with great interest and noted that many comments echoed a number of the recommendations we made during our last appearance. We also participated in one of Finance Canada's round tables as part of their cross-country consultations on the merits of open banking and found that there was widespread agreement in the viewpoints of many participants. Though there was admittedly not 100 per cent agreement on these points, common ground included the need for consent, strong privacy laws and standards to be developed.

On the matter of enhanced regulation, I will also note that the managing director of the International Monetary Fund, Christine Lagarde, recently warned that innovation in the banking sector needs to be accompanied by regulation in order to maintain stability and trust in the system.

You heard from witnesses on the Australian open banking model, which has incorporated complementary regulatory roles for both its competition and privacy regulators.

Our office currently does not have the ability to cooperate and share information with other regulators, such as the Competition Bureau, which can lead to gaps in enforcement when there is overlap in our mandates.

Any reform to PIPEDA to facilitate open banking should address this current gap so that we can work together with the Competition Bureau and any other regulators that may be involved. Limitations in our ability to co-operate on common investigations could potentially hamper the effective and efficient implementation of open banking, putting at risk the confidence of Canadians to participate.

[*English*]

As I mentioned, we noted the strong call from witnesses that appeared before you for individuals to be able to expressly consent to participate in open banking. On this point, we are pleased to hear the comments of the senior official from

système bancaire ouvert; réformer la LPRPDE afin de renforcer les pouvoirs d'application de la loi du commissariat, y compris le pouvoir de rendre des ordonnances et d'imposer des amendes pour le non-respect de la loi, ainsi que le droit de vérifier la conformité de façon indépendante, sans motifs, afin de garantir que les organisations respectent vraiment leur obligation de protéger les renseignements personnels.

Depuis, nous avons suivi les audiences avec beaucoup d'intérêt et remarqué que de nombreux commentaires faisaient écho à certaines des recommandations que nous avons formulées lors de notre dernière comparution. Nous avons également participé à l'une des tables rondes du ministère des Finances du Canada dans le cadre des consultations pancanadiennes de ce dernier sur les avantages du système bancaire ouvert, et nous avons constaté que les points de vue de nombreux participant étaient très partagés. Même s'il est vrai que les participants ne s'entendaient pas à 100 p. 100 sur ces points, il y avait un terrain d'entente quant à la nécessité du consentement et à l'établissement de lois et de normes solides en matière de protection de la vie privée.

En ce qui concerne le renforcement de la réglementation, je tiens également à préciser que Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international, a récemment lancé l'avertissement selon lequel l'innovation dans le secteur bancaire doit s'accompagner d'une réglementation afin de maintenir la stabilité du système et la confiance à l'égard de celui-ci.

Des témoins ont comparu devant vous au sujet du modèle australien de système bancaire ouvert, qui a intégré des rôles réglementaires complémentaires pour les organismes de réglementation de la concurrence et de la protection de la vie privée.

À l'heure actuelle, le commissariat n'est pas en mesure de coopérer avec d'autres organismes de réglementation, comme le Bureau de la concurrence, et de leur communiquer de l'information, ce qui peut entraîner des lacunes dans l'application de la loi lorsque nos mandats se recoupent.

Toute réforme de la LPRPDE visant à faciliter le système bancaire ouvert devrait combler cette lacune afin que nous puissions collaborer avec le Bureau de la concurrence et tout autre organisme de réglementation qui pourrait intervenir. Les limites de notre capacité à coopérer dans le cadre d'enquêtes communes pourraient nuire éventuellement à la mise en œuvre efficiente du système bancaire ouvert, mettant ainsi en péril la confiance des Canadiens à l'égard de leur participation au système.

[*Traduction*]

Comme je l'ai mentionné, nous avons constaté que les témoins qui ont comparu devant vous ont demandé avec insistance que les particuliers puissent consentir explicitement à participer au système bancaire ouvert. Sur ce point, nous avons été ravis

Innovation, Science and Economic Development Canada, ISED, who spoke of the importance of the Office of the Privacy Commissioner's meaningful consent guidelines when looking at reform.

Commissioner Therrien provided recommendations for updating PIPEDA in this very way during his appearance before this committee on Bill C-74. We do note that the committee's report on Bill C-74 specifically stated that:

> The committee feels that Canada's privacy laws need to be updated and made consistent with global standards

To elaborate on this point, individuals should have the right to control their information, which includes being able to meaningfully consent to how their information is used and to whom it is disclosed. Providing Canadians with control in this manner will help foster trust and assure them that they are not the product in open banking.

We hope that any recommendations from this study include PIPEDA reform, including on consent.

In following the testimony of witnesses who appeared before the committee, we noted with interest the testimony of one witness on moving the privacy framework in Canada toward a rights-based model. This is a matter we are currently seized with and which we believe is a current gap in the legislative landscape concerning privacy.

The rights of individuals who participate in open banking is a central issue to both this study but also to the digital economy as a whole. I would add that it is also fundamental to our democratic rights and to the functioning of our democracy.

Commissioner Therrien has expressed concern that long-standing privacy rights and values in Canada are not being given equal importance within a new digital ecosystem that is eagerly focused on embracing and leveraging data for various purposes. Privacy is not a right we simply trade away for innovation, efficiency or commercial gain.

In closing, we thank the committee for undertaking this very important study and for providing us with the opportunity to appear again. We look forward to reviewing the results of this study and of Finance Canada's consultations on the merits of open banking. If and when a decision is made to proceed with open banking in Canada, we would be pleased to further engage with officials to discuss how to best incorporate privacy considerations into the open banking model. We would also be

d'entendre les commentaires du haut fonctionnaire d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), qui a parlé de l'importance de tenir compte des lignes directrices pour l'obtention d'un consentement valable du commissariat dans le cadre de la réforme de la LPRPDE.

Le commissaire Therrien a formulé des recommandations concernant la mise à jour de la LPRPDE de cette façon lors de sa comparution devant le comité au sujet du projet de loi C-74. Nous constatons que le rapport du comité sur le projet de loi C-74 indiquait expressément que :

> Le comité estime qu'il faut mettre à jour les lois canadiennes sur la protection de la vie privée et les harmoniser avec les normes internationales en la matière.

Plus précisément, les particuliers devraient avoir le droit de contrôler leurs renseignements, ce qui comprend la capacité de consentir explicitement à la manière dont leurs renseignements sont utilisés et à qui ils sont communiqués. Le fait de donner ce contrôle aux Canadiens contribuera à renforcer leur confiance et à les assurer qu'ils ne sont pas le « produit » du système bancaire ouvert.

Nous espérons que les recommandations découlant de cette étude comprendront la question du consentement dans la réforme de la LPRPDE.

En suivant le témoignage des personnes qui ont comparu devant le comité, nous avons pris note avec intérêt des remarques d'un témoin concernant l'évolution du cadre de protection de la vie privée au Canada vers un modèle fondé sur les droits. Il s'agit d'une question dont nous sommes actuellement saisis et qui, à notre avis, constitue actuellement une lacune dans les lois sur la protection des renseignements personnels.

Les droits des personnes qui participent au système bancaire ouvert sont au cœur de cette étude, mais aussi de l'économie numérique dans son ensemble. J'ajouterais qu'ils représentent un aspect fondamental de nos droits démocratiques et du fonctionnement de notre démocratie.

Le commissaire Therrien s'est dit de plus en plus préoccupé par le fait qu'on ne reconnaît pas au droit à la vie privée la même importance que l'exploitation des données au sein de nos écosystèmes numériques. La vie privée n'est pas un droit que nos cédons simplement au profit de l'innovation, de l'efficacité ou de gains commerciaux.

En terminant, nous remercions le comité d'avoir entrepris cette étude très importante et de nous avoir donné l'occasion de comparaître de nouveau. Nous avons hâte d'examiner les résultats de cette étude et des consultations menées par Finances Canada sur les avantages que présente le système bancaire ouvert. Dans l'éventualité où la décision d'aller de l'avant serait prise en ce qui a trait au système bancaire ouvert au Canada, nous serions heureux de poursuivre le dialogue avec les

pleased to assist in the development of the necessary standards and, of course, to play a role in oversight.

Thank you, and I would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Smolynec.

Ms. Ryan, please go ahead.

Annette Ryan, Associate Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, chair. We would like to thank you for inviting us back to speak to you in the context of open banking. We followed your own study with interest. Thank you very much.

[*Translation*]

My intention today is to provide you with an overview of what has taken place since we last appeared before you. I will then turn things over to my colleague Julien Brazeau, Director General, who is leading the work of the open banking secretariat within the department. Mr. Brazeau will discuss the results of our consultation process and the next steps.

[*English*]

At our previous appearance, we framed the consultation exercise within the context that Canada has a globally competitive, stable and resilient financial sector that is supported by a well-functioning legislative framework and a regulatory system that is recognized throughout the world for its prudence and balanced approach.

This framework, as we discussed at our last appearance, sets out sound principles for the regulation of financial institutions that are rooted in three core objectives. To frame today's discussion, I would like to repeat that these are: Stability, which means that the sector is safe, sound and resilient in the face of stress; utility, which means that the sector meets the financial needs of an array of consumers, and that the interests of consumers are protected; and efficiency, which means to us that the sector provides competitively priced products and services, passes efficiency gains to consumers, accommodates innovation and contributes to economic growth. It's with these principles in mind that the government undertook a review into the merits of open banking. The review accords with the department's objective of ensuring that Canada continues to have a globally competitive financial sector that promotes consumer choice while also delivering financial stability and economic growth.

fonctionnaires sur la meilleure façon d'intégrer les considérations relatives à la protection de la vie privée dans un modèle de système bancaire ouvert. Nous serions également ravis de contribuer à l'élaboration des normes nécessaires et, bien entendu, de jouer un rôle de surveillance.

Je vous remercie et je répondrai à vos questions avec grand plaisir.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Smolynec.

Madame Ryan, la parole est à vous.

Annette Ryan, sous-ministre adjointe déléguée, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Je tiens à vous remercier de m'avoir invitée à m'adresser une nouvelle fois à vous dans le contexte de votre étude sur la mise en place possible d'un système bancaire ouvert. Nous avons suivi l'évolution de votre étude avec intérêt. Merci beaucoup.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous avons l'intention de vous donner un aperçu des activités qui ont eu lieu depuis notre dernière comparution devant vous. Je donnerai ensuite la parole à mon collègue, Julien Brazeau, directeur principal, qui dirige le secrétariat du système bancaire ouvert au sein du ministère. M. Brazeau abordera les résultats de notre processus de consultation et les prochaines étapes.

[*Traduction*]

À notre dernière comparution, nous avons parlé de la situation dans le contexte d'un secteur financier canadien compétitif, stable et résilient à l'échelle mondiale. Il est soutenu par un cadre législatif qui fonctionne bien et un système de réglementation qui est reconnu dans le monde entier pour sa prudence et son approche équilibrée.

Le cadre, dont nous avons parlé à notre dernière comparution, établit les principes solides de la réglementation des institutions financières qui s'appuient sur trois objectifs principaux, que je vais vous énumérer de nouveau pour bien orienter la discussion d'aujourd'hui, soit : la stabilité, le secteur est sécuritaire, solide et résilient en dépit des tensions; l'utilité, le secteur répond aux besoins financiers des nombreux consommateurs et les intérêts des consommateurs sont protégés; l'efficience, le secteur offre des produits et services à des prix concurrentiels, transfère les gains d'efficience aux consommateurs, favorise l'innovation et contribue à la croissance économique. En ayant ces principes à l'esprit, le gouvernement a amorcé un examen au sujet du bien-fondé du système bancaire ouvert. L'examen respecte l'objectif du ministère, qui est de s'assurer que le Canada continue d'avoir un secteur financier compétitif à l'échelle mondiale qui encourage le choix des consommateurs, tout en apportant une stabilité financière et une croissance économique.

As the committee has heard, the review is being conducted by an advisory committee appointed by Minister Morneau, with support from our secretariat housed in the Department of Finance.

The committee's mandate is to consider whether open banking would provide meaningful benefits to Canadians, and they're also mandated to deliver a report assessing the potential merits, keeping in mind the highest regard for consumer privacy, security and financial stability.

As you may recall, when we last appeared before you, our public consultation period had just concluded, and the committee, supported by the secretariat, was in the process of hosting multi-stakeholder round tables in Vancouver, Toronto and Montreal. I'm pleased to report that the department received over 100 unique written submissions, and both the committee and the Department of Finance have engaged with over 200 stakeholders through the public round tables and bilaterally. Work continues on the organization of an additional round table in Iqaluit.

With that summary, I will turn to my colleague Julien to discuss some of the themes that arose during these consultations.

Mr. Brazeau: Thank you, Annette.

Thank you, members of the committee, for the opportunity to be here again. As others have stated, I have been watching your study with interest and look forward to hearing its results.

Before I begin, for the benefit of all committee members, I thought it would be useful to reiterate what we feel to be the definition of open banking. In our view, open banking is a privacy-protective and consumer-controlled means for consumers to direct a financial institution to share their transaction information with an accredited third party of their choosing. Open banking recognizes that consumers should be in control of their information and be able to benefit from its use.

[*Translation*]

Throughout the engagement process, the committee and secretariat heard from a broad range of stakeholders from traditional financial sector stakeholders and civil society organizations close to the lived experience of consumers and small- and medium-sized business owners.

Comme le comité le sait déjà, l'examen est réalisé par un comité consultatif dont les membres sont nommés par le ministre Morneau, avec le soutien d'un secrétariat au sein du ministère.

Le mandat de ce comité est de déterminer si un système bancaire ouvert offrira aux Canadiens des retombées positives importantes et de présenter un rapport évaluant les avantages potentiels des systèmes bancaires ouverts pour le Canada, tout en accordant la plus grande attention à la protection des renseignements personnels, à la sécurité des données et à la stabilité financière.

Vous vous rappelez peut-être également qu'au moment de notre dernière comparution, notre période de consultation publique venait juste d'arriver à terme et le comité, avec le soutien du secrétariat, était en train d'organiser des tables rondes multilatérales à Vancouver, à Toronto et à Montréal. Je suis heureuse d'annoncer que le ministère a reçu plus de 100 commentaires écrits uniques et que le comité et le ministère des Finances ont tous les deux consulté plus de 200 intervenants, bilatéralement ainsi qu'à l'aide de tables rondes. Les travaux se poursuivent sur l'organisation d'une table ronde supplémentaire à Iqaluit.

Sur ce, je donne la parole à M. Brazeau, qui abordera certains thèmes qui sont ressortis lors de ces consultations.

M. Brazeau : Merci, Annette.

Merci aux membres du comité de m'avoir permis d'être ici une nouvelle fois. Comme d'autres l'ont affirmé, je suis l'évolution de votre étude avec intérêt et j'attends avec impatience d'en connaître les résultats.

Avant de commencer, dans l'intérêt de tous les membres du comité, il me paraît utile de vous dire de nouveau ce que sont pour nous les systèmes bancaires ouverts. Selon nous, les « systèmes bancaires ouverts » sont des moyens pour le consommateur de demander à une institution financière de communiquer les renseignements sur ses opérations bancaires à une partie tierce reconnue de son choix. Ces moyens sont respectueux de la vie privée et contrôlés entièrement par le consommateur. L'objectif des systèmes bancaires ouverts est de reconnaître le fait que les consommateurs devraient exercer le contrôle sur leurs propres renseignements bancaires et pouvoir profiter de leur utilisation.

[*Français*]

Tout au long du processus de consultation, le comité et le secrétariat ont reçu des commentaires d'une gamme d'intervenants provenant du secteur des services financiers traditionnels et d'organisations de la société civile qui sont habitués aux expériences vécues par les consommateurs et les propriétaires de petites et moyennes entreprises.

Through focus groups, the committee heard directly from Canadians. It also engaged with international policy makers to understand best practices in other jurisdictions.

[*English*]

For the purposes of our discussion today, I will discuss five key takeaways from our consultations with Canadians. The first is that open banking is already here. A key theme during our consultation was that consumer-led data-sharing exists in a significant way in the market today. As the committee has heard from a number of witnesses, millions of Canadians are already providing their login usernames and passwords of their bank accounts to third-party service providers that rely on a technique called screen-scraping to give their clients an aggregated view of their finances.

For most stakeholders, the benefits of open banking are widely recognized. This included a recognition from non-federally regulated financial institutions, such as credit unions, which expressed a great deal of interest in being able to participate in any open banking framework as they view the prospect of not being able to participate as a potential competitive disadvantage.

The second takeaway is that while open banking could enhance risks, in particular those related to cybersecurity and privacy, those risks exist today, and the risk of inaction is viewed as more significant. Stakeholders felt that a core benefit of moving forward with open banking would be a more secure, standardized means of sharing data.

The third takeaway is that while there is a great deal of alignment on the merits of open banking, views on the role of government still differ vastly. There is, however, baseline agreement among stakeholders that government has an important convening role to play, bringing a diverse group of stakeholders together to determine a path forward. In this same vein, other first-mover jurisdictions have adopted a variety of different models. The department is examining and monitoring those closely.

The fourth takeaway is that there is a sense of urgency in moving forward with open banking. Stakeholders are of the view that Canada has a strong internationally competitive financial services sector. Given the adoption of open banking frameworks

Par l'intermédiaire des groupes de discussion, le comité a reçu les commentaires des Canadiens directement. Il a également consulté les responsables de l'élaboration de politiques d'autres pays afin de connaître les pratiques exemplaires employées au sein de leur administration.

[*Traduction*]

Pour les fins de notre discussion d'aujourd'hui, je vous parlerai de cinq grandes constatations, cinq grands points tirés des consultations que nous avons menées auprès des Canadiens. Le premier point est que les systèmes bancaires ouverts existent déjà. On a constaté pendant les discussions que le partage des données induit par le consommateur occupe déjà une place importante dans le marché d'aujourd'hui. Comme un certain nombre de témoins l'ont déjà affirmé au comité, des millions de Canadiens fournissent déjà les noms d'utilisateur et les mots de passe de leurs comptes bancaires à un fournisseur de services tiers au moyen d'une pratique appelée « capture des données d'écran» pour donner à leurs clients un aperçu de leurs comptes regroupés.

Pour la plupart des intervenants, les avantages des systèmes bancaires ouverts sont largement reconnus. Les institutions financières n'étant pas sous la réglementation fédérale, comme les coopératives de crédit, reconnaissent la valeur des systèmes bancaires ouverts et ont exprimé un vif intérêt envers la possibilité de participer à un cadre bancaire robuste ouvert à l'avenir — l'incapacité d'y participer était perçue comme un désavantage concurrentiel potentiel.

Le deuxième point est que la possibilité que les systèmes bancaires ouverts exacerbent les risques bancaires — notamment en matière de cybersécurité et de protection des renseignements privés — est perçue comme étant moins importante que les périls présentés par l'inaction, surtout que les risques bancaires en question existent déjà actuellement. Les intervenants étaient d'avis qu'un des principaux avantages associés au fait d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de systèmes bancaires ouverts serait la création d'un moyen sécuritaire et normalisé de partager les données.

Le troisième point est que, malgré la ressemblance marquée des opinions des intervenants sur les bienfaits des systèmes bancaires ouverts, celles sur le rôle du gouvernement vis-à-vis de cet enjeu diffèrent considérablement. Toutefois, ils conviennent généralement du fait que le gouvernement doit, au minimum, jouer un rôle fédérateur important en rassemblant les différents groupes d'intervenants afin de déterminer la voie à suivre. À cet égard, d'ailleurs, d'autres administrations d'avant-garde ont adopté une gamme de modèles différents. Le ministère examine et suit la situation de près actuellement.

Le quatrième point est qu'il existe un sentiment selon lequel il faut se dépêcher d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de systèmes bancaires ouverts. Les intervenants sont d'avis que le secteur financier du Canada est solide et compétitif à l'échelle

in other large global markets, stakeholders expressed the view that failure to move forward could result in lost ground on innovation and competitiveness. In this regard, there was also strong desire for the government to make clear its intent and set clear timelines.

Finally, there was a recognition that open banking must be framed as part of a much broader discussion about Canadians' ability to use, control and protect their data. Stakeholders noted that the benefits of open banking are not limited to financial transaction data, and facilitating broader, more secure data-sharing has the potential to improve Canada's economic growth and productivity potential. Stakeholders also expressed a desire for the department's work on open banking to be aligned with other related initiatives under way, including the Department of Finance's payment modernization exercise and the Innovation, Science and Economic Development Canada's digital and data study. In this context, the principal question that remains for the committee in their review is to opine on whether action is required on the part of the government.

As this committee will know, the review process has been broken into two phases, and the advisory committee is in the process of developing a report on the "whether" that will be delivered to the minister in the spring of this year. Following the delivery of the report, the department and the committee will look to re-engage with stakeholders in a more targeted manner on the broad themes raised in the consultation and considerations for enabling an ecosystem that is accessible to all participants.

With that, I will conclude my remarks. I'd be pleased to answer any questions the committee may have.

The Chair: Thank you, Mr. Brazeau. We will indeed turn to questions, starting with the deputy chair.

Senator Stewart Olsen: I have one question for Mr. Smolynec and one question for Ms. Ryan.

You brought up in your presentation that the oversight body is crucial. Do you have any ideas on the oversight body as to whom it should be? Bear in mind that my focus, and the committee's focus, is consumer protection. We have to be assured that guiding this forward we will be confident in who is doing the oversight.

mondiale. Au vu de l'adoption des cadres bancaires ouverts au sein d'autres grands marchés du monde, les intervenants étaient d'avis que si l'on ne fait rien, on perdra du terrain sur le plan de l'innovation et de la compétitivité. À cet effet, ils ont également fait part de leur vif désir de voir le gouvernement préciser ses intentions et établir des échéanciers.

Enfin, on a reconnu que les échanges sur les systèmes bancaires ouverts s'inscrivent dans une discussion d'une portée beaucoup plus vaste, qui concerne la capacité des Canadiens à utiliser, à contrôler et à protéger leurs données. Les intervenants ont fait la remarque que les avantages des systèmes bancaires ouverts ne se limitent pas simplement aux données sur les opérations bancaires — le fait de rendre possible un partage de données sécuritaire à grande échelle pourrait accroître la croissance économique du Canada et son potentiel de productivité. Les intervenants font également part de leur souhait que le travail du ministère sur le plan des systèmes bancaires ouverts soit harmonisé avec les autres initiatives connexes déjà en cours, dont l'exercice de modernisation des paiements du ministère des Finances et l'étude sur les technologies numériques et les données d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Dans ce contexte, la principale question qui reste à trancher dans le cadre de l'examen entrepris par le comité consiste à déterminer si le gouvernement doit prendre des mesures.

Comme les membres du présent comité le savent, on a divisé le processus d'examen en deux étapes et le comité consultatif élabore actuellement un rapport sur le sujet, qui sera présenté au ministre au printemps de cette année. À la suite de la présentation du rapport, le ministère et le comité chercheront à consulter à nouveau les intervenants d'une manière plus ciblée afin d'aborder les grands thèmes soulevés dans le contexte de la consultation et les considérations visant à rendre possible un écosystème accessible à tous les participants.

Sur ce, je mets fin à mes remarques. Je répondrai avec plaisir à toutes les questions des membres du comité.

Le président : Merci, monsieur Brazeau. Nous allons effectivement passer aux questions, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai une question pour M. Smolynec et une autre pour Mme Ryan.

Vous avez affirmé que l'organisme de surveillance est crucial. Avez-vous une idée de ce que devrait être cet organisme de surveillance? N'oubliez pas que ma préoccupation première, en fait, la préoccupation première du comité est la protection des consommateurs. Si nous allons de l'avant avec cette mesure, nous devons avoir pleine confiance dans l'organisme qui surveillera les opérations.

Mr. Smolynec: I can't say we've theorized oversight for open banking in any kind of detailed way. We've noted examples of oversight as it's unfolding in Australia, for instance. We do see the potential for shared oversight between different regulatory agencies. It's conceivable to have oversight shared between the Competition Bureau, for instance, and our office.

We are more than ready and willing to participate in the development of the oversight model. Given the substantial and large concerns about privacy in open banking, it's very suitable for our office to participate in oversight. But exactly the division of labour on oversight is not yet theorized by us.

We point out, as I mentioned in the statement, that shared responsibility for oversight has to be enabled by legislative reforms that would enable inform sharing between the bodies.

Senator Stewart Olsen: You made some very good points in the types of legislation, with the importance of privacy being paramount.

Ms. Ryan, you and your colleague's presentation was excellent, and I'm pleased to see the consultations that have taken place. In your last paragraphs you detailed that more consultations will be taking place, but the fourth takeaway is that there is a sense of urgency in moving forward. How do you square those two?

Ms. Ryan: Senator, the sense of urgency is very much something that we heard in the consultations, yet the need to balance risks is one of the other core messages. These are not simple questions, and given that the committee has been working on the question of whether we should move ahead, that positions us to think about what we've heard in terms of how we would move ahead. Inasmuch as these have been established as stage questions, we're certainly not going to not use the valuable feedback we've heard in how we might move to respond to that urgency.

Mr. Brazeau: That question goes, as well, to this theme that arose, which is that the topic of open banking needs to be framed more broadly in terms of what we want to do on data. There's a number of government initiatives under way at the moment. I noted ISED's investigation into data and digital and this decision about whether we take a sectoral approach, whether we just move forward with data sharing in the context of the financial sector or look to a broader economy-wide lens is an important question that still needs to be resolved because that will have a bearing on who plays what role in terms of oversight and regulation. Certainly, we do recognize a desire for the sense of

M. Smolynec : Je ne peux pas dire que nous avons conceptualisé en détail les mesures de surveillance, qui seraient nécessaires, et ce, d'aucune façon. Nous avons regardé ce qui se fait ailleurs, en Australie, notamment. Selon nous, une surveillance partagée entre différents organismes de réglementation est tout à fait possible. En effet, le Bureau de la concurrence, par exemple, pourrait travailler avec notre bureau pour exercer une surveillance.

Nous sommes tout à fait prêts à participer à l'élaboration d'un modèle de surveillance et désireux de le faire. Étant donné les vives préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels, il est tout indiqué que notre bureau participe à la surveillance. Toutefois, nous n'avons pas encore réfléchi à la division du travail.

Nous avons fait observer, comme je l'ai dit dans mes commentaires, que la responsabilité partagée pour la surveillance doit faire partie des réformes législatives qui permettraient le partage des données entre les organismes.

La sénatrice Stewart Olsen : Vous avez soulevé de très bons points concernant ce type de lois, en faisant valoir que la protection des renseignements personnels est d'une importance capitale.

Madame Ryan, votre déclaration commune avec celle de votre collègue était excellente, et je suis heureuse des consultations qui ont été faites. Dans vos derniers paragraphes, vous avez dit qu'il y aura d'autres consultations, mais que, selon le quatrième point énoncé, on sent une certaine urgence pour aller de l'avant avec la mise en place d'un système bancaire ouvert. Comment arrivez-vous à concilier ces deux énoncés?

Mme Ryan : Madame la sénatrice, l'urgence d'aller de l'avant a souvent été soulevée dans les consultations, mais on a également beaucoup fait valoir qu'il faut trouver un juste équilibre pour contrer les risques. Ces questions ne sont pas simples, comme le comité examine la situation pour déterminer s'il faut aller de l'avant, cela nous place dans une bonne position pour réfléchir à ce qu'on nous a dit sur la façon de le faire. Dans la mesure où la question à l'étude comporte plus d'un volet, nous ne nous empêcherons certainement pas d'utiliser la rétroaction précieuse que nous avons obtenue sur la façon d'aller de l'avant pour réagir au sentiment d'urgence.

M. Brazeau : Cette question s'applique également au thème soulevé, soit la nécessité d'encadrer plus largement un système bancaire ouvert relativement à ce que nous voulons faire avec les données. Un certain nombre de projets gouvernementaux sont en cours. Innovation, Sciences et Développement économique Canada mène notamment une enquête sur les données et le numérique. Nous devons décider s'il faut prendre une approche sectorielle, soit opter simplement pour le partage de données dans le secteur financier, ou chercher plutôt une approche plus large économiquement. C'est une question importante, à laquelle nous devons nous attaquer parce qu'elle aura une incidence sur

urgency, but also stakeholders have said we need to get this right and we want to do exactly that.

Now that we're coming to the end of the "whether," we do want to focus and get all those players together. While we've had a good discussion on the "whether," stakeholders haven't articulated their views fully on the "how." That's what we want to drive to. There is momentum on those discussions and want to keep going with that.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Verner: My question is for Mr. Smolynec, from the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

In recent weeks, privacy protection for sensitive information exchanges such as those in open banking has often been mentioned, as has the Australian model. I'm not sure whether you read an article in *Le Soleil* on May 1, but recently, despite everything, the major Canadian banks, such as the Desjardins Group, joined forces with SecureKey Technologies to launch the Verified.Me application with great fanfare. The application is not for exchanging banking information about consumers, but rather for authorizing your financial institution to provide information to verify your identity.

To give a concrete example, the article states that when we want to buy a plan from a mobile phone company, instead of showing our driver's licence, which contains much more information than necessary, we can do so online using the Verified.Me application, which will allow the bank to confirm our identity and give only a few specific details about us. That's only the beginning of what we are discussing today.

In short, I wanted to know whether, by any chance, you were consulted, as an organization, when the major banks launched the application on May 1.

Mr. Smolynec: We did not have a request for consultation from the banks, and we did not conduct a study on this particular application.

les mesures de surveillance à exercer, le ou les organismes responsables de ces mesures et la réglementation. Nous reconnaissons assurément qu'un sentiment d'urgence existe, mais les intervenants ont déclaré qu'il faut faire les choses correctement et c'est exactement ce que nous voulons.

Maintenant que nous en sommes arrivés à la fin de la période où on se demande s'il « faut aller de l'avant », nous voulons bel et bien nous concentrer sur l'avenir et réunir tous les acteurs du milieu. Nous avons eu une bonne discussion sur la nécessité ou non d'aller de l'avant, mais les intervenants ne se sont pas exprimés pleinement sur la façon de faire les choses. C'est ce que à quoi nous voulons les amener. Nous sommes sur une bonne lancée et nous voulons en profiter.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Ma question s'adresse à M. Smolynec, du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Au cours des dernières semaines, la protection de la vie privée dans le cadre d'échanges de renseignements aussi délicats que ceux dont il est question dans le système bancaire ouvert a souvent été évoquée, tout comme le modèle australien. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance d'un article paru dans le journal *Le Soleil*, le 1er mai dernier, mais, récemment, malgré tout, les grandes banques canadiennes, comme le Mouvement Desjardins, se sont jointes à la firme SecureKey Technologies pour lancer en grande pompe l'application Vérifiez.Moi. Il ne s'agit pas d'une application par laquelle on peut échanger des renseignements bancaires concernant les consommateurs, mais plutôt d'un dispositif pour autoriser son institution financière à donner des renseignements pour vérifier son identité.

Pour donner un exemple concret, on peut lire dans l'article que lorsque nous souhaitons acheter un forfait auprès d'une compagnie de téléphonie mobile, au lieu de présenter notre permis de conduire, qui contient beaucoup plus d'information que ce qui est nécessaire, nous pourrons le faire en ligne en utilisant l'application Vérifiez.Moi, ce qui autorisera l'institution bancaire à confirmer notre identité et à ne donner que quelques renseignements bien précis nous concernant. Il y a ici une amorce vers ce dont nous discutons aujourd'hui.

Bref, je voulais savoir si, par hasard, vous aviez été consultés, à titre d'organisation, lorsque les grandes banques ont lancé cette application le 1er mai dernier.

M. Smolynec : Nous n'avons pas eu de demande de consultation provenant des banques, et nous n'avons pas fait d'étude sur cette application en particulier.

We had a number of discussions, including within the government and the Treasury Board Secretariat, about the use of identity verification and banking accreditation systems, for example, to file tax returns on the Revenue Canada website.

But we did not receive a request for consultation about the Verified.Me app in particular.

Senator Verner: The article mentions that the application was created in partnership with SecureKey, a firm known for having fairly robust privacy measures. In your opinion, is there any risk with such technology? I see your colleagues nodding, so they have heard something about it.

Mr. Smolynec: It depends on the details of the system in question. Some measures are more robust and can protect personal information and identity, but it depends on the system.

Mr. Brazeau: Digital identity is an issue that has been raised a number of times by financial institutions and financial technology companies, because the more individuals participate in the ecosystem, the more necessary it will become to ensure that individuals are properly identified, especially if they allow access to their data. We are aware of the initiative.

Of course, clients give their consent when participating in the service. We think it's quite an innovative service, but we're still studying it to see how the system works and how it could fit into an open banking system.

Mr. Smolynec: It is also an issue with the government's digital strategy.

Senator Verner: Okay, thank you.

[*English*]

Senator C. Deacon: Thank you to the panellists. This is an important point to hear from you because I view you as rate-limiting step in the progress. Your actions will determine what happens, and that's important.

Mr. Smolynec, one of your comments was: Privacy is not a right we simply can trade away for innovation, efficiency and commercial gain. It's already being traded, so the actions so far by the Privacy Commissioner have created an environment where that's already happening.

I'll give you an example. My spouse was just out of the country. She has never given her email address to anybody other than our financial adviser. The bank that hires that financial

Nous avons suivi plusieurs discussions, entre autres au sein du gouvernement et du Secrétariat du Conseil du Trésor, au sujet de l'utilisation de la vérification de l'identité et des systèmes d'accréditation bancaire, par exemple, pour faire une déclaration de revenus sur le site web de Revenu Canada.

Nnous n'avons toutefois pas reçu de demande de consultation au sujet de l'application Vérifiez.Moi en particulier.

La sénatrice Verner : L'article mentionne que l'application a été créée en partenariat avec SecureKey, une firme réputée pour avoir des mesures de protection des renseignements personnels assez robustes. À votre avis, une telle technologie comporte-t-elle des risques? Je vois que vos collègues approuvent de la tête, c'est donc une chose dont ils ont entendu parler.

M. Smolynec : Cela dépend des détails du système en question. Il y a des mesures plus robustes qui peuvent protéger les renseignements personnels et l'identité, mais cela dépend des systèmes en question.

M. Brazeau : L'identité digitale est un enjeu qui a été soulevé plusieurs fois par les institutions financières et les entreprises de technologie financière, parce que plus il y aura d'individus qui participeront à l'écosystème, plus il deviendra nécessaire de s'assurer que les individus sont identifiés correctement, surtout s'ils autorisent l'accès à leurs données. Nous sommes au courant de cette initiative.

Évidemment, le client donne son consentement lorsqu'il participe au service. On pense que c'est un service tout de même assez novateur, mais on continue à se pencher sur la question pour voir comment le système fonctionne et comment cela pourrait s'intégrer dans un système bancaire ouvert.

M. Smolynec : C'est aussi un enjeu dans la stratégie numérique du gouvernement.

La sénatrice Verner : D'accord, merci.

[*Traduction*]

Le sénateur C. Deacon : Merci aux témoins. Votre participation est très importante parce qu'elle constitue, à mon avis, une étape déterminante dans l'avancement de nos travaux. Les mesures que vous prendrez détermineront la suite des choses, et cela est important.

Monsieur Smolynec, vous avez dit que la protection des renseignements personnels n'est pas un droit que nous pouvons céder simplement au profit de l'innovation, de l'efficience et des gains commerciaux. Or, ce droit est déjà cédé, car les mesures prises jusqu'à maintenant par le Commissariat à la protection de la vie privée ont créé un environnement propice à cela.

Je vais vous donner un exemple. Mon épouse vient de quitter le pays. Elle n'a donné son adresse de courriel à personne d'autre qu'à notre conseiller financier. La banque pour laquelle notre

adviser has now traded that email address to Visa, who could send her an email receipt from another country, a transaction in another country, without her ever having provided that information.

We are already in a situation where the big banks are sharing our information without our knowledge, without our consent. I'm concerned about the fact that we may act in a way that is harmful to new entrants into this marketplace because we are viewing them as the risk, versus our banks and the way we are currently behaving in our culture and economy and under our privacy laws.

I want to hear you speak a bit about the urgent need to act. Right now there are 3.5 million Canadians who are not protected. They are at risk. There are already actions being done on the part of our banks, without our knowledge. It's not informed consent. We may have given consent, but it's not informed consent in terms of sharing our private information. There is a need to make sure we are still part of an innovation economy, that these companies that are at the prow of the ship of our future economy can pick up and go to another jurisdiction in a heartbeat — or, conversely, if we have good laws, can come here. I'd like you to speak to that, because it's a tough balance and I'm worried that maybe you are struggling to find it.

Mr. Smolynec: Among the things brought to mind by your question is the image of privacy as being balanced against economic growth or innovation, or as a barrier to entry to a market, or as a barrier to innovation and growth, or, in some other cases, to accessing public services. These are discourses we sometimes hear coming from different quarters. We note it. Perhaps we are positioned to be attuned to these kinds of discourses that see privacy as a barrier, as a counterweight to these other obviously desirable things.

It's our view that if you plan for privacy, if you design models — business models, for instance — that from the outset incorporate privacy into the design of the models, privacy by design — in the case of private enterprises, you have developed, let's say, privacy impact statements on the part of government service providers — this image need not actually prevail, so to speak. You need not dichotomize these things in that way. Privacy could be the foundation for innovation, economic growth and entry into the markets.

We are not supportive of, for instance, any kind of carve-outs for new market entrants in any kind of future legislation. We believe the law should apply to all.

conseiller travaille a communiqué son adresse de courriel à Visa, qui a pu lui envoyer un accusé de réception par courriel depuis un autre pays, pour une transaction dans un autre pays, sans qu'elle ait fourni cette information.

Nous sommes donc déjà dans une situation où les grosses banques communiquent nos renseignements à notre insu, et sans notre consentement. Je crains que nos décisions nuisent aux nouveaux acteurs dans ce marché parce que nous les percevons comme un risque, par rapport à nos banques, et à cause de la façon dont nous nous comportons dans notre culture et notre économie et de nos lois sur la protection de la vie privée.

J'aimerais que vous nous parliez un peu de l'urgence ressentie pour aller de l'avant. Actuellement, quelque 3,5 millions de Canadiens ne sont pas protégés. Ils sont à risque. Nos banques se permettent déjà des choses à notre insu. Il n'y a pas de consentement éclairé. Il se peut que nous ayons donné notre consentement, mais ce n'était pas un consentement éclairé pour le partage de nos renseignements d'ordre privé. Il faut nous doter des moyens pour demeurer dans une économie novatrice, il faut que les compagnies qui se situent à l'avant-garde de notre économie future puissent saisir les occasions et accéder à des marchés étrangers en un clin d'œil — ou, inversement, que des compagnies puissent venir ici, si nous avons de bonnes lois en place. J'aimerais vous entendre là-dessus, parce qu'il est difficile de trouver un juste équilibre et je crains que vous soyez aux prises avec le problème.

M. Smolynec : Vous laissez entendre dans votre question qu'il y a dichotomie entre la protection de la vie privée, d'une part, et la croissance économique ou l'innovation, d'autre part, ou encore que la protection de la vie privée fait obstacle à l'innovation et à la croissance ou, dans certains cas, à l'accès à des services publics. Voilà des arguments que diverses parties soulèvent parfois. Nous en prenons acte. Nous sommes peut-être bien placés pour entendre des propos voulant que la protection de la vie privée constitue un obstacle, ou fasse contrepoids, à ces autres mesures manifestement souhaitables.

Selon nous, si on planifie des mesures de protection de la vie privée, si on conçoit des modèles — des modèles d'affaires ou d'activité, par exemple — qui, dès le départ, intègrent des mesures de protection de la vie privée, la protection de la vie privée dès la conception, quoi —, et si, dans le cas des entreprises privées, on a élaboré, disons, des énoncés de facteurs relatifs à la vie privée de la part des fournisseurs de services gouvernementaux —, le problème ne se présente pas vraiment, pour ainsi dire. Il n'est pas nécessaire d'opposer les deux notions de cette façon. En fait, la protection de la vie privée peut servir de tremplin pour l'innovation, la croissance économique et l'accès à de nouveaux marchés.

Nous ne sommes pas favorables, par exemple, à des dispositions législatives particulières qui s'appliqueraient aux nouveaux arrivants sur le marché, qui seraient intégrées dans de

On that point — and I'm not speaking to the particular case you mentioned because I'm not familiar with the details — but if there are banks or others who are unlawfully disclosing information, we'd like to hear about it.

Senator C. Deacon: I don't know if they are unlawfully doing it. I suspect that, unbeknownst to her, she has given that information to her bank such that they could transfer it without her knowledge, without her consent.

My point is that a lot of the new entrants are, in fact, not requiring a carve out. It's the banks that require a carve out. What they are doing right now is actually not privacy by design; it's the corollary of that.

I want to have a sense from you that you understand that new entrants are not going to be penalized and that we are going to look at all market participants in a way that enables a productive move toward consumer data rights versus informed consent of the use of data.

Mr. Smolynec: As far as our office is concerned, we are highly aware and sensitive to the issues between different sizes of enterprises and what challenges they may face. We want to ensure there is a level playing field. We also want to ensure that any actions we take or anything we propose does not get in the way of any innovation or growth opportunities. There is a high level of sensitivity to that in our office.

As part of the transition to the Office of the Privacy Commissioner of Canada, we've developed business advisory services, based in our Toronto office. We note, happily, that we have a high level of advice sought by small- and medium-sized enterprises from our office, which has proven to be productive. We are aware and conscious of these issues.

Senator C. Deacon: Ms. Ryan and Mr. Brazeau, it's the fact that you're questioning whether to do this, as your first question. I wrote down the word "pace" at the end of your comments, as in "snail's pace."

This is already happening. Things are already happening with our banks and others in terms of sharing information without real consent. New entrants are struggling to compete, and there are consumers who are not being protected.

I'm worried about pace. Can you give us some confidence? We have a six-month period where, because of the election and other factors, very little will get authorized from a legislative

nouvelles lois, et ce, d'aucune façon. Nous estimons que la loi doit s'appliquer à tout le monde.

Sur ce point — et je ne parle pas du cas précis que vous avez mentionné, parce que je n'en connais pas les détails — si des banques ou d'autres institutions divulguent de l'information illégalement, nous aimerions en être informés.

Le sénateur C. Deacon : Je ne sais si elles enfreignent la loi. Je soupçonne que, sans s'en rendre compte, elle a donné cette information à sa banque, qui a pu la transmettre sans son consentement.

En fait, selon moi, il n'est pas nécessaire de prendre de nouvelles dispositions pour beaucoup de nouveaux acteurs, mais il en faut pour les banques, qui, pour l'instant, ne prévoient pas de mesures de protection de la vie privée dès le départ. Tel est le corollaire de la situation présente.

Montrez-moi que vous comprenez que les nouveaux acteurs ne seront pas pénalisés et que tous les participants au marché profiteront d'une approche qui favorise un juste équilibre entre le respect des droits relatifs aux données des consommateurs et le consentement éclairé pour l'utilisation de ces données.

M. Smolynec : En ce qui nous concerne, nous sommes pleinement conscients des problèmes qui se posent selon la taille des entreprises et des difficultés qu'elles doivent surmonter et nous y sommes très attentifs. Nous voulons des règles du jeu équitables. Nous voulons également que les mesures que nous prenons ou que nous proposons ne nuisent ni à l'innovation, ni à la croissance. Nous sommes très sensibles à ces choses dans notre organisation.

Lors de la transition au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, nous avons mis en place des services consultatifs pour les entreprises; ces services sont situés à notre bureau de Toronto. Nous remarquons, à notre grande satisfaction, un grand nombre de demandes de consultation de la part de petites et moyennes entreprises; la mesure se révèle donc productive. Nous sommes parfaitement conscients de ces problèmes.

Le sénateur C. Deacon : Madame Ryan et monsieur Brazeau, c'est un fait que vous vous demandez s'il faut aller de l'avant, selon votre réponse à votre première question. J'ai consigné le mot « vitesse » à la fin de vos commentaires, comme « à la vitesse de l'escargot ».

C'est déjà en cours. Nos banques et d'autres institutions partagent déjà de l'information sans notre consentement réel. De nouveaux arrivants sur le marché luttent pour se faire une place et des consommateurs ne sont ainsi pas protégés.

La vitesse à laquelle les choses avancent me préoccupe. Pouvez-vous nous donner une certaine assurance? Six mois s'écouleront au cours desquels bien peu de nouvelles choses

standpoint. How do we keep things moving? How do we make sure that some of these serious issues are being addressed with haste — not carelessly but with haste?

Mr. Brazeau: It's an excellent question. The announcement in Budget 2018 about our undertaking a study into the merits of open banking was received without much fanfare because the reality was that few people knew what open banking was at the time. While we have some sophisticated players in the ecosystem, including our big banks and some of the larger fintechs, we've found that there has been education of a lot of other groups about what open banking is, and what its potential benefits and risks are. We've had to do that education to ensure these people can participate constructively in these consultations.

To your point, something we've heard during our round tables is a view that we have now moved beyond the "whether" to the "how"; that there is an acceptance that we are now moving to the "how"; and that because it is here, it's a question of how we frame it to protect Canadians, as you said.

In terms of reassuring you on the pace of our work, the advisory committee report, as I said, will be coming to the minister not later than the month of June. However, we also want to be working with stakeholders. Obviously, there is a role for government to play in gathering the ecosystem. Even in the six months leading up to an election, there is a runway there for us to work constructively with stakeholders. Stakeholders, now that they have moved beyond the "whether" to the "how," are thinking constructively about what a framework looks like. We are committed to engaging them — including the advisory committee, whose appointment will last until the end of 2019 — with a view to providing a solid recommendation to government within a new mandate so that we can move quickly.

Senator C. Deacon: Thank you very much. In the second round I might ask about specific actions you're taking during that six-month period.

The Chair: We'll make sure we get back to that.

Senator Wallin: I want to come back to some of the same questions that my colleague Senator C. Deacon has raised.

To Ms. Ryan or Mr. Brazeau, where are we on the establishing structure? We heard testimony from the U.K. and Australia. The industry took the lead. They just went and did it, and government can say, "Here are some rules," or whatever. My own biases on

seront autorisées par de nouvelles lois à cause des élections qui approchent et à cause d'autres facteurs également. Comment pouvons-nous continuer à avancer? Que pouvons-nous faire pour que certaines de ces questions importantes soient traitées rapidement — rapidement, certes, mais sans être bâclées?

M. Brazeau : Voilà une excellente question. L'annonce faite dans le budget de 2018 de l'étude que nous allions réaliser sur les avantages d'un système bancaire ouvert a suscité bien peu d'intérêt parce que peu de gens connaissaient le concept à ce moment-là. Même s'il y a des acteurs d'avant-garde dans l'écosystème, comme nos grandes banques et quelques grandes entreprises de technologie financière, nous avons constaté que beaucoup d'autres groupes ont eu besoin d'information sur les systèmes bancaires ouverts, leurs avantages et leurs risques potentiels, une information que nous leur avons donnée pour qu'ils puissent participer de façon constructive à ces consultations.

Concernant le point que vous avez soulevé, les personnes consultées nous ont dit que nous devons maintenant passer à l'étape du « comment faire »; on accepte maintenant qu'il faut trouver des façons de faire les choses, parce que le partage des données est déjà là, il faut maintenant l'encadrer pour protéger les Canadiens, comme vous l'avez dit.

Pour vous rassurer sur la vitesse à laquelle nous avançons dans notre travail, le comité consultatif remettra son rapport au ministre au plus tard au mois de juin. Toutefois, nous voulons également travailler avec les intervenants du milieu. À l'évidence, le gouvernement a un rôle à jouer pour rassembler tous les acteurs de l'écosystème. Même au cours des six mois qui nous mèneront aux élections, nous pourrons continuer de travailler de façon constructive avec tous ces gens, qui sont maintenant rendus à l'étape du « comment faire les choses » et qui réfléchissent sérieusement à un cadre devant permettre de protéger la vie privée. Nous avons à cœur de les faire participer — y compris les membres du comité consultatif, dont l'affectation restera en vigueur jusqu'à la fin de 2019 — à nos travaux pour fournir une recommandation solide au gouvernement qui entamera un nouveau mandat de façon que nous puissions bouger rapidement.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup. Au cours de la deuxième série de questions, il se pourrait que je vous demande de nous parler des mesures précises que vous prendrez au cours de cette période de six mois.

Le président : Nous veillerons à y revenir.

La sénatrice Wallin : Je veux revenir à certaines questions posées par mon collègue, le sénateur D. Deacon.

Madame Ryan ou monsieur Brazeau, pouvez-nous nous dire où nous en sommes en ce qui a trait à la structure d'établissement? Nous avons entendu des représentants du Royaume-Uni et de l'Australie. Là-bas, l'industrie a agi en

this, because of the "snail's pace" reference, is let's get industry doing it and then you react to it. Is that reasonable?

Mr. Brazeau: It is in certain respects. We want to encourage industry to come together and move quickly in terms of finding a solution.

Senator Wallin: How about allow them, or ask them to do it, or say they have to do it by Tuesday?

Mr. Brazeau: One thing we have heard in our consultations is the need for government to set a clear timeline to get all the stakeholders at the table working constructively. I expect there will be a recommendation in that regard in the forthcoming report.

Senator Wallin: What is your own thinking? Let industry do it and you monitor it? My own biases are that we don't want government creating and overseeing this structure because you do move too slowly. The royal "you."

Mr. Brazeau: Point taken. Agreed, we want to encourage industry to come together. I don't think government is always best-placed to be setting standards and all the necessary rules. We want to make sure, as the stakeholders and the ecosystem come together, that they are looking at a system that will deliver on key policy objectives, including competition and utility. If a market solution does evolve, it has to be for the entire market, not for a subset of players who have rigged the system in their favour. We are very supportive of industry coming together as long as they are guided by those policy principles in doing so and for us to be able to play that challenge function.

Senator Wallin: Do you have a list of those policy principles ready to go, or are you still waiting for this consultation process?

Mr. Brazeau: Without wanting to scoop the advisory committee report, my sense is that their report will be setting out principles that should guide those discussions.

Senator Wallin: A question to Mr. Smolynec on the oversight function. When you say you want to share the duty with the Competition Bureau, I get nervous. We have way too many cooks in the kitchen when you do that. How do we find an oversight body where, if Senator Deacon's wife needs to make a complaint, or a large business or small start-up, wants to say that his is not working or what are the rules, don't we need a separate structure?

premier. On est allé de l'avant et le gouvernement a ensuite établi certaines règles. À mon avis, étant donné qu'on avance à la « vitesse de l'escargot », ne vaudrait-il pas mieux laisser faire l'industrie et ensuite y réagir? Est-ce acceptable?

M. Brazeau : Dans une certaine mesure, oui, c'est acceptable. Nous voulons encourager l'industrie à se regrouper et à bouger rapidement pour trouver une solution.

La sénatrice Wallin : Pourquoi ne pas permettre à ces gens ou ne pas leur demander de le faire, disons, pour mardi?

M. Brazeau : Beaucoup de personnes consultées estiment que le gouvernement doit établir une échéance claire pour amener tous les intervenants à travailler ensemble de façon constructive. Je m'attends à ce qu'une recommandation en ce sens soit formulée dans le rapport à venir.

La sénatrice Wallin : Qu'en pensez-vous? Faut-il laisser l'industrie agir sous votre surveillance? Selon moi, il vaut mieux que le gouvernement s'abstienne d'établir et de surveiller cette structure parce que vous bougez trop lentement. Le « vous » de majesté.

M. Brazeau : Je comprends. D'accord, nous voulons encourager l'industrie à se regrouper. À mon sens, le gouvernement n'est pas toujours le mieux placé pour fixer les normes et toutes les règles nécessaires. Nous voulons que les intervenants et les acteurs de l'écosystème se penchent ensemble sur un système qui permettra d'atteindre les grands objectifs stratégiques, soit, entre autres, la compétitivité et l'utilité. Si le marché arrive bel et bien à trouver une solution, nous voulons que cette solution s'applique à tout le marché, et non pas seulement à quelques acteurs qui auraient truqué le système à leur avantage. Nous sommes très favorables au regroupement de l'industrie en autant qu'elle soit guidée par ces grands principes et que nous puissions assumer cette fonction de remise en question.

La sénatrice Wallin : Avez-vous une liste de ces grands principes prête à utiliser ou attendez-vous toujours de mener des consultations?

M. Brazeau : Sans vouloir vendre la mèche, j'ai l'impression que le comité consultatif donnera dans son rapport les grands principes qui devraient guider ces discussions.

La sénatrice Wallin : J'ai une question pour M. Smolynec sur la fonction de surveillance. Lorsque vous dites vouloir partager la responsabilité avec le Bureau de la concurrence, vous me rendez nerveuse. Trop de cuisiniers gâtent la sauce. À quel organisme de surveillance l'épouse du sénateur Deacon doit-elle s'adresser pour porter plainte? Vers qui une grande entreprise ou une petite entreprise en démarrage doivent-elles se tourner pour faire savoir que les choses ne fonctionnent pas bien ou pour connaître les règles à suivre? N'avons-nous pas besoin de structures distinctes?

Mr. Smolynec: I suppose it would depend on the nature of the complaint. If the complaint is about the handling of someone's personal information and a violation of their privacy rights, the complaint should come to us. If it's a question of the competitive nature of the industry, which may not be the case, and what we heard about then would go to the Competition Bureau.

Senator Wallin: Do you think you can deal with this, given what's already on your plate and the enormity of these issues? Are you equipped to do this? We are looking at things we should recommend and put in our report, or do we need a structure within whatever this other private sector body emerges as and every detail that's built into that?

Mr. Smolynec: In terms of resources, fundamental to the prospects of open banking would be to have suitable enabling legislation, and not just for open banking but writ large because of the state of the digital economy, and also the changes that are in some ways analogous in the public sector. We have to have serious substantial privacy reform of both the Privacy Act and PIPEDA.

With those reforms, both in fundamental senses, including a rights basis to that legislation, but also the empowerment of this office with order-making powers, fining powers and everything that goes with a full-functioning regulator, together with that we would need additional resources fit for the purpose that is being designed.

Ms. Ryan: The issues involved in open banking span a range of very large policy areas — consumer policy, competition policy, financial policy, privacy policy, and touch their respective regulatory functions.

Other countries have taken a vastly different set of approaches to that question of who regulates and what the right balance is between regulatory oversight versus private sector cooperation.

Julien's point about bringing the public along in this discussion is critically important. The consultation process, as well as your process, is the way we are looking to know where we set the guardrails for what the bigger and smaller players are already doing so we can steer this process toward the outcome that is right for Canadians.

Senator Wallin: I don't disagree with that. While we are educating people so they are making these decisions consciously or asking that their consent is sought, that they have some rules to say to them that these are the rules in place which you can use, not that we are consulting you about whether you worry about this. Of course, we do. That is kind of a given.

M. Smolynec : Tout dépendrait de la nature de la plainte, j'imagine. S'il s'agissait des renseignements personnels de quelqu'un et d'une violation de son droit à la protection de la vie privée, il faudrait s'adresser à nous. S'il s'agissait d'une question relative à la compétitivité de l'industrie, ce qui pourrait ne pas être le cas, c'est le Bureau de la concurrence qui entrerait en jeu, selon ce que nous avons entendu dire.

La sénatrice Wallin : Croyez-vous pouvoir y arriver, étant donné que vous en avez déjà beaucoup sur le dos et étant donné l'énormité de cette tâche? Êtes-vous équipés pour y faire face? Nous nous penchons sur des mesures à recommander dans notre rapport. Avons-nous besoin d'une structure dans laquelle un organisme du secteur privé pourrait émerger et quelles particularités cette structure devrait-elle comporter?

M. Smolynec : En ce qui concerne les ressources, une mise en place réussie d'un système bancaire ouvert nécessite à coup sûr une loi habilitante, qui ait un large champ d'application, parce que l'économie numérique est maintenant une réalité et parce que le secteur public connaît des changements analogues de certaines façons. Une réforme en profondeur de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques s'impose.

Cette réforme devrait comprendre les principes fondamentaux inhérents à ces lois, mais aussi le pouvoir pour le bureau de délivrer des ordonnances, d'imposer des amendes et tout autre pouvoir essentiel à un organisme de réglementation pleinement opérationnel; les nouvelles fonctions ainsi ajoutées doivent s'accompagner des ressources supplémentaires requises.

Mme Ryan : Les questions relatives au système bancaire ouvert touchent à un large éventail de secteurs de politiques publiques — la protection des consommateurs, la concurrence, les finances, la protection de la vie privée — et elles se répercutent sur leurs fonctions de réglementation respectives.

D'autres pays ont adopté des approches extrêmement différentes quant aux organismes responsables de la réglementation et au juste équilibre entre la surveillance réglementaire et la coopération du secteur privé.

Le point soulevé par Julien concernant la participation de la population à cette réflexion revêt une importance cruciale. Nous procédons par consultation, en plus des travaux que vous effectuez actuellement, pour déterminer où nous devons fixer les balises applicables à ce que les joueurs, gros et petits, font déjà de façon à obtenir un résultat pertinent pour les Canadiens.

La sénatrice Wallin : Je ne désapprouve pas ce que vous dites. Nous sensibilisons les gens pour qu'ils puissent prendre ces décisions de façon éclairée ou demander qu'on obtienne leur consentement, pour qu'ils sachent qu'il y a des règles à suivre, mais non pas pour les consulter sur ce qui les inquiète. Naturellement, nous le faisons. C'est une évidence.

Ms. Ryan: Understood, senator. Thank you.

Senator Duncan: Thank you to the panel for your presentation. My questions follow up on Senator Stewart Olsen's comments. I heard Mr. Brazeau's presentation reference stakeholders in Vancouver, Montreal and Toronto and a round table in Iqaluit. The British presentation that we had from Mr. Imran Gulamhuseinwala talked about, first of all, the need for this consideration of open banking, and the open banking implementation entity was struck as a result of a review of banking in the U.K.

In the presentation, he very much emphasized two things, or the two takeaways I got was an increased level of service and competition for consumers and the recognition of a special agency, for lack of a better term, that was mandated to specifically deal with the vulnerable sector.

Those who are not prepared to read the 19-page, "Yes, I give my consent," or those who don't have a bank account, and I didn't hear any of those elements in the consultation with Canadians or the stakeholders.

I'm deeply concerned because Vancouver, Montreal, Toronto and Iqualuit are not representative of the whole of Canada. And Iqualuit isn't, oh, yes, we have heard "north of 60."

Those are my concerns. What I have heard, when I go home and say "open banking," and beyond the blank stare, it's, "Are you going to protect my privacy, and what does that mean?" Anybody under 30 knows exactly what you are talking about and is online doing this, but who is looking after their savings account? That's my rant.

Mr. Brazeau: I agree that the term "open banking" itself is a misleading term. That is something we have heard in our consultations that it gives the sense that your banking information is open for anyone to take. When I try to explain to my mom what I'm doing, she thinks I'm trying to extend banking hours. It doesn't speak much for what it is.

In the hopes of reassuring you in terms of the outreach we have been doing, in addition to the round tables that we did, we have also reached out directly and met bilaterally with a number of civil society groups, the prospers of the world, the Vanier Institute, to try to get their views as well. We have also done public opinion research across the country, not just in the large centres, both online and in person to get consumers in and get their specific views and tease out those views and their worries about issues such as privacy.

Mme Ryan : Nous en prenons bonne note, madame la sénatrice. Merci.

La sénatrice Duncan : Je remercie les témoins de leurs déclarations. Ma question fait suite aux commentaires de la sénatrice Stewart Olsen. M. Brazeau a parlé des rencontres avec des intervenants à Vancouver, à Montréal et à Toronto ainsi que d'une table ronde à Iqaluit. M. Imran Gulamhuseinwala, du Royaume-Uni, nous a tout d'abord dit que cette réflexion sur le système bancaire ouvert est nécessaire et qu'un tel système a été mis en place en Grande-Bretagne à la suite d'un examen du système bancaire britannique.

Dans sa déclaration, le représentant britannique a beaucoup mis l'accent sur deux choses, ou ce sont les deux choses que j'ai retenues, soit une augmentation du niveau de service et de la concurrence pour les consommateurs, la reconnaissance et la création d'un organisme spécial, par manque d'un meilleur terme, chargé de s'occuper tout spécialement du secteur vulnérable.

Il y a ceux qui ne sont pas prêts à lire le document de 19 pages intitulé « Oui, je donne mon consentement » ou ceux qui n'ont pas de compte bancaire, mais je n'en ai pas entendu parler dans vos consultations avec les Canadiens ou les intervenants du milieu.

Pour moi, les gens de Vancouver, de Montréal, de Toronto et d'Iqaluit ne sont pas représentatifs de l'ensemble des Canadiens, et cela me dérange. Et est-ce que Iqaluit n'est pas, oh oui, c'est au « nord du 60^{e} parallèle », on nous l'a dit.

Voilà mes préoccupations. Ce que j'entends, lorsque je vais à la maison et parle de « système bancaire ouvert », après un regard médusé, c'est : « Allez-vous protéger mes renseignements personnels et qu'est-ce que cela signifie? » Tous ceux qui ont moins de 30 ans savent exactement de quoi on parle et font déjà ces opérations en ligne, mais qui s'occupe de leurs comptes d'épargne? Voilà ce que j'ai à dire.

M. Brazeau : Je conviens que le terme « système bancaire ouvert » porte lui-même à confusion. Dans nos consultations, les gens ont dit avoir l'impression que les renseignements bancaires sont ouverts à tous. Lorsque j'essaie d'expliquer à ma mère ce que je fais, elle croit que j'essaie de prolonger les heures d'ouverture des banques. Le terme n'est pas très explicite.

Afin de vous rassurer sur nos activités de communication, sachez qu'en plus des tables rondes que nous avons tenues, nous nous sommes également adressés directement à un certain nombre de groupes de la société civile, à de grandes entreprises mondiales ainsi qu'à des représentants de l'Institut Vanier et nous avons tenu des rencontres bilatérales avec eux pour connaître leurs points de vue. Nous avons en plus mené des sondages, en ligne ou en personne, auprès de la population un peu partout au pays, et pas seulement dans les grands centres,

For those who are not part of the major centres and have difficulty accessing regular banking services or are underserved, all those findings will be part of the committee's report as it moves forward.

We are dedicated to continuing that outreach and reaching those vulnerable groups. The Financial Consumer Agency of Canada has a digital literacy leader whom we have been reaching out to as well who has a vast network of organizations that work in this space. We have heard as well internationally about the need to put the consumer first and to have them be a leading voice in the framing of this discussion. We do want to carry that out.

Senator Duncan: It's incredibly important. There shouldn't be a delay in this initiative. My question in that response is who is holding the larger stakeholders, the banks, where are they in listening to consumers and hearing what you are hearing?

Mr. Brazeau: We made a conscious effort in our round tables to ensure that a variety of views were expressed. We made a conscious effort when we were doing breakout rooms to have the big banks paired with civil society groups, the Canadian Association for Retired Persons talking about what their members had at heart, and small fintechs and small- and medium-sized businesses and their challenges in terms of getting loans.

We have heard back in terms of the views of the people that have participated in the round tables that they found them quite constructive in that it allowed them to get a sense of what other stakeholders, both big and small, were thinking.

Senator Marshall: I would like to say to Mr. Smolynec I don't have a question for you. I know you are at the table and you realize you have an important role to play and we are all counting on you to protect our privacy. My questions are for Ms. Ryan and Mr. Brazeau.

We are talking about the urgency for open banking, and it's already here. Mr. Brazeau, you indicated in your opening remarks the report that is going to be delivered to the minister this spring. What other information can you give us on the timelines? You are rather optimistic about the timelines because you are still doing consultations. We are about five weeks away from Parliament shutting down for the summer and then everybody is going to be on the campaign trail. There is an election coming. Even if this government is returned or if there is

pour obtenir la participation des consommateurs et leurs positions particulières et pour comprendre leurs préoccupations sur des questions comme la protection de la vie privée.

La situation des personnes qui n'habitent pas dans les grands centres et qui ont de la difficulté à avoir accès à des services bancaires réguliers ou qui ne sont pas bien servis sera traitée dans le rapport du comité.

Nous avons à cœur de continuer de communiquer avec les groupes vulnérables. Il y a un chef de la littératie numérique à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada avec qui nous communiquons également; cette personne dispose d'un vaste réseau d'organisations qui s'activent dans ce milieu. Des responsables étrangers nous ont également parlé de la nécessité d'accorder la priorité aux consommateurs et de leur donner une voix dans ces travaux. C'est ce que nous voulons faire.

La sénatrice Duncan : C'est extrêmement important. Il ne faut pas que cette initiative accuse un retard. Cette réponse m'amène à demander qui sont les intervenants les plus importants, les banques? Sont-elles à l'écoute des consommateurs et de ce qu'on vous dit?

M. Brazeau : Dans nos tables rondes, nous avons pris soin d'entendre des points de vue variés. Nous nous sommes attachés à réunir des responsables des grosses banques avec des représentants de la société civile; ainsi, des gens de l'Association canadienne des individus retraités ont parlé de ce qui préoccupe leurs membres et des chefs de petites et moyennes entreprises de technologie financière ont fait part des difficultés qu'ils ont à obtenir des prêts.

Les personnes qui ont participé aux tables rondes nous ont dit qu'elles avaient trouvé l'initiative constructive parce qu'elle leur a permis de comprendre ce que d'autres intervenants pensent, qu'il s'agisse des intervenants qui occupent une place importante dans le milieu ou de ceux pour qui ce n'est pas le cas.

La sénatrice Marshall : Monsieur Smolynec, j'aimerais vous dire que je n'ai pas de question pour vous. Je sais que vous participez activement à ces travaux et que vous êtes conscient de l'important rôle que vous jouez et du fait que nous comptons sur vous pour protéger notre vie privée. Mes questions s'adressent à Mme Ryan et à M. Brazeau.

Nous disons qu'il est urgent de mettre en place un système bancaire ouvert et que la chose est déjà en fait une réalité. Monsieur Brazeau, vous avez dit, dans votre déclaration préliminaire, que le rapport sera remis au ministre ce printemps. Quelle autre information sur l'échéancier pouvez-vous nous donner? Vous êtes plutôt optimiste quant au dépôt du rapport, parce que vous menez encore des consultations. Nous sommes à cinq semaines de la fermeture du Parlement pour l'été et, par la suite, tout le monde sera tourné vers la campagne électorale.

a new government, it's going to be a while before a decision is made.

This is a big project. It seems to me it's still in the early stages and I don't even know if there is enough information to establish timelines. I'm always interested in timelines, implementation dates and costs. The timelines, do you have any idea of a road map with fixed dates or is it still too early?

Mr. Brazeau: We do have a preferred work plan and timing that we think is best. Obviously we can control what we can control. The political powers that be, in terms of when policy is adopted and legislation is passed, that is directly outside of our control. In terms of when the report is going to be filed, the public consultations and the round tables have ended. The report is drafted. It will be coming to the minister shortly. The advisory committee at part of the round tables has already signalled to stakeholders that they will be re-engaging with them in the months of June and throughout the summer to talk about implementation and what that looks like.

The reality is, though, that to the extent that we will be requiring changes to legislation and regulations, those will likely take place under a new government. We think there is sufficient urgency. I would imagine the advisory committee is going to recommend the government continues to prioritize this as an issue going forward.

Senator Marshall: Have you given any thought as to when you would like to see an implementation date, even a decision made by the government to move forward?

Mr. Brazeau: In an ideal world if I could control all the decisions, I would think that once the report is released and stakeholders come together on an implementation landing zone that we would be in a position by the end of 2019 or early 2020 to propose changes to legislation and actually implement.

Senator Marshall: Government moves slowly, though. Thank you.

Senator Wetston: Sorry I had to step out so I may have missed some of the questions and answers.

I would like to talk to you about risks. I took note of the fact you want to get this right because of the risks. You need to think about if you don't do it, you are going to have more risks to face. If you have 4 million people who are screen scraping, you are going to have 7 million in another year and maybe another 3 million then. I have mentioned this to you before, those of you from Finance, that my concern is allowing activity to occur and

Des élections s'en viennent. Que le présent gouvernement soit réélu ou qu'un nouveau gouvernement prenne sa place, il faudra attendre un certain temps avant qu'une décision soit prise.

C'est un gros projet. Il me semble que nous en sommes encore aux étapes initiales et je ne sais même pas s'il y a assez d'information pour fixer un échéancier. Je m'intéresse toujours aux échéanciers, aux dates de mise en œuvre et aux coûts. Avez-vous une idée de l'échéancier précis ou est-il encore trop tôt pour le connaître?

M. Brazeau : Nous disposons d'un plan de travail souhaitable et d'un échéancier que nous considérons comme le meilleur. Évidemment, nous ne pouvons contrôler que ce qui est de notre ressort. Nous n'avons aucune prise sur le moment choisi pour adopter une politique et des lois, cette responsabilité incombe aux pouvoirs politiques. Toutefois, les consultations publiques et les tables rondes sont terminées, le rapport est rédigé et il sera présenté au ministre sous peu. Les membres du comité consultatif, qui ont participé aux tables rondes, ont déjà indiqué aux intervenants qu'ils les inviteront au cours du mois de juin et pendant l'été à discuter de la mise en œuvre d'un système bancaire ouvert et de la forme que cela prendra.

Toutefois, le fait est que c'est un nouveau gouvernement qui devra s'occuper d'apporter, le cas échéant, les modifications requises aux lois et aux règlements. Nous estimons que nous avançons à bon rythme. J'imagine que le comité consultatif va recommander au gouvernement de continuer à donner la priorité à cette question.

La sénatrice Marshall : Avez-vous réfléchi au moment approprié pour la mise en œuvre de ce nouveau régime, ou même au moment où le gouvernement devrait décider d'aller de l'avant?

M. Brazeau : Idéalement, j'aimerais pouvoir exercer un contrôle sur toutes les décisions. Je pense que lorsque le rapport sera rendu public et que les intervenants pourront s'entendre sur un champ d'action pour la mise en œuvre, nous devrions être en position de proposer des changements aux lois et de mettre réellement le système en place au plus tard à la fin de 2019 ou au début de 2020.

La sénatrice Marshall : Le gouvernement bouge lentement, toutefois. Merci.

Le sénateur Wetston : Excusez-moi, j'ai dû sortir et j'ai manqué certaines questions et réponses.

J'aimerais parler des risques avec vous. J'ai constaté que vous voulez bien faire les choses pour éviter les risques. Il faut bien réfléchir, car, autrement, les risques seront plus grands. Si quatre millions de personnes font des captures de données d'écran, il y en aura sept millions une autre année et peut-être trois millions de plus par la suite. Je vous ai déjà dit, à vous qui provenez du ministère des Finances, que ce qui m'inquiète, c'est d'autoriser

not moving more quickly. There are some good examples of that in this country.

Do you have concerns that you may not be moving quickly enough on this? I'm not suggesting you don't have all the impediments, government policy, legislation, consultation and a whole host of issues. Can you give me some sense of your views on that? I know it has come up a number of times.

For Mr. Smolynec, I would like to ask you, there is no question the privacy legislation, PIPEDA, is important. We have seen what other jurisdictions have done in using various government instruments to deal with this market competition policy and privacy in Australia, combination of competition policy and trustee in the U.K. Mr. Brazeau comes from a competition policy background. I think you would enjoy the opportunity to think about that.

What powers do you need in the event that tomorrow we have this open banking environment? We have standards. We have protocols. We have all this in place. What do you need to effectively protect consumers and their privacy rights in Canada?

Mr. Smolynec: One of the things we'd like to see in new legislation is the ability of the Office of the Privacy Commissioner to be able to triage, to evaluate risks to privacy when receiving complaints. Right now we respond to all complaints. This is something that concerns sizes of businesses as well. There is no carve out in the law but we should be able to have some discretion in choosing which investigations based on the risk to Canadians and privacy. That's maybe not the main thing. That's an important aspect of law reform as well.

From the high to the low, we recommend rights-based privacy legislation. It sounds a little esoteric, perhaps, but the basic idea is Canadians in a democracy should be free from corporate and state surveillance. They should be able to develop free from corporate and state surveillance and this should be ensured in a legislative framework. There are a series of rights, as well, that without minimizing them, enable Canadians to have information about how their information is handled, access to that information, the ability to correct their information, et cetera.

une activité et de ne pas bouger plus rapidement. On trouve plusieurs exemples de situations semblables au pays.

Craignez-vous de ne pas bouger assez rapidement? Je ne veux pas laisser entendre que vous n'avez pas tous ces obstacles à surmonter, les politiques gouvernementales, les lois, les consultations et tout un lot de problèmes à surmonter. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? Je sais que ces questions se sont présentées un certain nombre de fois.

Monsieur Smolynec, il ne fait pas de doute que les dispositions législatives sur la protection de la vie privée et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques sont importantes. Nous avons vu comment d'autres pays ont mis à profit divers outils gouvernementaux pour trouver un juste équilibre entre les politiques favorisant la compétitivité sur le marché et la protection de la vie privée, comme l'a fait l'Australie, par exemple, ou encore le Royaume-Uni, qui a mis en place une politique qui favorise la compétitivité tout en comprenant des mesures de fiducie. M. Brazeau a déjà travaillé au niveau des politiques relatives à la compétitivité. Vous pourriez peut-être profiter de l'occasion pour réfléchir là-dessus.

De quels pouvoirs auriez-vous besoin si, demain, un système bancaire ouvert était en place? Nous avons des normes. Nous avons des protocoles. Nous avons déjà tout cela en place. De quoi avez-vous besoin pour protéger efficacement les consommateurs et leurs droits à la protection de la vie privée au Canada?

M. Smolynec : Nous aimerions, entre autres choses, que les nouvelles dispositions législatives donnent au Bureau de la concurrence le pouvoir de faire un tri parmi les plaintes qu'il reçoit pour évaluer les risques concernant la protection de la vie privée. Actuellement, nous répondons à toutes les plaintes. Or, il faudrait prendre en considération la taille des entreprises. La loi actuelle ne tient pas compte de ce facteur, mais nous devrions avoir une certaine latitude dans le choix des enquêtes à mener, qui devrait reposer sur le risque pour les Canadiens et pour la protection de la vie privée. Ce n'est peut-être pas la chose la plus importante, mais c'est un aspect important de la réforme de la législation.

Du plus grand au plus petit, nous recommandons des lois sur la vie privée fondées sur des droits. Cela semble peut-être un peu ésotérique, mais l'idée de base est que les Canadiens, qui vivent dans une démocratie, ne devraient pas faire l'objet d'une surveillance par des entreprises et par l'État. Ils devraient pouvoir évoluer dans un environnement libre de toute ingérence de la sorte et cela devrait être inscrit dans un cadre législatif. Sans vouloir en diminuer l'importance, il existe une série de droits également qui permettent aux Canadiens d'obtenir de l'information sur la façon dont leurs renseignements sont traités, d'avoir accès à cette information, d'y apporter des correctifs, et cetera.

In terms of the powers of the office, there are a series of essential things that we don't currently have: Order-making powers; the ability to fine; to ensure that there is compliance; and to deter enterprises and organizations from disregarding the law. These are some of the fundamental requests that we have. As we have testified in front of this committee and other committees before, there is a list of law reform recommendations.

Many of the issues confronting open banking are issues that have their points of similarity or analogues — pardon the term — in other parts of the digital economy. The issue of having law reform is pressing. We say that open banking is taking place. There are all kinds of digital innovations, both in the private and public sectors, that have now outpaced our legislation. That has been the case for many years.

This is something our Privacy Commissioner has emphasized to various parliamentary committees for the duration of his mandate and that his predecessor emphasized to various parliamentary committees in her time. There is an issue of speed and urgency, but we would expect that the Parliament would legislate on these issues.

Mr. Brazeau: If I may add, as I stated in my opening remarks, what we heard is while there are increased risks to cyber and privacy, the risk of inaction is greater. We recognize that urgency.

When we take a look at jurisdictions like the U.K. and Australia, these are broad, horizontal issues that transcend just the financial sector, privacy cybersecurity at large. The issue of standards as well do take time to bring to ground. Even in the U.K., they were a first mover, it took them over a year and a half to move to implementation. Australia gave six months but they've had to extend that by another six months so that their institutions could be ready to do it.

We're mindful that, despite our best intent to want to move forward quickly, it will take some time to put a system in place. We're hoping to take advantage of a fast follower, noticing that Australia built on the U.K.'s approach and was able to come to standards much more quickly. There are some advantages there to have.

Senator Wetston: I fully appreciate that the U.K. and Australia are common-law jurisdictions and we are a common-law jurisdiction. While many aspects of our legislation and our approach to the issues will vary, there are good models there for us. I know you're looking at that.

Le bureau devrait être doté de pouvoirs essentiels, des pouvoirs qu'il n'a pas actuellement, soit ceux de délivrer des ordonnances, d'imposer des amendes, de veiller au respect des lois et règlements et de prendre des mesures propres à dissuader les entreprises et les organisations d'enfreindre la loi. Voilà quelques-unes des demandes fondamentales que nous avons. Comme cela a été le cas lorsque nous avons témoigné devant votre comité et devant d'autres comités, nous avons une liste de recommandations pour réformer les lois.

Nombre de questions ou de problèmes concernant les systèmes bancaires ouverts ont des points communs avec ceux auxquels d'autres secteurs de l'économie numérique sont aux prises. Il est donc urgent de réformer les lois. Nous disons que le régime du système bancaire ouvert est en train de s'installer. Toutes sortes d'innovations numériques ont cours, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et les lois sont maintenant dépassées. Tel est le cas depuis maintenant plusieurs années.

Voilà ce que notre commissaire à la protection de la vie privée a fait valoir à divers comités parlementaires pendant toute la durée de son mandat, tout comme celle qui l'a précédé. Les choses n'avancent pas assez rapidement, et nous nous attendrions à ce que le Parlement légifère sur ces questions.

M. Brazeau : Permettez-moi d'ajouter que, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, on nous a dit que même s'il y a des risques pour la cybersécurité et la protection de la vie privée, ne rien faire crée un risque encore plus grand. Nous reconnaissons qu'il y a urgence.

Au Royaume-Uni et en Australie, ces questions revêtent un aspect horizontal important qui transcende le secteur financier, la cybersécurité relative à la vie privée dans son ensemble. L'établissement de normes prend également du temps. Même au Royaume-Uni, où on a agi en premier, il a fallu plus d'un an et demi pour en arriver à mettre une politique en œuvre. L'Australie avait fixé la mise en œuvre à six mois, mais a dû y consacrer six mois de plus pour que les institutions puissent s'y préparer.

Nous savons bien que, malgré les meilleures intentions d'aller de l'avant rapidement, il faudra un peu de temps pour mettre un système en place. Nous espérons profiter de l'expérience de l'Australie, qui, en s'inspirant du Royaume-Uni, a pu fixer ses normes encore beaucoup plus rapidement. Il y a des avantages là-bas dont on peut profiter.

Le sénateur Wetston : Je comprends très bien que le Royaume-Uni et l'Australie ont des régimes de common-law et que c'est le cas pour nous également. Même si nombre d'aspects de nos lois et de nos méthodes pour réagir aux problèmes peuvent varier, il y a de bons modèles là-bas que nous pouvons suivre. Je sais que vous les examinez.

My only follow-up there is that we just had a C.D. Howe Competition Council round table discussion about whether the Competition Act is up to scratch to be able to deal with the evolving environment that we're facing today. We're in a very different environment today. I'm questioning whether or not the way that we're looking at it is capturing the essence of what is really going on.

I don't take issue with anything that you've said, but we need to step back and ask ourselves: What is the appropriate model today? We're looking at this a little traditionally; finance and the Competition Bureau and privacy. We need to step back and think about that, because this is going to get ahead of us and it is Canadians that are going to be put at risk. I'm very concerned about that.

I take no issue and I have great respect for what you're saying, but, we're at a key point here and we need to understand and move on it. Even if we do things incrementally, we should do that incrementally to ensure that we're moving ahead to capture the essence of these challenges.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My thanks to our guests. My first question is for Mr. Smolynec.

Mr. Smolynec, when people deal with the banking system, whether it is open or not, they are often in a rush. Any refusal of consent could delay the process. People will then check "yes" and say to themselves that they have no choice if they want things to move faster. You keep referring to express consent. Many people give their consent without actually assessing the risk. In your opinion, to what extent could the open banking system increase the risk for those clients?

Mr. Smolynec: Of course, the problem is that consent forms are very often not easy to read or complete.

For information purposes, we have developed guidelines on consent. Recently, we held consultations across Canada on the issue. The guidelines on our website indicate how organizations may go about obtaining the express consent of clients. It is neither impossible nor difficult. There are guidelines, and it can be done without using very complicated forms.

Let me make another point. Financial data is sensitive and requires express consent. There is case law on the issue. So it's not just a question of whether or not the person wants consent. Consent is required. The risk depends on the details, such as how the system will work and how to establish measures or standards

Nous venons tout juste d'avoir une discussion avec le C.D. Howe Competition Council pour déterminer si la Loi sur la concurrence permet de gérer l'environnement en constante évolution qui est le nôtre aujourd'hui. Nous vivons maintenant dans un environnement très différent. Je me demande si notre perception du monde actuel nous permet de vraiment comprendre ce qui s'y passe réellement.

Je ne contredis rien de ce que vous avez déclaré, mais nous devons prendre un peu de recul et nous demander : quel est le modèle approprié pour aujourd'hui? Notre approche est un peu traditionnelle; le monde des finances, d'une part, le Bureau de la concurrence et la protection de la vie privée, d'autre part. Il faut prendre du recul et réfléchir, parce que nous risquons d'être dépassés par les choses et les Canadiens devront alors faire face à des risques. Voilà ce qui me préoccupe beaucoup.

Je ne vous contredis pas et j'ai un grand respect pour ce que vous affirmez, mais nous sommes à la croisée des chemins; nous devons donc comprendre ce qui se passe et agir. Même si nous agissons par étapes, nous devons le faire pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de ces questions difficiles.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. Ma première question s'adresse à M. Smolynec.

Monsieur Smolynec, quand une personne fait affaire avec le système bancaire, qu'il soit ouvert ou pas, souvent elle est pressée. Tout refus de consentement pourrait retarder son dossier. Le citoyen cochera alors « oui » en se disant qu'il n'a pas le choix s'il veut que les choses avancent plus vite. Vous parlez toujours d'un consentement explicite. Bien des gens donnent leur consentement sans nécessairement évaluer le risque. À votre avis, dans quelle mesure le système bancaire ouvert pourrait-il augmenter le risque pour ce type de clientèle?

M. Smolynec : Évidemment, le problème est que, bien souvent, les formulaires de consentement ne sont pas faciles à lire ni à remplir.

À titre d'information, nous avons élaboré des lignes directrices sur le consentement. Récemment, nous avons mené des consultations à travers le Canada à ce sujet. Sur notre site web se trouvent des lignes directrices qui indiquent comment les organisations peuvent solliciter le consentement explicite des consommateurs. Ce n'est ni impossible ni difficile. Il existe des lignes directrices, et on peut le faire sans recourir à des formulaires très compliqués.

J'aimerais souligner un autre point. Les données financières sont délicates et nécessitent le consentement explicite. Il y a de la jurisprudence à ce sujet. Ce n'est donc pas simplement une question de savoir si la personne veut obtenir le consentement ou non. Le consentement est requis. Le risque dépend des détails,

to ensure that consent can be given effectively in the open banking system.

Senator Dagenais: I now have a question for Mr. Brazeau.

Mr. Brazeau, in your opening remarks, you talked about the need to be competitive. You know that Americans are turning their backs on the banking system right now. I also think most trade is with the U.S., our neighbour to the south. Internationally, do you know who will benefit from the open banking system we want to set up? Is it worthwhile to proceed quickly?

Mr. Brazeau: Following today's discussion on urgency, it is important to proceed quickly. Market dynamics in the U.S. are quite different. There are more than 1,000 banks in the United States, whereas the Canadian market is much more concentrated. One of the department's policy pillars is the issue of competition and efficiency.

Canadians are also recognized to have a high level of trust in their financial institutions. We believe that current financial institutions will fare well in an open banking system. We also hear that the survival of small financial institutions will be impossible without access to data.

The government's objective with open banking is to ensure that all players can participate, while watching out for unintended effects, such as the issue of large technology companies having access to the data, which could strengthen their position in the market. We are working on all those issues right now. Telling you that we have the answers to all those questions would be a lie; however, they are being studied.

Senator Dagenais: Thank you very much.

[*English*]

Senator C. Deacon: I want to build on what Senator Wetston was talking about and the need for us to be disruptive or change the game. A linear approach here may not be sufficient to address the pace of change that's already going on, and the reality is you're working with a government department, a government agency, that's going to be between governments while the world keeps moving quickly around us.

You have heard where we're at. What would you recommend we focus on in our report? What are you worrying about the most and how can we help?

à savoir comment le système fonctionnera et comment établir des mesures ou des normes pour veiller à ce que le consentement puisse être donné de façon efficace dans le système bancaire ouvert.

Le sénateur Dagenais : J'ai maintenant une question qui s'adresse à M. Brazeau.

Monsieur Brazeau, dans vos remarques liminaires, vous avez parlé du besoin d'être compétitif. Vous savez que les Américains tournent le dos en ce moment au système bancaire. D'ailleurs, je crois que la majorité du commerce se fait avec les Américains, nos voisins du Sud. Sur le plan international, savez-vous qui va tirer profit du système bancaire ouvert que nous voulons mettre en place? Vaut-il la peine de procéder rapidement?

M. Brazeau : Pour faire suite à la discussion que nous avons eue aujourd'hui sur le caractère urgent, le fait de procéder rapidement est important. Les dynamiques du marché aux États-Unis sont assez différentes. On compte aux États-Unis plus de 1 000 banques, alors que le marché canadien est nettement plus concentré. On dit qu'un des piliers politiques pour le ministère est la question de la concurrence et de l'efficience.

On reconnaît aussi que les Canadiens ont un niveau de confiance élevé envers leurs institutions financières. Nous croyons que les institutions financières actuelles s'en tireront bien dans le cadre d'un système bancaire ouvert. On entend dire aussi que, sans l'accès aux données, la survie des petites institutions financières sera impossible.

L'objectif du gouvernement avec le système bancaire ouvert est de veiller à ce que tous les joueurs puissent y participer, tout en étant à l'affût des effets inattendus, comme la question des grandes compagnies de technologie qui auraient accès à ces données, ce qui pourrait renforcer leur position sur le marché. Ce sont toutes des questions sur lesquelles nous nous penchons en ce moment. Vous dire qu'on a la réponse à toutes ces questions serait vous mentir; toutefois, elles sont à l'étude.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le sénateur C. Deacon : J'abonde dans le sens de ce que le sénateur Wetston a dit sur le fait qu'il nous faut changer les choses ou les règles du jeu. Une approche linéaire ne permet peut-être pas de suivre le rythme des changements qui ont déjà cours. Le fait est qu'on traite avec un ministère gouvernemental, un organisme gouvernemental, que les choses se passent entre gouvernements, alors que le monde bouge rapidement autour de nous.

Vous savez où nous en sommes. Sur quoi nous recommanderiez-vous de nous concentrer dans notre rapport? Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus et comment pouvons-nous vous aider?

Ms. Ryan: Thank you, senator. We are genuinely looking forward to your report. You've heard from a wide range of individuals and businesses. We're looking for that sense of priority from the policy space, both the areas where you see a range of problems now — and you've spoken to some today — as well as the areas that we should put priority on going forward.

As we look at the space before us that involves questions of legislation, regulatory oversight, principle-based standards or more prescriptive standards, the sense of knowing where to start, how to put sequence and priority and staging to the very many large questions that lie before us, what can be approached from a sectoral basis versus areas where we should, as you say, step back and look at our laws of general application that go across all sectors. These are the type of questions that we're looking at. To the extent that you can give that wider sense of what urgency and consensus look like from your hearings, we're very keen to see it.

Mr. Brazeau: I'll add that your voice will elevate this issue tremendously in terms of the attention that's paid to it from both a political and a policy perspective. That's tremendously important.

As well, your ability to look beyond normal government silos. Obviously we're working as the Department of Finance, understanding this has to be framed within a broader government context as well. You have spoken with other departments who are seized with different issues but bringing those issues together. Your views on how those things need to come together and how we need to be thinking innovatively about these things is very helpful for us.

Ms. Ryan: If I could have one further thought, senator. To the extent that your report is more readable for the general public, that aspect of bringing everybody along together on this issue is something that you're well positioned to contribute strongly to.

Senator C. Deacon: I'm wondering if there's anything from —

Mr. Smolynec: Thank you very much. It would be desirable from our point of view if you could reiterate what you said in your report on Bill C-74, the committee feels that Canada's privacy laws need to be updated and made consistent with global standards. A call for privacy law reform is helpful, including the enhanced powers and a rights basis. And then specifically with respect to open banking that the OPC is included in the development of open banking standards from the privacy perspective and in the oversight of open banking as well.

Mme Ryan : Merci, monsieur le sénateur. Nous avons vraiment très hâte de voir votre rapport. Vous avez entendu les témoignages de nombreuses personnes et de nombreuses entreprises. Nous souhaitons que les autorités comprennent la priorité à accorder à ces questions, tant dans les domaines où vous voyez toutes sortes de problèmes actuellement — et nous vous avons parlé de quelques-uns aujourd'hui — que dans ceux sur lesquels nous devrions nous concentrer plus tard.

Pour ce qui est des questions de législation, de surveillance réglementaire, de normes fondées sur les principes ou de normes davantage consacrées par l'usage, il faut déterminer là où il faut commencer, l'ordre, la priorité et l'organisation du règlement d'un très grand nombre de questions qui se présentent à nous, là où on peut adopter une approche sectorielle et là où nous devrions plutôt, comme vous le dites, prendre du recul et examiner nos lois d'application générale qui s'appliquent à tous les secteurs. Voilà le genre de questions sur lesquelles nous nous penchons. Dans la mesure où vous pouvez donner une meilleure idée du sentiment d'urgence et du consensus qui se dégagent de vos auditions, nous sommes très intéressés à voir votre rapport.

M. Brazeau : J'ajouterai que votre voix donnera énormément de visibilité à cette question tant au niveau gouvernemental qu'administratif. C'est extrêmement important.

Au gouvernement, les choses se font normalement en vase clos, mais, vous, vous avez la capacité de faire les choses autrement. Nous travaillons au ministère des Finances, mais nous comprenons que la question doit être traitée dans un contexte gouvernemental plus large également. Vous avez parlé avec des responsables d'autres ministères qui sont aux prises avec des problèmes différents, mais vous pouvez rassembler toute cette information pour obtenir une vue d'ensemble. Votre opinion sur la nécessité de traiter la situation dans son ensemble et de réfléchir de façon novatrice nous est très utile.

Mme Ryan : Permettez-moi un commentaire de plus, monsieur le sénateur. Si votre rapport est rédigé de façon à être facilement compréhensible pour la population générale, vous aiderez d'autant plus à obtenir la participation de tous pour régler cette question.

Le sénateur C. Deacon : Je me demande s'il y a quelque chose de...

M. Smolynec : Merci beaucoup. Selon nous, il serait souhaitable que vous repreniez une déclaration faite dans votre rapport sur le projet de loi C-74, à savoir que les lois canadiennes sur la protection de la vie privée doivent être mises à jour et adaptées aux normes mondiales. C'est une bonne chose que de réclamer une réforme des dispositions législatives sur la protection de la vie privée, y compris des pouvoirs accrus et des dispositions fondées sur les droits. De plus, c'est tout particulièrement utile de demander que le Commissariat à

la protection de la vie privée du Canada participe à l'élaboration des normes applicables à un système bancaire ouvert, sur le plan de la protection de la vie privée, et à la surveillance du système même.

Senator C. Deacon: And you're willing to prioritize your effort in that regard; correct? To move quickly.

Le sénateur C. Deacon : Et vous voulez que la priorité soit accordée aux efforts que vous déployez à cet égard, n'est-ce pas? Pour bouger rapidement.

Mr. Smolynec: Yes, yes.

M. Smolynec : Oui, oui.

Senator C. Deacon: Thank you.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Senator Stewart Olsen: Just a couple of questions. In support of our finance department, we have one of the finest departments in the world. I'm not sure why we need — and this is heresy, I know — all these public consultations. You guys know what needs to be done. You know how to manage things appropriately and properly. We've been very safe in your hands for years managing all of this.

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai encore seulement deux ou trois questions. Nous avons un des meilleurs ministères des Finances au monde et je ne suis pas certaine des raisons pour lesquelles — et c'est une hérésie, je le sais — nous avons besoin de toutes ces consultations publiques. Vous, au ministère, vous savez ce qu'il faut faire. Vous savez comment gérer ces choses correctement. Vous avez très bien géré toutes ces questions pour nous depuis des années.

My concern is you talk about enabling legislation. I'm not sure there's not another way to go about this, rather than putting through weighty enabling legislation. My concern is that perhaps instead of doing more consultations, you should deal with the now. Even if it's an interim protection, we need to bring that forward. I can't see any other way. We can go on for another year, year and a half. In the meantime, more and more Canadians are being put at risk.

Vous parlez de dispositions législatives habilitantes, et cela me préoccupe. Selon moi, il y a peut-être moyen d'avancer sans passer par un long processus législatif. Vous devriez peut-être agir maintenant, au lieu de faire encore plus de consultations. Même si la protection accordée est temporaire, nous devons aller de l'avant. Je ne vois aucune autre façon de faire. Nous pouvons continuer ainsi pendant encore un an, un an et demi. Entretemps, de plus en plus de Canadiens risquent de voir leurs renseignements personnels compromis.

What would you think about an interim protective measure that might allay some of our fears and certainly protect Canadians?

Que pensez-vous d'une mesure de protection temporaire qui pourrait apaiser certaines de nos craintes et protéger assurément les Canadiens?

Mr. Brazeau: We certainly welcome your views, on what that could look like. Again, we certainly do recognize a sense for urgency. We want to consult again with the private sector on conditions for implementation. Maybe we can recast that as we want to engage with them on what implementation looks like and start putting forward solutions. It's less of a consultation in terms of what your view about this is, and more we've recognized the issue exists. Now what can we do constructively work together, both as government in terms of enabling some of these policy levers and you as the private sector in terms of players who are going to implement this in moving forward? Certainly interim solutions would not be out of the question, but we would have to work with industry to find out what those are.

M. Brazeau : Nous sommes certainement intéressés à connaître vos points de vue sur la forme que cette mesure pourrait prendre. Là encore, nous reconnaissons bel et bien qu'un sentiment d'urgence existe. Nous voulons consulter encore le secteur privé sur les conditions de la mise en œuvre d'un système bancaire ouvert. Nous pouvons peut-être changer d'optique et orienter les consultations sur la forme que devrait prendre la mise en œuvre et commencer à proposer des solutions. Nous ne chercherions pas tant à connaître l'opinion des gens sur la question qu'à leur faire savoir que nous reconnaissons l'existence du problème. Maintenant que pouvons-nous faire de façon constructive ensemble pour progresser, que ce soit le gouvernement qui utilise certains de ses pouvoirs, ou le secteur privé, qui va mettre les mesures en œuvre? Des mesures provisoires ne seraient certainement pas malvenues, mais il nous faudrait travailler avec l'industrie pour les trouver.

Senator Stewart Olsen: I consider you guys the experts, and industry is always going to be putting forward their own "how can we get ahead with this?" I'll leave it at that. Thank you.

La sénatrice Stewart Olsen : Vous êtes des experts, et l'industrie, de son côté, cherchera toujours à aller de l'avant par elle-même. Je m'arrêterai là. Merci.

The Chair: Panellists thank you very much. This was very helpful. You were, as I indicated to you privately before, our cleanup team. We've heard a lot —

Senator Wallin: In the nicest possible way.

The Chair: As a Calgarian, I know the importance of a cleanup team, the Calgary Stampede Parade. This is important. I'm not suggesting that we've much of that, either.

I would simply say to you this is very helpful. We're cognizant that we have a unique opportunity here to try and help frame an important conclusion to the work that's being considered by you all. We've heard you very clearly. You likely have a clear understanding from us as to the tone that we likely will develop. We're getting to it. We're going to have a report out in June, and I hope that that will be helpful to you. Thank you for your contributions.

(The committee continued in camera.)

Le président : Madame et messieurs les témoins, je vous remercie beaucoup. Vos témoignages ont été très éclairants. Comme je vous l'ai dit en privé avant la réunion, vous êtes notre « équipe de nettoyage ». Nous avons entendu de nombreux...

La sénatrice Wallin : De la façon la plus agréable possible.

Le président : En qualité de Calgarien, je connais l'importance d'une équipe de nettoyage, pensons à la parade du Stampede de Calgary. C'est important. Je ne veux pas dire que nous avons le même nettoyage à faire ici.

Je dirai simplement que votre participation est très utile. Nous sommes bien conscients que nous avons ici une occasion unique d'essayer d'aider à élaborer une conclusion importante pour le travail sur lequel vous vous êtes tous penchés. Vos interventions ont été très claires. Vous semblez bien comprendre le ton que nous donnerons probablement à nos travaux. Nous arrivons au terme de notre rapport. Nous le déposerons en juin, et j'espère qu'il vous sera utile. Merci de votre contribution.

(La séance se poursuit à huis clos.)

Thursday, May 9, 2019

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector;

Arun Bauri, Strategic Policy and Research Analyst, Policy, Research and Parliamentary Affairs Directorate.

Department of Finance Canada:

Annette Ryan, Associate Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Julien Brazeau, Senior Director, Strategy and Coordination, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch.

Le jeudi 9 mai 2019

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion;

Arun Bauri, analyste des politiques et recherche stratégique, Direction des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires.

Ministère des Finances Canada :

Annette Ryan, sous-ministre adjointe déléguée, Direction de la politique du secteur financier;

Julien Brazeau, directeur principal, Stratégie et coordination, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier.

WITNESSES

Wednesday, May 8, 2019

Department of Finance Canada:

Margaret Tepczynska, Director, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division;

Mary O'Connor, Senior Advisor, Strategic Initiatives, Financial Institutions Division;

Julie Trepanier, Director, Payments Policy;

William Gibson, Analyst, Payments Policy;

Kathy Wyre, Acting Director, Pensions Policy;

Oliver Kanter, Economist, Pensions Policy.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Theresa Hinz, Managing Director, Legislative Policy, Interpretations and Compliance, Regulatory Affairs Division;

Isabelle Lepage, Manager, Legislative Policy, Interpretations and Compliance.

Canadian Credit Union Association:

Jessica Brandon-Jepp, Advocacy and Government Relations Advisor.

Payments Canada:

Anne Butler, Chief Legal Officer and Head of Research and Policy.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Mark Schaan, Director General, Marketplace Framework Policy Branch;

Darryl Patterson, Director, Corporate, Insolvency and Competition Directorate, Marketplace Framework Policy Branch;

Ian Disend, Senior Policy Analyst, Marketplace Framework Policy Branch;

Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch.

Department of Justice Canada:

Christopher Meszaros, Senior Counsel.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le mercredi 8 mai 2019

Ministère des Finances Canada :

Margaret Tepczynska, directrice, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières;

Mary O'Connor, conseillère principale, Initiatives stratégiques, Division des institutions financières;

Julie Trepanier, directrice, Politique des paiements;

William Gibson, analyste, Politique des paiements;

Kathy Wyre, directrice par intérim, Politique des pensions;

Oliver Kanter, économiste, Politique des pensions.

Bureau du surintendant des institutions financières :

Theresa Hinz, directrice générale, Législation, interprétation des politiques et conformité, Division des affaires réglementaires;

Isabelle Lepage, gestionnaire, Politique, interprétations et conformité législatives.

Association canadienne des coopératives financières :

Jessica Brandon-Jepp, conseillère en représentation et en relations gouvernementales.

Paiements Canada :

Anne Butler, chef des affaires juridiques, des politiques et de la recherche.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Mark Schaan, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Darryl Patterson, directeur, Direction de l'entreprise, de la concurrence et de l'insolvabilité, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Ian Disend, analyste principal de politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (Insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché.

Ministère de la Justice Canada :

Christopher Meszaros, avocat-conseil principal.

(*Suite à la page précédente.*)